

2013

ING Belgique SA

Rapport Annuel

1 Table des matières

1	TABLE DES MATIÈRES	2
2	CHIFFRES CLÉS	4
2.1	COMPTE DE RÉSULTATS	4
2.2	BILAN	4
3	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS D'ING BELGIQUE SA	5
3.1	COMMENTAIRE SUR LES COMPTES FINANCIERS	5
3.1.1	<i>Changement dans le périmètre de consolidation</i>	5
3.1.2	<i>Comptes bilantaires et de résultats consolidé</i>	5
3.1.3	<i>Bilan consolidé</i>	6
3.1.4	<i>Compte de résultats consolidé</i>	8
3.2	PROFIL: ING EN BELGIQUE	9
3.3	BILAN SOCIAL	9
3.4	GESTION DU RISQUE	9
3.5	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE	9
3.6	INFORMATION RELATIVE AUX SUCCURSALES	9
3.7	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	10
3.8	INFORMATION RELATIVE AU RECOURS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS	10
3.9	PREVISIONS	10
3.10	DISPOSITIONS LEGALES CONCERNANT LA COMPOSITION DU COMITE D'AUDIT	10
4	ING BELGIQUE SA ET LES RÈGLES DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	11
4.1	LA SITUATION ACTUELLE	11
4.2	LA POSITION D'ING BELGIQUE A L'EGARD DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	11
4.3	CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
4.4	COMITE DE DIRECTION	13
4.5	COMITES SPECIAUX	14
5	ORGANES DE SUPERVISION, DE GESTION ET D'AUDIT EXTERNE D'ING BELGIQUE	15
5.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION	15
5.2	COMMISSAIRE REVISEUR	16
5.3	COMITE DE DIRECTION	16
6	INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ	17
7	COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS	19
7.1	ETAT DE SITUATION FINANCIERE (BILAN)	19
7.2	COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE	20
7.3	ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	21
7.4	ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	23
7.5	ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL	25
7.6	INFORMATIONS CONCERNANT LES COMPTES CONSOLIDES	26
7.6.1	<i>Déclaration de conformité avec les IFRS</i>	26
7.6.2	<i>Informations sur l'entreprise</i>	26
7.6.3	<i>Base de présentation</i>	26
7.6.4	<i>Politiques comptables</i>	31
7.6.5	<i>Gestion des risques</i>	43
7.6.6	<i>Gestion du capital</i>	59
7.7	NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	68
7.7.1	<i>Notes relatives au Etat de situation Financière</i>	68
	<i>Note 1: Trésorerie et équivalent de trésorerie auprès de banques centrales</i>	68

Note 2: Actifs financiers détenus à des fins de transaction.....	68
Note 3: Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats.....	68
Note 4: Actifs financiers disponibles à la vente	68
Note 5: Prêts et avances.....	70
Note 6: Produits dérivés utilisés à des fins de couverture (reconnus à l'actif).....	71
Note 7: Immeubles, installations, machines et outillage.....	71
Note 8: Immeubles de placement	72
Note 9: Goodwill et autres immobilisations incorporelles.....	73
Note 10: Actifs d'impôts différés.....	74
Note 11: Investissements dans des entreprises liées, filiales et coentreprises	76
Note 12: Autres actifs.....	78
Note 13: Groupe d'actifs classé comme détenu en vue de la vente.....	78
Note 14: Passifs financiers détenus à des fins de transaction.....	78
Note 15: Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	79
Note 16: Passifs financiers mesurés au coût amorti	79
Note 17: Passifs financiers associés à des actifs transférés.....	80
Note 18: Produits dérivés détenus à des fins de couverture (reconnus au passif).....	81
Note 19: Provisions.....	81
Note 20: Passifs d'impôts différés.....	86
Note 21: Autres passifs.....	86
Note 22: Capital social remboursable sur demande.....	86
Note 23: Capital libéré.....	87
7.7.2 Notes relatives au compte de résultats	88
Note 24: Produits d'intérêts nets	88
Note 25: Produits de commissions nets.....	88
Note 26: Profits et pertes réalisés sur instruments financiers non désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	89
Note 27: Profits et pertes nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	89
Note 28: Profits et pertes nets sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	89
Note 29: Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture.....	90
Note 30: Réévaluation des écarts de change.....	90
Note 31: Plus et moins-values réalisées suite à la décomptabilisation d'actifs non destinés à la vente.....	90
Note 32: Autres produits d'exploitation nets	91
Note 33: Frais de personnel.....	91
Note 34: Frais généraux et administratifs	92
Note 35: Dépréciations	92
Note 36: Charges d'impôts (produits) relatives au résultat des activités ordinaires.....	93
7.7.3 Informations complémentaires	94
7.7.4 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction	111

8 RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ ING BELGIQUE SA SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013 113

2 Chiffres clés

2.1 Compte de résultats

ING Belgique SA - Compte de résultats consolidé			
En millions d'EUR	2013	2012	%
Total des revenus	3,505	3,288	+7%
<i>dont: produits d'intérêts nets</i>	2,735	2,609	+5%
Total des dépenses	(1.958)	(2.019)	-3%
Provisions pour pertes sur crédits	(220)	(218)	+0%
Part d'entreprises selon la méthode de mise en équivalence	3	-	N/A
Résultat avant impôts	1.330	1051	+26%
Impôts	(356)	(279)	+28%
Résultat après impôts	974	772	+26%

2.2 Bilan

ING Belgique SA - Actifs			
En millions d'EUR	2013	2012	%
Créances sur les établissements de crédit	12,611	14,627	-14%
Actifs financiers à la juste valeur	20,245	41,762	-52%
Titres de placement	19,560	20,408	-4%
Prêts et avances	83,154	82,996	+0%
Autres actifs	7,900	8,397	-6%
Total Actifs	143.470	168.190	-15%

ING Belgique SA - Prêts et avances			
En millions d'EUR	2013	2012	%
Avances à terme fixe et roll-over	41,514	42,127	-1%
Crédits hypothécaires	30,946	30,206	+2%
Avances en comptes-courants	7,849	8,087	-3%
Lease	3,207	3,124	+3%
Obligations	365	103	+254%
Autres crédits	98	97	+0%
- Provisions pour pertes sur crédits	-824	-749	+10%
Total des Prêts et avances	83.154	82.996	+0%

ING Belgique SA - Passifs			
En millions d'EUR	2013	2012	%
Dettes envers les établissements de crédit	9,915	14,994	-34%
Dettes envers la clientèle	95,226	90,261	+6%
Passifs financiers à la juste valeur	22,911	44,780	-49%
Autres passifs	5,341	7,077	-26%
Fonds propres	10,077	11,078	-9%
Capital et réserves	8,898	10,108	-11%
Résultat de l'exercice	978	772	+27%
Dettes subordonnées	202	198	+2%
Total Passifs	143.470	168.190	-15%

ING Belgique SA - Dettes envers la clientèle			
En millions d'EUR	2013	2012	%
Comptes d'épargne	40,194	38,101	+5%
Autres Comptes clients	38,396	36,377	+6%
Dépôts à terme des entreprises	9,190	9,796	-6%
Dettes représentées par titres	7,495	5,986	+25%

3 Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés d'ING Belgique SA

Bruxelles
21 mars 2014
Rapport Financier 2013

3.1 Commentaire sur les Comptes Financiers

3.1.1 Changement dans le périmètre de consolidation

Le siège d'ING Belgique S.A. en France (Paris), n'a plus été repris dans le scope de consolidation dans le courant de l'année ; les données comptables de la France sont comprises jusque fin avril 2013.

Finanziaria et Eurosim toutes deux dans notre scope de consolidation via mise en équivalence, ont été liquidées en 2013.

Le transfert des activités de 'financial markets' vers ING Bank NV Belgian Branch (un siège d'ING Bank NV en Belgique) s'est poursuivi en 2013. En septembre, les activités liées à l'inflation ont été sorties de ING Belgique SA.

3.1.2 Comptes bilantaires et de résultats consolidé

3.1.2.1 Global

Points marquants de 2013	
Résultat après impôts	EUR 974 millions (+ 26%)
Dépôts de clients	EUR 95.3 milliards (+ 6%)
Prêts aux clients	EUR 83.2 milliards (flat) (sortie du siège en France)
Clients	+ 62.000
Tier 1 (Bâle II)	20,5%
Tier 1 (Bâle III) (pro forma)	17,7%
Leverage ratio	6,1%

Rik Vandenberghe, CEO d'ING Belgique : **'I am proud of ING Belgium, of our results and on what our employees have achieved for our clients'.**

ING Belgique SA a enregistré un profit après taxes de EUR 974 millions. Ce résultat impressionnant représente une croissance d'une année à l'autre de EUR 202 millions. La banque continue avec succès l'exécution de sa stratégie commerciale 'direct if possible, advice when needed' et sa discipline stricte de gestion des coûts.

ING Belgique SA a été récompensée 'Bank of the Year' en 2013 par The Banker. En 2013, la banque a continué à développer ses canaux de communication en ligne et mobiles ; ces canaux sont complémentaires pour un maximum de commodité et de flexibilité:

- En 2013, ING a facilité les avis personnalisés : le client peut recevoir des conseils de spécialistes d'ING et souscrire à des produits d'investissement ou de prêts de partout, par exemple de la maison.
- La nouvelle application 'ING Smart Banking' a été lancée en septembre et a été très bien accueillie par nos clients. ING Smart Banking pour téléphones portables et tablettes a été téléchargée 448.000 fois depuis 2011.

- La transformation réussie du réseau se poursuit. Plus de 600 agences sur 748 ont été complètement transformées et sont plus ouvertes et accueillantes pour le client. Des tablettes et le Wifi ont été installés dans nos agences pour permettre aux clients de découvrir les multiples avantages de la banque en ligne.
- ING a été élue 'Best Private Bank in Belgium' par World Finance. Les actifs en gestion ont augmentés en 2013.
- Les petites et moyennes entreprises ainsi que les autorités locales ont également profité de l'expertise d'ING: pensons au nouveau programme de financement avec la Banque Européenne d'Investissements qui offre du financement à ces entreprises (avec un taux d'intérêts attractif) ainsi que l'émission de titres à moyen terme avec 8 villes/municipalités flamandes. ING offre également des avis sur mesure à des clients professionnels à travers 16 business center à travers la Belgique pour les mid-corporate et clients institutionnels. ING a aussi renforcé sa position dominante dans le segment Midcorp : 35% des sociétés familiales belges citent ING comme leur banque principale.
- La forte hausse des dépôts et des comptes courants se reflète dans la hausse continue de la clientèle (+62.000 nouveaux clients en 2013 ; +500.000 depuis 2007) et le succès du compte ING Lion account (le compte courant gratuit en ligne ; plus de 100.000 comptes ouverts en 2013).

Outre des résultats impressionnants, ING Belgique SA a maintenu en 2013 des ratios forts :

- Le ratio de solvabilité reste très solide avec un ratio pro-forma Tier 1 de 17,7% (définition Bâle III) ; dans la définition Bâle II, le ratio Tier 1 est de 20,5% (22,5% en 2012) ;
- Un confortable ratio d'endettement de 6,1% ;
- Une solide position de liquidité supporté par un fort équilibre entre actifs et passifs.

Dans le chapitre suivant, nous commentons plus en détail la position financière d'ING Belgique.

3.1.3 Bilan consolidé

ING Belgique SA – Actifs				
En millions d'EUR	2013	2012	%	
Créances sur les établissements de crédit	12,611	14,627	-14%	
Actifs financiers à la juste valeur	20,245	41,762	-52%	
Titres de placement	19,560	20,408	-4%	
Prêts et avances	83,154	82,996	+0%	
Autres actifs	7,900	8,397	-6%	
Total Actifs	143.470	168.190	-15%	

Diminution du total de l'actif de EUR 24,7 milliards ou 15%.

Une diminution de EUR -21,5 milliards ou -52% est localisée dans les 'Actifs financiers évalués à la juste valeur'. Celle-ci est principalement due à un nombre important de clôtures anticipées et aux novations faites depuis septembre avec des contreparties externes et des entités d'ING (une évolution similaire est visible au passif du bilan). Une diminution est également constatée au niveau des opérations de couverture suite à une surestimation de la situation de 2012 (opérations asymétriques internes non compensées pour EUR 6.5 milliards). Le transfert d'ING Belgique à ING Bank NV Belgian Branch des activités liées à l'inflation influence dans une moindre mesure cette réduction d'actifs.

Les Créances sur établissements de crédits ont été inférieures en 2013 de 14% ou 2 milliards par rapport à 2012. L'exposition sur ING Group a diminué : les encours en actifs titrisés de ING Bank NV (Dutch Lion bonds) ont diminué de EUR -1 milliard. Les prêts avec ING Group ont diminué de EUR -0,9 milliard.

ING Belgique SA - Prêts et avances

En millions d'EUR	2013	2012	%
Avances à terme fixe et roll-over	41,514	42,127	-1%
Crédits hypothécaires	30,946	30,206	+2%
Avances en comptes-courants	7,849	8,087	-3%
Lease	3,207	3,124	+3%
Obligations	365	103	+254%
Autres crédits	98	97	+0%
- Provisions pour pertes sur crédits	-824	-749	+10%
Total des Prêts et avances	83.154	82.996	+0%

Le total des **prêts et avances** montre cette année une évolution stable (EUR +158 millions).

Si nous ne prenons pas en compte l'impact dans les annexes de la sortie du siège de Paris (en avances à terme fixe et rol-over) du scope de consolidation de ING Belgique SA (EUR - 1,5 milliards) ainsi que le transfert d'un titre de EUR 300 millions enregistré en 2012 dans le portefeuille d'investissement et en 2013 dans la partie titres des prêts et avances, l'accroissement annuel se monte à EUR 1,4 milliards. Cette hausse est principalement localisée en Belgique et montre à nouveau la forte contribution de ING Belgique SA à l'économie belge.

La hausse des actifs est principalement visible au niveau des avances à termes et roll-over (EUR +900 millions) ainsi que dans la rubrique crédits hypothécaires (EUR + 400 millions).

ING Belgique SA – Passifs

En millions d'EUR	2013	2012	%
Dettes envers les établissements de crédit	9.915	14,994	-34%
Dettes envers la clientèle	95,226	90,261	+6%
Passifs financiers à la juste valeur	22.911	44.780	-49%
Autres passifs	5,341	7,077	-26%
Fonds propres	10,077	11,078	-9%
Capital et réserves	8,898	10,108	-11%
Résultat de l'exercice	978	772	+27%
Dettes subordonnées	202	198	+2%
Total Passifs	143.470	168.190	-15%

Le total du **passif et des fonds propres** diminue de EUR -24,7 milliards ou -15%.

Les passifs financiers à la juste valeur ont diminués de EUR 22 milliards ou -49% principalement en opérations de dérivés trading (EUR-19,7 milliards) en raison d'un nombre important de clôtures anticipées et aux novations faites depuis septembre avec des contreparties externes et des entités d'ING et d'une diminution au niveau des opérations de couverture suite à une surestimation de la situation de 2012 (opérations asymétriques internes non compensées pour EUR 6.5 milliards). Une évolution similaire est visible à l'actif du bilan).

ING Belgique SA a remplacé du financement interbancaire (principalement avec ING) par une augmentation des dépôts clients (voir plus bas)

Les fonds propres ont diminué de EUR 0,9 milliards ou -8% en conséquence du paiement d'un dividende exceptionnel à ING Group en décembre 2013.

ING Belgique SA - Dettes envers la clientèle

En millions d'EUR	2013	2012	%
Comptes d'épargne	40,194	38,101	+5%
Autres Comptes clients	38,396	36,377	+6%
Dépôts à terme des entreprises	9.190	9,796	-6%
Dettes représentées par titres	7,495	5,986	+25%
Total des Dettes envers la clientèle	95.275	90,261	+6%

La hausse des dépôts est très importante en 2013 : ING Belgique SA a attiré EUR +5 milliards de dépôts supplémentaires (ou +6%). Ceci est une combinaison des facteurs suivants :

- Nouvelle augmentation des dépôts de 5% (EUR +2,1 milliards) via le ING Lion Premium account (EUR +1,9 milliards) et l'ING Orange book (EUR + 1 milliard) ;
- Les comptes clientèle augmentent de +6% ou EUR +2 milliards grâce à une augmentation des dépôts à vue de particuliers (EUR +0,9 milliards), entreprises (EUR +0,6 milliards) et autres institutions financières (EUR + 0,6 milliards)
- Les dettes représentées par un titre ont également augmenté (+25% ou EUR +1,5 milliards) : ING Belgique a introduit avec succès dans la seconde partie de 2013 son programme de covered bonds (émission d'une dette garantie par des crédits hypothécaires) A fin 2013 un montant total de EUR 1,25 milliards a été collecté via deux émissions : une émission publique de EUR 1 milliard avec date d'échéance 2018 et un placement privé de EUR 250 millions avec date d'échéance 2023. Ces deux émissions sont couvertes par des crédits hypothécaires.

3.1.4 Compte de résultats consolidé

ING Belgique SA - Compte de résultats consolidé

En millions d'EUR	2013	2012	%
Total des revenus	3,505	3,288	+7%
<i>dont: produits d'intérêts nets</i>	2,735	2,609	+5%
Total des dépenses	(1.958)	(2.019)	-3%
Provisions pour pertes sur crédits	(220)	(218)	+0%
Part d'entreprises selon la méthode de mise en équivalence	3	-	N/A
Résultat avant impôts	1.330	1051	+26%
Impôts	(356)	(279)	+28%
Résultat après impôts	974	772	+26%

ING Belgique SA a enregistré en 2013 un **profit après taxes** de EUR 974 millions. Ce résultat représente une augmentation d'une année à l'autre de 26% soit EUR 202.

Le total des revenus de ING Belgique SA a augmenté de 7% et se monte à EUR 3.505 milliards. Cette hausse importante est générée par les revenus d'intérêts qui ont augmenté de EUR 2.609 millions à EUR 2.735 millions (ou +5% et EUR +126 millions). Cette hausse est expliquée par des volumes plus importants dans les dépôts de particuliers, des prêts aux clients institutionnels et une hausse significative des financements structurés.

Les commissions nettes perçues baissent de EUR 27 millions principalement par la baisse des commissions sur titres.

L'évolution des revenus hors intérêts est principalement expliquée par une stabilisation de l'ajustement de valeur de la dette (DVA) de IBIF (entité émettant les obligations structurées) en 2013 alors que les années précédentes une valeur négative significative était enregistrée (EUR 179 millions en 2012).

Le montant **total des charges** a diminué de 3,5% à EUR 1.958 milliards ou EUR -73 millions.

La gestion disciplinée des coûts a plus que compensé l'indexation des dépenses de personnel et l'inflation des frais généraux (in total EUR -31 millions).

La base de coût est impactée négativement par des taxes bancaires plus élevées (accroissement d'une année à l'autre de EUR +58 millions).

Le total des amortissements et réductions de valeurs reste stable.

Les provisions ont diminué en 2013 de -98 millions par rapport à 2012.

En 2012, une provision de EUR 103 millions a été comptabilisée pour le transfert futur d'activités d'ING Belgique SA vers ING Bank NV Belgian Branch. En 2013 le total des provisions se monte à EUR 17 millions.

Des provisions ont été comptabilisées pour les clauses reprises dans une convention collective de travail.

Cet impact est en partie compensé par une réduction des provisions pour litiges légaux en souffrance.

Les provisions pour pertes de crédits ont été augmentées de EUR 14 millions à EUR 220 millions pour 2013. Ceci représente un niveau raisonnable considérant le cycle économique courant (0,19% sur existences. 0,56% sur risques pondérés d'actifs RWA).

Enfin, l'accroissement **des taxes sur revenus** de EUR 76 millions ou +27% à EUR 356 millions est en ligne avec l'accroissement des profits avant taxes.

3.2 Profil: ING en Belgique

Le Groupe ING est une institution financière d'origine néerlandaise offrant des services bancaires, ainsi qu'en matière d'investissements, assurance-vie et pension. Plus de 75.000 collaborateurs, servent plus de 48 millions de particuliers, d'entreprises et des clients institutionnels dans plus de 40 pays en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique Latine, en Asie et en Australie. ING est 16ième dans le top 20 des institutions financières Européennes (Bloomberg, 30 septembre 2013).

ING Belgique SA sert l'ensemble de la clientèle bancaire en proposant une large gamme de produits financiers et utilisant les canaux de distribution de leur choix (click, call & face). La position de leader de ING Belgique SA en tant que banque centrée sur son client a été récompensée par The Banker en gagnant le titre de 'Bank of the Year – Belgium'.

3.3 Bilan social

Au cours de l'année 2013, l'effectif total (en équivalents temps plein (ETP) d'ING Belgique SA consolidé, a diminué de 5% de 11.463 ETP à 10.945 ETP. En 2013 ING Belgique SA (non consolidée) a recruté 531 équivalents temps plein.

3.4 Gestion du risque

Voir le chapitre dans les comptes annuels consolidés (chapitre 7.6.5).

3.5 Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'évènements survenus entre la clôture de l'exercice et la publication de ce document, autres que ceux communiqués par le Groupe ING, qui soient de nature à influencer les informations contenues dans ce rapport.

3.6 Information relative aux succursales

ING Belgique, au travers de ces succursales, est présente aux Pays-Bas (Breda), en Suisse (Genève, qui dispose d'une antenne commerciale à Zurich), en Espagne (Madrid) et au Portugal (Lisbonne).

La France (Paris) a quitté le périmètre durant 2013 (fin avril).

3.7 Recherche et développement

Non applicable.

3.8 Information relative au recours aux instruments financiers

Voir le chapitre dans les comptes annuels consolidés (chapitre 7.6.4.8).

3.9 Prévisions

ING Belgique suit la décision du Conseil d'Administration du Groupe ING, qui a choisi de ne plus formuler de prévisions depuis 2004.

3.10 Dispositions légales concernant la composition du Comité d'Audit

Selon les dispositions de l'article 526bis du Code des sociétés, au moins un membre du comité d'audit d'ING Belgique doit être administrateur indépendant (selon la définition de l'article 526ter). Cette personne est M. Christian Jourquin. Sur base de son curriculum vitae et de sa participation active au Conseil d'administration d'ING Belgique, il est évident qu'il dispose des compétences nécessaires en matière de comptabilité et d'audit.

4 ING Belgique SA et les règles de gouvernance d'entreprise

4.1 La situation actuelle

En Belgique, la gouvernance d'entreprise est en partie régie par la loi du 22 mars 1993 et en partie par la Circulaire PPB-2007-6CPB-CPA qui décrit les attentes prudentielles de l'autorité de contrôle (la Banque Nationale de Belgique) en matière de bonne gouvernance des institutions financières. En outre, ING Belgique respecte le « Code belge de gouvernance d'entreprise » en vigueur depuis le 1er janvier 2005. Selon le principe « comply or explain » (se conformer ou expliquer) issu du monde anglo-saxon, les recommandations du Code n'ont pas force de loi, mais les sociétés sont tenues de se justifier des règles qu'elles n'entendent pas appliquer. Dans le cas des banques, des mesures spécifiques ont été ajoutées afin d'éviter l'immixtion des actionnaires majoritaires dans les processus de prise de décision.

4.2 La position d'ING Belgique à l'égard du Code belge de gouvernance d'entreprise

Le Code belge de gouvernance d'entreprise ne s'applique normalement qu'aux seules sociétés cotées en bourse. Or, les actions représentant le capital social d'ING Belgique ne sont plus cotées à la Bourse de Bruxelles depuis le 1er juillet 1998 et sont intégralement détenues par le Groupe ING depuis 2004.

Comme ING Belgique exerce toutes les activités permises aux institutions financières basées en Belgique et fait notamment appel public à l'épargne et est également responsable de la direction de ses filiales belges et étrangères, la banque a décidé de respecter la plupart des règles s'appliquant aux sociétés cotées, en particulier en ce qui concerne la communication et la gouvernance d'entreprise.

Dans le même esprit, la banque a adopté le 29 juillet 2011 le Mémorandum de bonne Gouvernance, ainsi que les chartes du Conseil d'administration, du Comité de direction, du Comité d'audit et du Comité de Rémunération et de Nomination. Une nouvelle version de la charte du Comité d'audit a été approuvée lors du Comité d'audit du 14 novembre 2012.

ING Belgique satisfait actuellement aux principales recommandations du Code belge de gouvernance d'entreprise.

La banque diverge toutefois du Code sur les points suivants:

1. Sa charte de gouvernance interne est essentiellement basée sur la Circulaire PPB-2007-6CPB-CPA relative aux attentes prudentielles de la Banque Nationale en matière de bonne gouvernance des institutions financières.
2. Le terme des mandats au Conseil d'Administration reste uniformément fixé à six ans, y compris celui des administrateurs indépendants. La banque considère à cet égard qu'il est essentiel d'avoir une personne extérieure ayant un recul suffisant pour acquérir une vision globale de ses activités.
3. La banque considère aussi ne pas devoir être contrainte d'individualiser les informations concernant la rémunération de ses principaux dirigeants. Ceci dit, une analyse de la répartition des rémunérations versées aux membres exécutifs et non exécutifs du Conseil d'Administration est fournie ci-dessous, ainsi que les chiffres globaux pour chacun des postes du budget.

4.3 Conseil d'Administration

Composition

Conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'Administration d'ING Belgique doit être composé d'au moins douze membres. Le 21 Mars 2014, le Conseil d'Administration compte quinze membres. Il n'y a pas de personne morale au Conseil d'Administration.

Responsabilités

La principale responsabilité du Conseil d'Administration est de définir la politique générale de la banque et de superviser le Comité de Direction. Il nomme et relève de leurs fonctions le Président de la banque et les membres du Comité de Direction, après avoir consulté le Comité de Direction et obtenu l'aval de la Banque Nationale de Belgique. Il délègue la gestion quotidienne au Comité de Direction, s'assure de son bon déroulement et supervise la situation générale. Le Conseil d'Administration convoque les assemblées générales et décide de leur ordre du jour. Il fixe la date de distribution des dividendes. Le Conseil peut décider de distribuer des dividendes intérimaires pour la période courante, dans le respect des conditions imposées par la loi. Il fixe aussi le montant et les dates de ces versements.

Dispositions des Statuts concernant les mandats

L'Assemblée Générale des actionnaires nomme les Administrateurs du Conseil d'Administration et peut les démettre de leurs fonctions à tout moment. En vertu de l'Article 13 des Statuts, le mandat des Administrateurs sortants expire à la fin de l'Assemblée Générale annuelle. Les Administrateurs sortants sont éligibles pour un nouveau mandat. L'ordre de rotation des mandats est décidé par le Conseil d'Administration, qui veille à ce qu'aucun mandat n'excède six ans et qu'un membre du Conseil au moins soit (ré-)élu chaque année.

Comme stipulé dans l'Article 15 des Statuts, le Conseil d'Administration choisit un président parmi les administrateurs qui ne sont pas membres du Comité de Direction, après avoir consulté la Banque Nationale de Belgique et obtenu son accord.

Limite d'âge

L'Article 13 des Statuts stipule que le mandat d'un administrateur expire à la fin de l'Assemblée Générale annuelle se tenant l'année suivant l'année pendant laquelle l'administrateur en question atteint l'âge de 70 ans. Une Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire peut, sur proposition du président du Conseil, prolonger ou renouveler pour un mandat supplémentaire n'excédant pas deux ans le mandat d'un administrateur ayant atteint la limite d'âge. En vertu de l'Article 18 des Statuts, le mandat d'un Administrateur-délégué expire à la fin de l'année civile dans laquelle la personne concernée atteint l'âge de 65 ans¹.

Décisions du Conseil

Les pouvoirs décisionnels du Conseil sont établis par l'Article 16 des Statuts.

Excepté en cas de force majeure, résultant d'un conflit armé, de troubles sociaux ou d'autres calamités publiques, le Conseil ne peut délibérer et prendre des décisions valables que si la majorité de ses membres est présentes ou représentés, étant entendu que tout administrateur présent ne peut exercer plus de deux mandats.

Toutefois, lorsque le quorum n'est pas atteint lors d'une assemblée du Conseil, ce dernier peut délibérer, lors d'une seconde réunion tenue au plus tard dans les deux semaines qui suivent, sur les points à l'ordre du jour de la réunion précédente quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont votées à la majorité simple.

Lorsqu'en vertu des Articles 523 et 529 du Code des sociétés, un ou plusieurs membres sont tenus de s'abstenir de voter, les résolutions peuvent être votées à la majorité simple de tous les membres présents ou représentés qui peuvent prendre part à la délibération.

En cas de parité des voix, l'Administrateur présidant la réunion a une voix prépondérante.

Rémunération

En vertu de l'Article 14 des Statuts, l'Assemblée Générale des actionnaires fixe, jusqu'à nouvelle décision de sa part, le montant de la rémunération des membres du Conseil d'Administration².

¹ Dans la pratique, les contrats individuels exigent la démission des administrateurs-délégués à l'âge de 60 ans, mais leurs mandats peuvent être prolongés.

² Pour plus d'informations, voir le chapitre des Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction.

Comités spéciaux

Le Conseil d'Administration a créé en son sein un comité d'audit et un comité des Rémunérations et des Nominations.

Les attributions du comité d'audit couvrent ING Belgique et ses filiales belges et étrangères. Ce comité s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2013. Les matières qu'il a traitées incluent l'examen des résultats financiers de la banque en 2012 et des résultats provisoires de 2013. Le comité a délibéré sur la gestion du risque et les fonctions externes exercées par les administrateurs et cadres supérieurs de la banque. Le comité a également étudié les rapports rédigés par l'auditeur général et le Global compliance officer. Il a passé en revue les prêts sous surveillance spéciale et les litiges. Le comité d'audit rend compte au Conseil d'Administration lors du Conseil qui suit chacune de ses propres réunions.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est tenu de soumettre au Conseil d'Administration des propositions concernant la nomination des membres du Conseil, du Président de la banque, des membres du Comité de Direction et des membres du Top Management. Il est également tenu de faire des recommandations au Conseil d'Administration concernant :

- les principes régissant les modalités et les conditions de nomination des membres du Comité de Direction et du Top Management, y compris leur rémunération;
- les objectifs et les prestations des membres du Comité de Direction et du Top Management³;
- le planning de succession des membres du Comité de Direction et du Top Management³;
- les principes relatifs aux politiques de rémunération (y compris le budget) applicables à l'intérieur d'ING Belgique et de ses filiales et leur conformité aux règles imposées par les autorités de contrôle.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations se réunit au moins deux fois par an. Une de ces réunions précède la réunion pendant laquelle le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et décide de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

4.4 Comité de Direction

Composition et responsabilité

Actuellement composé de sept membres, le Comité de Direction est responsable de la gestion quotidienne de la banque en conformité avec la politique générale définie par le Conseil d'Administration. Ses membres sont Administrateurs-délégués et son président est le Président de la banque.

Attribution de responsabilités et prise de décision

Chaque membre du Comité de Direction est directement en charge d'un certain nombre d'entités de départements de la banque. Ces responsabilités sont détaillées dans la section « Organes de supervision, de gestion et d'audit externe d'ING Belgique » au chapitre suivant.

Toutes les décisions du Comité de Direction sont toutefois prises sur une base collégiale; chaque décision engage tous les membres du Comité.

Le Comité de Direction délègue à son tour la gestion de domaines des affaires de la banque à un certain nombre de personnes dont le rang, les responsabilités, l'autorité et la rémunération sont fixés par le Comité.

Comme mentionné plus haut, les activités du Comité de Direction sont régies par une charte depuis le 9 mars 2006, revue le 29 juillet 2011. Cette charte s'applique également à tous les principaux comités placés sous la responsabilité directe du Comité de Direction et dont les pouvoirs sont décrits ci-dessous.

Rémunération

L'Article 18 des Statuts de la banque stipule que le Conseil d'Administration fixe, sur avis du Président de la banque, la rémunération des membres du Comité de Direction. Le Conseil d'Administration prend sa décision sur base de la recommandation du Comité des Rémunérations et Nominations.⁴

³ Ces prestations sont évaluées une fois par an par le Comité des rémunérations et des nominations.

³ Les plans en question incluent un scénario de crise. Ils doivent donc être revus une fois par an.

⁴ Pour plus d'informations, voir chapitre des Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction.

Activités

Le Comité de Direction se réunit généralement une fois par semaine. Des réunions supplémentaires sont convoquées au cas où un grand nombre de points ou une question urgente doivent être débattus. Outre des décisions spécifiques concernant la gestion quotidienne de la banque, le Comité de Direction reçoit un relevé annuel détaillé des prestations et des perspectives de chacune des unités centrales de la banque (centres de profit et services de support) et de toutes les principales filiales belges et étrangères. Le Comité de Direction examine les résultats mensuels de la banque, décomposés par segment⁵. Il étudie les rapports périodiques dressés par l'auditeur général. Aux dates de clôture du 30 juin et du 31 décembre, le Comité de Direction et les cadres supérieurs du département crédit passent en revue les crédits exigeant une attention particulière. Le Comité de Direction examine régulièrement les questions concernant la gestion du personnel.

4.5 Comités spéciaux

Trois comités spéciaux rendent compte directement au Comité de Direction: l' Assets and Liabilities Management Committee (ALMAC), le Financial Markets Committee (FMC) et le Non Financial Risk Committee (NFRC). Le Comité de Direction reste toutefois l'unique organe de prise de décision de la banque.

⁵ Les résultats sont examinés en détail tous les trimestres.

5 Organes de supervision, de gestion et d'audit externe d'ING Belgique

5.1 Conseil d'Administration

Composition⁶

Eric Boyer de la Giroday Président du Conseil d'Administration	(2018)	Baron Luc Bertrand Président du Comité exécutif, Ackermans & van Haaren	(2018)
Rik Vandenberghe Président de la banque	(2017)	Baron Philippe de Buck van Overstraeten Administrateur de sociétés	(2018)
Guy Beniada Administrateur-délégué	(2016)	Membre du Comité économique et social européen	
Michael Jonker Administrateur-délégué	(2016)	Christian Jourquin Membre de l'Académie royale de Belgique	(2018)
Philippe Masset Administrateur-délégué	(2014)	Comte Diego du Monceau de Bergendal Administrateur-délégué, Rainyve	(2017)
Colette Dierick Administrateur-délégué	(2014)	Hans van der Noordaa ⁷ Membre du Conseil d'Administration ING Bank N.V.	(2017)
Frank Stockx Administrateur-délégué	(2019)	Philippe van de Vyvere Administrateur-délégué, Sea Invest Group	(2014)
		Michèle Sioen CEO, Sioen Industries NV	(2017)

Comité d'audit

Président

Comte Diego du Monceau de Bergendal

Membres

Baron Philippe de Buck van Overstraeten

Christian Jourquin⁸

Comité de Rémunération et de Nomination

Président

Eric Boyer de la Giroday

Membres

Hans van der Noordaa

Michèle Sioen

Christian Jourquin

⁶ Situation fin Décembre 2013. La date normale d'expiration du mandat est indiquée à côté de chaque nom de Directeur.

⁷ Administrateur non exécutif qui représente le seul actionnaire.

⁸ Membre du Comité d'audit indépendant de l'organe légal d'administration au sens de l'article 526ter du Code d'entreprise et indépendant en comptabilité et/ou audit.

5.2 Commissaire Réviseur

Ernst&Young Réviseurs d'entreprises SCCRL (B160)

Représentée par **Jean-François Hubin, Associé (jusqu'au 31 Décembre 2014)**

5.3 Comité de Direction (mars 2014)

Rik Vandenberghe Chief Executive Officer	Corporate Communication & Relations Corporate Audit Services Human Resources Financial Markets Brussels Transformation Office ING Luxembourg Continental Western Europe
Guy Beniada Managing Director	Finance Facility Management Capital Management Procurement Tax Corporate Development
Michael Jonker Managing Director	Operational and Compliance Risk Market Risk Management (ALM) Market Risk management (Trading) Credit Risk Management Legal
Frank Stockx Managing Director	Products and Operations -Accounts, Payments, Savings -Securities & Investments -Lending & Insurance -Structured Securitised Finance -Lease & Commercial Finance
Philippe Masset Managing Director	Commercial Banking Belgium & Luxembourg -Midcorps & Institutionals -Corporate Clients -Event Finance -Corporate Finance -Equity Markets -Acquisition & Leveraged Finance -Economic research -Local Structured Finance - Working Capital Solutions
Colette Dierick Managing Director	Retail Sales Private banking Direct Channels Marketing Record Group
Johan Kestens Managing Director	Domestic Product Services Distribution Services Infrastructure Services Commercial Banking Services Group Services Shared Delivery Center Chief Administration Office

6 Information sur la société

Dénomination

En français, ING Belgique SA; en néerlandais, ING België NV; en anglais ING Belgium SA/NV; en allemand, ING Belgien AG.

Siège social

Avenue Marnix 24
B-1000 Bruxelles

Registre des personnes morales

La banque est inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0403 200 393.

Forme juridique, constitution, publication

ING Belgique SA est une société anonyme de droit belge, constituée le 30 janvier 1935, sous le nom de Banque de Bruxelles SA, par acte passé devant Me Pierre De Doncker, notaire à Bruxelles, publié aux Annexes du Moniteur belge du 17 février 1935, sous le n° 1459.

Ses statuts ont été modifiés à diverses reprises et, pour la dernière fois, le 27 octobre 2006, par acte passé devant Me Sophie Maquet, notaire-associé à Bruxelles, publié par extraits aux Annexes du Moniteur belge du 27 novembre 2006, sous les numéros 06176870 et 06176871.

ING Belgique SA est un établissement de crédit au sens de l'article 1er de la loi du 22 mars 1993, relative au statut et au contrôle des établissements de crédit.

Durée

La durée de la société est illimitée.

Objet social

Aux termes de l'article 3 de ses statuts, la société a pour objet de faire, pour elle-même ou pour le compte de tiers, en Belgique ou à l'étranger, toutes opérations relevant, dans le sens le plus large, de l'activité bancaire, entre autres toutes opérations se rapportant aux dépôts d'espèces et de valeurs, les opérations de crédits de toute nature, toutes opérations financières, de bourse, de change, d'émission, de commission et de courtage.

Elle peut également exercer toutes autres activités qui sont ou seront permises aux banques, en Belgique ou à l'étranger, telles que, notamment, tous courtages et commissions d'assurances, toutes locations-financements et locations sous quelque forme que ce soit de tout bien mobilier ou immobilier, tous conseils et études pour le compte de tiers dans le cadre de ses activités.

La société peut posséder des parts d'associés et des participations dans d'autres sociétés et ce, dans les limites permises par la loi et les règlements.

La société peut acquérir et posséder tous immeubles et tous droits réels immobiliers utiles à son service ou à la réalisation de son objet social. Elle peut aussi acquérir des immeubles, toutes les fois que l'acquisition est nécessaire ou utile pour le remboursement de ses créances.

Elle peut se livrer à toutes entreprises et faire toutes opérations commerciales, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Structure du capital social

Le capital social d'ING Belgique SA s'élève à 2,35 milliards d'euros. Il est représenté par 55.414.550 actions ordinaires, sans désignation de valeur nominale.

La banque n'a émis aucune autre catégorie d'actions.

Les actions de la banque ne sont plus cotées sur la bourse de Bruxelles depuis le 1er juillet 1998.

Depuis le 6 août 2004, elles sont toutes détenues par le groupe ING.

Souscriptions d'actions, à des conditions préférentielles, réservées au personnel

Il n'existe aucun plan d'investissement en actions de la banque, à l'intention des membres de son personnel ou de ses dirigeants.

Actions de la société détenues par les membres de ses organes d'administration et de gestion

Les membres du Conseil d'administration d'ING Belgique SA ne sont en possession d'aucun titre de la société.

Fonctions externes exercées par les administrateurs et les membres de la direction de la banque

L'exercice de fonctions externes par les administrateurs et les membres de la direction d'institutions financières basées en Belgique est sujet à la réglementation détaillée dans la circulaire PPB-2006-13-CPB-CPA émise par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances de Belgique le 13 novembre 2006.

Chaque institution est tenue de publier les détails de tous ces mandats par les moyens décrits au point I(4)(e) de la circulaire.

ING Belgique SA a décidé de rendre cette information disponible au public sur son site Internet.

7 Comptes Annuels Consolidés

7.1 Etat de Situation Financière (Bilan)

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013

ACTIFS			
En milliers d'EUR	Note	2013	2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales	1	1.648.292	1.492.232
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2	18.419.397	39.846.248
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	3	273.149	278.008
Actifs financiers disponibles à la vente	4	19.845.088	20.704.980
Prêts et avances	5	96.608.892	97.733.996
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	6	3.771.249	5.260.601
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille		57.163	180.452
Immobilisations corporelles		989.500	996.317
<i>dont immeubles, installations, machines et outillage</i>	7	977.241	984.496
<i>dont immeubles de placement</i>	8	12.259	11.821
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	9	126.680	117.482
Actifs d'impôts		260.554	363.689
<i>dont impôts exigibles</i>		90.998	131.717
<i>dont impôts différés</i>	10	169.556	231.972
Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	11	4.312	1.571
Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation mais non-consolidées		76.190	58.566
Autres actifs	12	1.389.720	1.156.149
Actifs disponibles à la vente	13	-	-
TOTAL DE L'ACTIF		143.470.186	168.190.291
PASSIFS			
Avances des banques centrales		195	24.746
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14	17.136.393	38.479.224
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	15	3.043.757	3.310.670
<i>dont dettes subordonnées</i>		41.706	75.169
Passifs financiers évalués au coût amorti	16	105.411.047	104.949.814
<i>dont dettes subordonnées</i>		204.342	200.824
Passifs financiers associés à des actifs transférés	17	34.028	896.513
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	18	4.798.313	6.289.293
Provisions	19	387.164	258.319
Passifs d'impôts		277.921	476.042
<i>dont impôts exigibles</i>		61.999	75.694
<i>dont impôts différés</i>	20	215.922	400.348
Autres passifs	21	2.396.491	2.508.504
Passifs disponibles à la vente		-	-
Capital social remboursable sur demande	22	110.107	116.415
TOTAL DU PASSIF		133.595.416	157.309.540
CAPITAUX PROPRES			
Capital attribuable aux propriétaires de la société mère	23	9.857.850	10.860.035
Intérêts minoritaires		16.920	20.716
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		9.874.770	10.880.751
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		143.470.186	168.190.291

7.2 Compte de Résultats Consolidé

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013

Compte de résultats consolidé			
En milliers d'EUR	Note	2013	2012
Produits et charges financiers et d'exploitation		3.505.403	3.288.157
Produits d'intérêts nets	24	2.735.313	2.608.794
Dividendes		53.284	20.878
Produits de commissions nets	25	564.240	591.047
Profits et pertes réalisés sur les actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	26	80.473	76.112
Profits / pertes nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	27	-58.132	130.612
Profits / pertes nets sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	28	-3.666	-265.789
Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture	29	-619	20.270
Réévaluations des écarts de change	30	101.766	88.985
Profits et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que destinés à la vente	31	-4.092	227
Autres produits d'exploitation nets	32	36.836	17.021
Frais d'administration		1.826.189	1.799.217
Frais de personnel	33	1.158.289	1.175.479
Frais généraux et administratifs	34	667.900	623.738
Amortissements	7-9	106.320	95.490
Provisions	19	18.631	116.827
Dépréciations	35	227.255	224.892
Pertes de dépréciation sur les actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats		220.647	217.678
Autres dépréciations		6.608	7.214
Badwill immédiatement comptabilisé en résultats*		-	-
Part de bénéficiaires et de pertes d'entreprises avec un lien de participation comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence		3.153	124
Charges d'impôts (produits) liées aux résultats provenant des activités ordinaires	36	356.050	279.837
Résultat opérationnel net		974.112	772.018
Attribuable aux intérêts minoritaires		-3.567	220
Attribuable aux actionnaires		977.679	771.798

7.3 Etat Consolidé des Flux de Trésorerie

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

En milliers d'EUR	Note	2013	2012
Bénéfice net attribuable aux actionnaires		977.679	771.798
Ajustements visant à réconcilier le bénéfice et la trésorerie nette dégagée par les activités opérationnelles		241.163	1.814.660
Intérêts minoritaires inclus dans le compte de résultats		-3.567	220
Produits d'impôts courants et différés reconnus dans le compte de résultats		-225.283	-283.883
Charges d'impôts courants et différés reconnues dans le compte de résultats		581.333	563.720
Profits nets latents		-130.869	878.214
<i>Dont:</i>		0	
<i>(profits) pertes de change latent(e)s</i>		-	-
<i>(profits) pertes latent(e)s comptabilisés dans le compte de résultats</i>		-1	-261
<i>profits nets latents de couvertures de flux de trésorerie</i>	23	-87.443	99.145
<i>profits nets latents d'investissements disponibles à la vente</i>	23	-43.425	779.328
(profits) pertes net(te)s réalisé(e)s sur la vente d'investissements		-13.733	-23.059
Amortissements		106.320	95.490
Dépréciations	35	6.608	7.214
Provisions nettes (recouvrements)		18.631	116.827
Autres ajustements		-98.277	459.919
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variations dans le capital d'exploitation		1.218.842	2.586.458
Variations des actifs provenant des activités opérationnelles (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)		-24.554.355	9.202.207
Comptes auprès de banques centrales	1	24.321	-1.217.553
Prêts et créances	5	-908.005	7.595.110
Actifs disponibles à la vente	4	-859.892	-516.881
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	2	-21.426.850	2.503.701
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	3		
		-4.859	-220.234
Dérivés d'actifs, utilisés pour couverture	6	-1.489.353	1.190.534
Produits courus d'actifs financiers		-	-
Autres actifs	12	110.283	-132.470
Variations des passifs provenant des activités opérationnelles (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)		-23.677.461	-1.799.361
Avances de banques centrales	16	-24.550	10.375
Dépôts d'établissements de crédit	16	-5.228.684	-4.898.528
Dépôts autres que ceux des établissements de crédit	16	3.345.521	1.626.098
Certificats de dettes	16	1.477.169	105.243
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14	-21.342.831	851.851
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	15		
		-298.999	-580.551
Dérivés de passif, utilisés pour couverture	18	-1.490.980	1.247.493
Charges courues sur des instruments financiers		-	-
Autres passifs financiers		1.224	-63.021
Autres passifs	21	-115.331	-98.321
Augmentation nette du capital d'exploitation		-876.894	-11.001.568
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		2.095.735	-8.415.110
Impôts sur le résultat (payés) remboursés		-319.960	-259.115
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		1.775.775	-8.674.225

* La rubrique 'Autres ajustements' comprend principalement les dépréciations d'actifs sur instruments financiers non valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats, les impôts différés sur le couverture de la juste valeur et couverture des flux de trésorerie et les rémunérations sous forme d'actions.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

En milliers d'EUR		2013	2012
Acquisition d'immobilisations corporelles	7-8	-92.780	-109.082
Cession d'immobilisations corporelles	7-8	26.843	26.762
Acquisition d'immobilisations incorporelles	9	-8.487	-22.834
Cession d'immobilisations incorporelles	9	-	-
Acquisition de coentreprises, entreprises associées, filiales, nettes de trésorerie acquise	11	-3.155	-3.913
Cession de coentreprises, entreprises associées, filiales, nettes de trésorerie acquise	11	2.718	2.053
Autres sorties de trésorerie liées à des activités d'investissement		-	-
Autres entrées de trésorerie liées à des activités d'investissement		55.615	22.833
Flux de trésorerie net provenant d'activités d'investissement		-19.246	-84.181

Flux de trésorerie provenant d'activités de financement

En milliers d'EUR		2013	2012
Dividendes payés		-1.738.354	-595.152
Produits de trésorerie tirés de l'émission de dettes subordonnées		-	-
Remboursements de trésorerie de dettes subordonnées		-32.613	-43.557
Produits de trésorerie tirés de l'émission d'actions ou d'autres instruments de capitaux propres		-	-
Paiements de trésorerie pour acquérir des actions propres		-	-
Produits de trésorerie tirés de la cession d'actions propres		-	-
Autres produits de trésorerie liés à des activités de financement		-	-
Autres charges de trésorerie liés à des activités de financement		-	-
Flux de trésorerie net tiré d'activités de financement		-1.770.967	-638.709
Effet des changements de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		-	-
Variations en trésorerie et équivalents de trésorerie		-14.439	-9.397.115
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice		4.961.423	14.358.538
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice		4.946.984	4.961.423

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent

En milliers d'EUR		2013	2012
Cash disponible	1	535.671	531.626
Prêts avec des banques centrales	1	659.885	532.192
Avances et prêts	5	3.751.428	3.897.605
Bons d'Etat		-	-
A découvert		-	-
Total		4.946.984	4.961.423

Note additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels

En milliers d'EUR		2013	2012
Produits d'intérêts reçus	24	10.626.399	17.814.069
Charges d'intérêts payées	24	7.891.086	15.205.275
Dividendes reçus		53.284	20.878

7.4 Etat Consolidé des Variations des Capitaux Propres

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013

2013								
En milliers d'EUR	Capital	Prime d'émission	Réserves de réévaluations	Autres réserves	Résultat reporté	Résultat net de la période	Intérêts mino--ritaires	Total
Balance à l'ouverture	2.350.000	451.511	354.105	0	6.932.622	771.798	20.715	10.880.751
Augmentation / diminution (-) du capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats / ventes d'actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiement basé sur des actions	0	0	0	0	9.092	0	0	9.092
Résultat net transféré aux réserves	0	0	0	0	771.798	-771.798	0	0
Reclassements internes aux réserves	0	0	-8.800	0	8.800	0	0	0
Autres modifications	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividende 2012	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividende interimaire 2013	0	0	0	0	-1.738.354	0	0	-1.738.354
Résultat net de la période	0	0	0	0	0	977.679	-3.567	974.112
Autres éléments du résultat global (après impôts)	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation nette de la réserve des écarts de conversion des devises	0	0	-10.232	0	0	0	0	-10.232
Variation nette de la réserve des couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger	0	0	10.327	0	0	0	0	10.327
Variation nette de la réserve d'évaluation des immeubles	0	0	6.978	0	0	0	0	6.978
Variation nette de la réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente	0	0	-43.425	0	0	0	0	-43.425
Variation nette de la réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie	0	0	-87.443	0	0	0	0	-87.443
Variation nette des profits/pertes actuarielles sur plan de pension defined benefit	0	0	-126.746	0	0	0	0	-126.746
Variation nette de la quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	-60	0	-1	0	-229	-290
Balance à la clôture	2.350.000	451.511	94.704	0	5.983.957	977.679	16.919	9.874.770

La variation nette des profits et pertes actuarielles contient les gains et pertes non réalisés transférés vers les autres Revenus (OCI) au 01/01/2013 (EUR 190.9 millions) moins les taxes différées

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012

2012

En milliers d'EUR	Capital	Prime d'émission	Réserves de réévaluations	Autres réserves	Résultat reporté	Résultat net de la période	Intérêts minoritaires	Total
Balance à l'ouverture	2,350,000	451,511	-503,880	-	6,644,971	863,941	20,711	9,827,254
Augmentation / diminution (-) du capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats / ventes d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiement basé sur des actions	-	-	-	-	15,522	-	-	15,522
Résultat net transféré aux réserves	-	-	-	-	863,941	-863,941	-	-
Reclassements internes aux réserves	-	-	-3,359	-	3,359	-	-	-
Autres modifications	-	-	-	-	-20	-	5	-15
Dividende 2011	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividende intérimaire 2012	-	-	-	-	-595,152	-	-	-595,152
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	771,798	-	771,798
Autres éléments du résultat global (après impôts)	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette de la réserve des écarts de conversion des devises	-	-	1,022	-	-	-	-	1,022
Variation nette de la réserve des couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger	-	-	-2,830	-	-	-	-	-2,830
Variation nette de la réserve d'évaluation des immeubles	-	-	-15,142	-	-	-	-	-15,142
Variation nette de la réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	779,328	-	-	-	-	779,328
Variation nette de la réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie	-	-	99,145	-	-	-	-	99,145
Variation nette de la quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-179	-	-	-	-	-179
Balance à la clôture	2,350,000	451,511	354,105	-	6,932,621	771,798	20,716	10,880,751

7.5 Etat Consolidé du Résultat Global

Tableau consolidé du résultat global

En milliers d'EUR	Note	2013	2012
Résultat net de la période	24-36	977.679	771.798
Autres éléments du résultat global:	23	0	-
Autres éléments du résultat global (après impôts)		0	-
Variation nette de la réserve des écarts de conversion des devises		-10.232	1.022
Variation nette de la réserve des couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger		10.327	-2.830
Variation nette de la réserve d'évaluation des immeubles		-1.882	-18.682
Variation nette de la réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-43.425	779.328
Variation nette de la réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie		-87.443	99.145
Variation nette des profits/pertes actuarielles sur plan de pension Defined Benefit		-126.746	-
Variation nette de la quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence		0	-
Autres		0	1
Résultat global		718.278	1.629.782

L'impact fiscal sur les éléments du résultat global est détaillé dans la note 10.

7.6 Informations concernant les Comptes Consolidés

7.6.1 Déclaration de conformité avec les IFRS

ING Belgique SA a établi ses comptes annuels consolidés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE). Dans le présent document, le terme 'IFRS' est utilisé pour se référer aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'UE, y compris les décisions prises par ING Belgique par rapport aux options disponibles sous les IFRS et les annexes supplémentaires requises par la loi belge.

L'établissement des comptes annuels consolidés conformément aux IFRS nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses. Ces estimations et hypothèses affectent les montants rapportés des actifs et passifs et les montants des passifs éventuels à la date du bilan, ainsi que les produits et charges rapportés pour l'année. Le résultat effectif peut donc dépendre de l'adéquation de ces estimations.

Le processus de fixation d'hypothèses est soumis à des approbations et procédures de contrôle interne ; il prend en considération des études internes et externes, les statistiques du secteur, les facteurs et tendances environnementaux et les exigences réglementaires.

7.6.2 Informations sur l'entreprise

ING Belgique est une institution financière internationale active dans les services bancaires, d'assurance et de gestion d'actifs, filiale d'ING Bank NV.

ING Belgique a organisé son réseau commercial en deux secteurs d'activités, Retail & Private Banking d'une part, et Commercial Banking d'autre part, qui rendent compte d'un point de vue fonctionnel aux secteurs d'activités équivalents du Groupe ING.

ING Belgique, qui est une société anonyme, emploie 10.945 personnes. L'adresse de son siège social est: 24, avenue Marnix, 1000 Bruxelles.

Les présents comptes annuels consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'Administration le 21 mars 2014.

Les montants repris dans les notes des comptes annuels sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

7.6.3 Base de présentation

Les principales méthodes de valorisation utilisées dans la préparation des comptes annuels sont la juste valeur et le coût amorti.

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée en utilisant les cours du marché. Les cours du marché sont obtenus de négociateurs, courtiers et vendeurs indépendants. En général, les positions sont évaluées en prenant le cours acheteur pour une position à la hausse et le cours vendeur pour une position à la baisse. Dans certains cas où les positions sont indiquées comme étant la moyenne des cours acheteurs et vendeurs, un ajustement de la juste valeur est calculé.

En outre, des ajustements supplémentaires de la juste valeur peuvent être nécessaires pour la liquidité ou les données périmées parce que des transactions dans un instrument financier particulier n'ont pas lieu sur une base régulière.

Pour certains actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés de gré à gré, aucun cours du marché n'est disponible. Pour ces actifs et passifs financiers, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Ces techniques d'évaluation considèrent, entre autres facteurs, les prix contractuels et cours du marché, les corrélations, la valeur temps de l'argent, le risque de crédit et de remboursement anticipé, les facteurs de volatilité, les courbes de rendement. Toutes les techniques d'évaluation utilisées sont approuvées par les fonctions internes appropriées.

De surcroît, les données de marché utilisées dans ces techniques d'évaluation sont validées sur une base journalière.

Les modèles s'avèrent subjectifs par nature et la détermination des justes valeurs d'actifs et passifs financiers implique une part significative de jugement. Les modèles supposent diverses hypothèses quant au prix sous-jacent, à la courbe de rendement, aux corrélations et à bien d'autres facteurs.

L'utilisation de différentes hypothèses et techniques d'évaluation est susceptible de produire des estimations matériellement différentes de la juste valeur.

Des tests de prix sont effectués afin d'évaluer si le processus d'évaluation a donné lieu à une juste valeur appropriée de la position et à un reflet adéquat des évaluations dans le compte de résultats. Des tests de prix sont réalisés pour minimiser les risques potentiels de pertes économiques dues à des modèles matériellement incorrects ou mal utilisés; ils s'appliquent à la fois aux positions négociées en bourse et aux positions de gré à gré.

L'écart entre le prix du modèle utilisé et le prix de la transaction, le 'day one profit', est enregistré dans le compte de résultats de la banque.

Cependant, lorsque la banque utilise des modèles développés en interne et/ou des données dérivées de prix observables, un ajustement de l'évaluation est effectué au titre de 'risque de modèle'. Cet ajustement prend en considération les différents aspects de ces modèles/données et le degré d'incertitude qui y est lié.

Selon la règle générale, le calcul de cet ajustement pour risque de modèle prend en compte:

- la classification interne du modèle en fonction de sa complexité;
- l'expérience acquise dans l'utilisation du modèle;
- la durée de vie restant à courir pour l'opération.

Ce calcul est exécuté transaction par transaction. Les deux premiers points font l'objet d'une revue régulière par le Risk Management.

Un ajustement spécifique est également appliqué pour le risque de corrélation. Cet ajustement est calculé en fonction de l'indicateur de sensibilité lié à ce facteur de risque.

Un ajustement de valeur est également enregistré pour le risque crédits. Celui-ci est élaboré par MRM et tient compte du modèle de risques. Ces deux ajustements de valeurs (Credit Valuation Adjustment – CVA) et (Debit Valuation Adjustment – DVA – risque de défaut propre à ING) sont prises en considération pour déterminer la juste valeur.

En raison d'une modification dans les pratiques du marché pour l'évaluation des dérivés, ING Belgique a adopté en 2011 une courbe d'actualisation qui reflète l'Overnight Indexed Swap (« OIS ») en lieu et place du taux à terme de l'EURIBOR.

Depuis 2011, un portefeuille de couverture des crédits hypothécaires à taux variable s'est ajouté aux stratégies comptables de couverture déjà existantes. Ce nouveau portefeuille est basé sur la version du 'carved out' de l'IAS 39. Ceci implique que les options implicites couvertes (le cap compris dans l'intérêt du crédit hypothécaire) est évalué à la juste valeur par pertes et profits tout comme le dérivé utilisé pour la couverture. En 2012, ING Belgique SA a également implémenté la macro couverture à la juste valeur pour les crédits hypothécaires à taux fixes.

Le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier est le montant auquel l'actif financier ou le passif financier est reconnu à l'origine moins les remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre le montant initial et le montant à l'échéance, et moins toute réduction de valeur actée (directe ou via l'utilisation d'un compte de provision).

ING Belgique rapporte selon la méthode du 'dirty price' (cours brut). Cela implique que les intérêts courus sont comptabilisés avec les instruments financiers concernés et non plus séparément. Les chiffres de 2012 ont été reclassés dans leur catégorie comptable afin de permettre la comparaison avec 2013. Globalement, il n'y a aucun impact sur les chiffres.

Les comptes annuels sont établis sur la base d'une approche de continuité de l'activité.

7.6.3.1 Estimation des impacts des modifications aux règles IFRS

Cette section présente les impacts attendus dans les états financiers d'ING Belgique suite aux modifications futures des IFRS.

Nouvelles modifications IFRS		
IFRS	Application à l'exercice ouvert à compter du ...	Adoption par l'UE
IFRS 10	01/01/2014	Oui
IFRS 11	01/01/2014	Oui
IFRS 12	01/01/2014	Oui
Révision d'IAS 27	01/01/2014	Oui
Révision d'IAS 28	01/01/2014	Oui
IFRS 9	01/01/2015	Non

L'IFRS 10 élargit la définition de la notion de contrôle. Une entité a le contrôle d'une autre si tous les éléments suivants sont réunis:

- elle détient le pouvoir sur l'entreprise détenue;
- elle est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entreprise détenue ;
- elle a la capacité d'utiliser son pouvoir d'influence pour modifier le montant ses revenus.

Ces modifications pourraient impliquer des changements mineurs au niveau des contrôles.

L'IFRS 11 contient les exigences en matière de classification d'un partenariat sous forme de coentreprise 'joint venture' ou d'activités conjointes 'joint operation'.

Une opération de partenariat correspond à la mise en commun, par diverses parties, de leurs actifs et opérations dans le but d'obtenir des revenus.

Une coentreprise est un partenariat établi en vue de donner aux associés une part des résultats nets de la coentreprise. Une coentreprise est comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence. Un coparticipant dans les activités conjointes reconnaît ses propres actifs, passifs, revenus et dépenses.

L'IFRS 12 intègre et exige des annexes fouillées pour les filiales, les partenariats, les entreprises associées et pour les entités structurées. L'intention liée à la mise en place de la plupart de ces nouvelles annexes est d'explicitier les arguments qui ont menés à déterminer l'existence ou non de contrôle, contrôle conjoint ou d'une importance significative.

L'IAS 27 revu contient uniquement les règles de comptabilisation des participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées dans les états financiers individuels de l'investisseur. Les exigences pour les états financiers consolidés sont incluses dans l'IFRS 10.

La révision de l'IAS 28 contient les exigences pour la comptabilisation des investissements dans des entreprises associées et dans des coentreprises. Toutes deux doivent être comptabilisées suivant la méthode de mise en équivalence.

L'IFRS 9 'Instruments financiers', émis en 2010 devait être d'application pour 2013.

Cependant, en juillet 2011 l'IASB a proposé de postposer l'application de l'IFRS 9 jusqu'en 2015.

Cette norme n'est pas encore approuvée par l'Europe et ne fait donc pas encore partie des IFRS applicables au niveau européen.

L'implémentation de l'IFRS 9 – dépendant de l'acceptation et d'une date éventuelle de mise en application – pourrait avoir un impact significatif sur les fonds propres ou les résultats d'ING Belgique SA.

7.6.3.2 Principes de consolidation

7.6.3.2.1 Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad-hoc) sur lesquelles ING Belgique a le pouvoir de gestion des politiques financières et opérationnelles, s'accompagnant généralement d'une participation de plus de 50% des droits de vote. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles est considérée pour évaluer si ING Belgique contrôle ou non une entité. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date où ING Belgique exerce le contrôle. Elles sont déconsolidées à la date où cesse le contrôle.

En ce qui concerne les filiales faisant l'objet d'une consolidation globale, la maison mère veille, dans les limites du pourcentage de sa participation et abstraction faite des risques politiques, à ce que les dites filiales soient à même de tenir leurs engagements.

La méthode de consolidation globale est utilisée pour comptabiliser les filiales acquises par ING Belgique. Le coût d'une acquisition est mesuré comme la juste valeur des actifs donnés, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis, les passifs et passifs éventuels assumés dans un regroupement d'entreprises sont initialement mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition, indépendamment de la portée de tout intérêt minoritaire. L'excédent du coût d'acquisition par rapport à la juste valeur de la part de la banque dans les actifs nets identifiables acquis est enregistré comme goodwill. Si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la part de la banque dans les actifs nets de la filiale acquise, la différence est directement comptabilisée dans le compte de résultats. Le badwill est seulement reconnu dans le compte de résultats après réévaluation de tous les actifs acquis et passifs supposés correctement identifiés.

Les soldes des comptes et les profits non réalisés sur des transactions entre les entités d'ING Belgique sont éliminés. Les pertes non réalisées sont également éliminées, sauf si la transaction fournit la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré.

Lorsque cela s'avère nécessaire, les comptes des filiales ont été retraités afin d'assurer la cohérence avec les politiques comptables adoptées par ING Belgique.

Nom de l'entité	Siège social	Activité	Numéro de l'entreprise	Pourcentage de détention	Actif ⁽¹⁾	Passif ⁽¹⁾	Compte de résultats ⁽¹⁾	Capitaux propres
CEL Data Services SA/NV	Brussels	IT	BE 0435.463.880	100,00%	7.444	2.114	700	4.630
Immo Globe SA/NV	Brussels	Real Estate	BE 0415.586.512	100,00%	15.422	910	254	14.258
ING Belgium International Finance Luxembourg SA	Luxembourg	Finance	-	100,00%	3.567.733	3.586.317	-3.160	-15.424
ING Contact center SA/NV	Brussels	Finance	BE 0452.936.946	100,00%	10.982	6.409	266	4.307
ING Luxembourg	Luxembourg	Finance	-	99,99%	12.400.172	11.023.906	106.053	1.270.213
ING Lease Luxembourg	Luxembourg	Leasing	-	99,99%	206.946	188.954	1.578	16.414
European Marketing Group Luxembourg(EMG)	Luxembourg	Leasing	-	99,99%	7.859	1.655	956	5.248
Société Immobilière ING Luxembourg SARL	Luxembourg	Real Estate	-	99,99%	41.310	3.179	19.664	18.467
SPV Air Properties Sa	Luxembourg	Real Estate	-	99,99%	22.074	94	230	21.750
ING LUX Ré SA	Luxembourg	Insurance	-	99,99%	5.237	1.557	0	3.680
Leudelange Office Park SA	Luxembourg	Real Estate	-	99,99%	7.651	5	-1	7.647
ISIM SA (ex CherryMont SA)	Luxembourg	Real Estate	-	99,99%	141	0	0	141
ING Technology Services	Brussels	IT	BE 0846.738.437	99,50%	1.659	659	0	1.000
Lease Belgium	Brussels	Leasing	BE 0402.918.402	100,00%	4.184.598	4.014.622	26.093	143.883
ING Equipment Lease Belgium	Brussels	Leasing	BE 0427.980.034	100,00%	2.004.977	1.928.930	13.119	62.928
ING Asset Finance Belgium	Brussels	Leasing	BE 0429.070.986	100,00%	591.711	564.277	3.041	24.393
ING Truck Lease Belgium	Brussels	Leasing	BE 0440.360.895	100,00%	143.375	134.665	823	7.887
Commercial Finance	Brussels	Factoring	BE 0470.131.086	100,00%	542.825	531.279	2.697	8.849
D'leteren Vehicle Trading NV	Brussels	Leasing	BE 0428.138.994	51,00%	59.094	49.389	483	9.222
New Immo-Schuman SA/NV	Brussels	Real Estate	BE 0428.361.797	100,00%	11.683	1.684	13	9.986
Record Bank SA/NV	Brussels	Banking	BE 0403.263.642	100,00%	19.322.206	18.532.062	65.997	724.147
Fiducré SA/NV	Brussels	Finance	BE 0403.173.372	100,00%	100.324	88.372	9.656	2.296
Logipar	Brussels	Real Estate	BE 0439.526.103	100,00%	6.922	1.809	18	5.095
Record Credit Services SCRL/CVBA	Liege	Finance	BE 0403.257.407	16,42%	1.742.369	1.705.843	-4.355	40.881
Sogam SA/NV	Brussels	Finance	BE 0402.688.075	100,00%	464	1	19	444
Soges-Fiducem SA/NV	Brussels	Finance	BE 0403.238.304	100,00%	36.310	32.652	422	3.236
Belgian Overseas Agencies Ltd.	Montreal	Finance	CA 0403.202.967	100,00%	23.654	23.454	7	193
Belgian Overseas Issuing Corp.	New York	Finance	CA 0403.203.066	100,00%	22.343	21.813	4	526

* L'actif n'est pas égal au passif car ce dernier n'inclus pas les fonds propres.

7.6.3.2.2 Entreprises avec un lien de participation

Les entreprises avec un lien de participation sont toutes les entités sur lesquelles ING Belgique exerce une influence significative mais ne possède pas de contrôle, s'accompagnant généralement d'une participation entre 20% et 50% des droits de vote.

Les investissements dans des entreprises avec un lien de participation sont comptabilisés en utilisant la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisés au coût historique. Ils comprennent le goodwill (net de toute perte de dépréciation cumulée) identifié lors de l'acquisition.

La part de la banque dans les profits ou les pertes postérieurs à l'acquisition d'entreprises avec un lien de participation est comptabilisée dans le compte de résultats. Sa part dans les mouvements post-acquisition en réserves est comptabilisée dans les réserves. Les mouvements cumulatifs postérieurs à l'acquisition sont ajustés par rapport à la valeur comptable de l'investissement.

Lorsque la part d'ING Belgique dans les pertes d'une entreprise avec un lien de participation égale ou dépasse sa participation dans l'entreprise liée, y compris toute autre créance non garantie, la banque ne

comptabilise pas de pertes supplémentaires, sauf si elle a contracté des obligations ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise en question.

Les profits non réalisés sur des transactions entre ING Belgique et les entreprises avec un lien de participation sont éliminés à concurrence de la participation de la banque dans ces entreprises. Les pertes non réalisées sont également éliminées, sauf si la transaction fournit la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré.

Lorsque cela s'avérait nécessaire, les comptes des entreprises avec un lien de participation ont été retraités afin d'assurer la cohérence avec les politiques comptables adoptées par ING Belgique.

Entités avec un lien de participation mises en équivalence							
En milliers d'EUR					Etats Financiers de l'Entité		
Nom de l'entité	Siège social	activité	Numéro d'entreprise	Pourcentage de détention	Actif ⁽¹⁾	Passif ⁽¹⁾	Compte de résultats
Isabel SA/NV	Brussels	Finance	BE 0455.530.509	25,33%	24.923	12.764	4.777
Synapsia	Luxembourg	Finance		34,84%	40.143	40.032	48

* L'actif n'est pas égal au passif car ce dernier n'inclut pas les fonds propres
Les chiffres proviennent de la situation financière des entités

7.6.4 Politiques comptables

7.6.4.1 Conversion des devises étrangères

7.6.4.1.1 Devise fonctionnelle et de présentation

Les postes inclus dans les comptes de toutes les entités d'ING Belgique sont établis en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité est active ('la devise fonctionnelle'). Les comptes annuels consolidés sont établis en milliers d'euros, qui est la devise de présentation.

7.6.4.1.2 Conversions

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle en utilisant les taux de change prévalant à la date de la transaction. Les profits et pertes de change résultant de telles transactions, ainsi que les profits et pertes résultant de la conversion aux taux de change au terme de l'exercice d'actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères, sont comptabilisés dans le compte de résultats, sauf lorsqu'ils sont différés en capitaux propres en tant que couverture de flux de trésorerie éligible ou de couvertures d'investissement net.

Les différences de conversion sur les éléments non monétaires mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont comptabilisées comme faisant partie du profit ou de la perte à la juste valeur. Les éléments non monétaires sont reconvertis à la date à laquelle leur juste valeur est déterminée. Les différences de conversion sur les éléments non monétaires mesurés à la juste valeur par le biais des réserves de réévaluation sont incluses dans les réserves de réévaluation en capitaux propres.

7.6.4.1.3 Résultats et situation financière des sociétés du groupe

Les résultats et la situation financière des sociétés ING Belgique dont la devise fonctionnelle diffère de la devise de présentation sont convertis dans la devise de présentation:

- les actifs et passifs inclus dans leur bilan sont convertis au cours de clôture, à la date du bilan concerné;

- les produits et charges inclus dans leur compte de résultats sont convertis à des taux de change moyens ; toutefois, lorsque la moyenne ne constitue pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux prévalant aux dates de transaction, les produits et charges sont convertis aux dates de transaction;
- les différences de change en résultant sont comptabilisées dans une composante séparée des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de conversion découlant de la conversion d'un élément monétaire faisant partie de l'investissement net dans une entité étrangère, ainsi que d'emprunts et d'autres instruments désignés comme couverture de tels investissements, sont comptabilisés dans les capitaux propres. Lorsqu'une activité étrangère est cédée, de tels écarts de conversion sont comptabilisés dans le compte de résultats comme faisant partie du profit ou de la perte sur vente.

Les ajustements de juste valeur et le goodwill découlant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme actifs et passifs de l'activité étrangère et convertis au cours de clôture.

7.6.4.2 Comptabilisation et décomptabilisation d'instruments financiers

L'ensemble des acquisitions et cessions d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente ou comme détenus à des fins de transaction, qui nécessitent une livraison dans le délai défini par une réglementation ou des conventions de marché (acquisitions et cessions 'à livraison régulière') est comptabilisé à la date de transaction, à savoir la date à laquelle ING Belgique s'est engagée à acquérir ou à céder l'actif. Les prêts et dépôts sont comptabilisés à la date de règlement.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits d'en percevoir les flux de trésorerie ont expiré ou lorsque ING Belgique a transféré tous les risques et avantages liés à leur propriété. Si ING Belgique transfère ou conserve partiellement les risques et avantages liés à la propriété d'un actif financier, elle décomptabilise cet actif lorsqu'elle ne le contrôle plus. En cas de transferts dans lesquels le contrôle sur l'actif est conservé, ING Belgique continue à comptabiliser l'actif à concurrence de son implication. L'étendue de cette implication est déterminée par la mesure dans laquelle ING Belgique se trouve exposée aux variations de la valeur de l'actif.

7.6.4.3 Compensation d'actifs et de passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans le bilan lorsque ING Belgique détient un droit ayant force exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit, de régler sur une base nette, soit de simultanément réaliser l'actif et acquitter le passif.

7.6.4.4 Opérations de cession et de rétrocession

Les titres cédés sous réserve d'accords de rachat ('repos') sont maintenus dans les comptes annuels consolidés. Il en résulte une dette incluse dans les passifs financiers associés aux actifs transférés.

Les titres acquis dans le cadre d'accords de revente ('reverse repos') sont comptabilisés comme prêts et avances ou comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. La différence entre le prix de vente et de rachat est comptabilisée comme intérêt et imputée sur la durée de l'accord, en utilisant la méthode de l'intérêt effectif.

7.6.4.5 Actifs financiers

7.6.4.5.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales

La trésorerie comprend l'argent détenu par ING Belgique, ainsi que l'argent déposé auprès d'autres institutions financières et pouvant être retiré sans préavis.

Les équivalents de trésorerie sont définis comme des investissements à court terme, hautement liquides, aisément convertibles en montants de trésorerie, et sujets à un risque négligeable de variations de valeur. Le classement d'un investissement à court terme en équivalent de trésorerie requiert non seulement que l'investissement réponde à la définition d'un équivalent de trésorerie, mais dépend également du but dans lequel l'investissement est détenu.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des comptes dont l'échéance est inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition, y compris les espèces, les comptes auprès de banques centrales, les prêts et avances à court terme, les titres d'État à court terme, les reverse repos et les découverts bancaires.

7.6.4.5.2 Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs qui sont acquis principalement dans le but de générer des profits à court terme ou une marge de courtage. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition. Par la suite, ils font l'objet d'une valorisation à la juste valeur, sans déduction de frais de transaction, à chaque date de bilan jusqu'à ce qu'ils soient décomptabilisés.

Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le compte de résultats de la période au cours de laquelle ils surviennent. Ils incluent les profits et pertes réalisés sur la cession d'actifs financiers et les profits et pertes non réalisés découlant de variations de la juste valeur.

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés séparément dans le compte de résultats.

ING Belgique désigne des actions, des obligations, les produits dérivés et les reverse repos comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction.

7.6.4.5.3 Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Une telle désignation sera uniquement utilisée pour les actifs financiers lorsqu'elle répond à l'une des exigences suivantes :

- elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence de valorisation ou de comptabilisation (parfois mentionnée comme 'décalage comptable') qui découlerait de l'évaluation d'actifs ou de la comptabilisation de profits/pertes liés à ces actifs sur une base différente;
- un groupe d'actifs financiers est géré et sa performance est évaluée sur une base de juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement documentée, et les informations relatives au groupe d'actifs concerné sont fournies en interne sur cette base;
- les actifs comprennent un ou plusieurs dérivés intégrés, sauf si le dérivé intégré ne modifie pas significativement les flux de trésorerie ou si la séparation du dérivé intégré est interdite.

Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur de tels actifs sont comptabilisés dans le compte de résultats de la période au cours de laquelle ils surviennent. Ils incluent les profits et pertes réalisés sur la cession d'actifs financiers et les profits et pertes non réalisés découlant de variations de la juste valeur des actifs.

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés séparément dans le compte de résultats.

Il convient de noter que la désignation est irrévocable: l'évaluation à la juste valeur de tels actifs doit être maintenue jusqu'à la décomptabilisation.

7.6.4.5.4 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des instruments non dérivés à paiements fixes ou déterminables.

Les prêts et avances sont initialement reconnus à la juste valeur, inclus les coûts directement attribuables à l'acquisition ou la délivrance de l'actif financier. Par la suite, les prêts et avances sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute réduction de valeur.

Les produits d'intérêt sont comptabilisés de manière prorataée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

7.6.4.5.5 Actifs financiers disponibles à la vente

Lorsque des instruments financiers ne sont pas classés dans une autre catégorie, ils sont classés par défaut comme disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont mesurés à la juste valeur. Les profits et les pertes non réalisés découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés en capitaux propres. Lorsque les actifs sont cédés, les ajustements de juste valeur cumulés liés sont enregistrés dans le compte de résultats en tant que profits et pertes d'investissements.

7.6.4.6 Dépréciation d'actifs financiers

A chaque date de bilan, ING Belgique évalue s'il existe des indices objectifs qu'un actif financier ou qu'un groupe d'actifs financiers est déprécié. Les indications objectives qu'un actif financier ou qu'un groupe d'actifs financiers est déprécié comprennent notamment, sans toutefois s'y limiter:

- l'emprunteur a demandé la faillite ou une protection similaire ou a été placé en faillite, et cela empêche ou retarde le remboursement de l'actif financier;
- l'emprunteur a failli au remboursement du principal, des intérêts ou des frais, et cette situation s'est maintenue pendant une certaine période;
- l'emprunteur a connu des difficultés financières importantes ayant un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs de l'actif financier;
- l'obligation de crédit a été restructurée pour des raisons non commerciales. Ing Belgique a accordé des concessions pour des raisons économiques ou légales liées aux difficultés financières de l'emprunteur, dont l'effet est une réduction des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier.

7.6.4.6.1 Dépréciation d'actifs financiers désignés comme disponibles à la vente

En ce qui concerne les investissements en actions classés comme étant disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des actifs, liée à la qualité du débiteur, en deçà de leur coût d'acquisition, est considérée comme une indication objective de dépréciation. Si un tel indice existe, la perte cumulée – mesurée comme la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute réduction de valeur sur l'actif financier précédemment comptabilisée dans le compte de résultats – est extraite des fonds propres et reconnue dans le compte de résultats. Les réductions de valeur sur actions reconnues dans le compte de résultats ne peuvent être extournées sauf si les actions sont vendues.

En ce qui concerne les instruments de dette, la même règle s'applique pour comptabiliser la dépréciation. Toutefois, si, lors d'une période subséquente, la juste valeur d'un instrument de dette classé comme disponible à la vente augmente, et si l'augmentation peut être liée objectivement à un événement survenant après la comptabilisation de la réduction de valeur dans le compte de résultats, celle-ci est extournée via le compte de résultats.

7.6.4.6.2 Dépréciation des crédits

ING Belgique va, avant tout, examiner s'il existe des preuves objectives de dépréciation, sur une base individuelle pour les prêts significatifs, et de manière collective pour les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. Les prêts dont la dépréciation est évaluée de manière individuelle et pour lesquels une réduction de valeur doit être comptabilisée ou maintenue ne sont pas pris en compte dans l'évaluation collective.

Pour les prêts non-significatifs individuellement, une provision globale est calculée.

Une provision globale est également constituée lorsqu'ING Belgique constate qu'il n'existe pas de preuve objective de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs financiers, ceci en référence au principe « Incurred But Not Reported » (IBNR).

Une réduction de valeur sur un crédit intervient lorsqu'il est probable que la banque ne pourra récupérer toutes les sommes dues (principal et intérêts) conformément aux dispositions contractuelles. La recouvrabilité des crédits comprend le risque de crédit, lorsqu'un crédit ne peut être remboursé en raison de l'incapacité de l'emprunteur à respecter ses engagements. Elle comprend également le risque de transfert, lorsque le crédit n'est pas remboursé en raison de facteurs extérieurs à l'emprunteur, comme des restrictions monétaires résultant d'une crise économique dans son pays de résidence. L'accent doit être mis sur le calendrier des flux de trésorerie contractuels constitués des paiements en intérêts et des remboursements de principal. Si la banque s'attend à recouvrer l'ensemble des intérêts et le principal dû dans sa totalité, mais qu'il est probable que ces flux de trésorerie seront reçus plus tard que la date convenue dans le contrat original, une nouvelle évaluation de la réduction de valeur doit être faite.

Si une créance est définitivement irrécupérable, elle est amortie et imputée sur la provision pour la réduction de valeur y relative. Les créances sont amorties lorsque toutes les procédures légales requises ont été entreprises et que le montant définitif de la perte sur crédits est déterminé. Les montants qui seraient remboursés ultérieurement à l'amortissement de la créance sont reconnus dans le compte de résultats en déduction de la provision constituée pour réduction de valeur.

Une réduction de valeur sur un crédit évalué au coût amorti est déterminée comme étant la différence entre la valeur comptable du crédit et la valeur actuelle des flux futurs attendus (à l'exclusion des pertes futures sur crédits qui ne sont pas encore apparues), actualisés en utilisant le taux de rendement effectif initial du crédit⁷. La valeur comptable de l'actif est réduite via la constitution d'une réduction de valeur reconnue dans le compte de résultats. Pour les crédits à taux variable, le taux d'actualisation permettant de déterminer la réduction de valeur correspond au taux d'intérêt effectif de l'actif considéré.

Si, lors d'une période subséquente, le montant de la réduction de valeur est repris et que cette reprise est liée à des événements survenus après que la réduction de valeur ait été comptabilisée (p.ex. une amélioration de la notation crédit du débiteur), l'extourne de la dépréciation se fera via le compte de pertes et profits.

La politique de la banque prévoit qu'il ne faut procéder à des amortissements que dans un nombre limité de cas, notamment à la suite d'une restructuration, d'une faillite ou de la cession d'une facilité de crédit avec décote.

Tant le prêt que les réductions de valeur sont reconnus dans les livres. Si la décision est prise d'amortir (partiellement) le crédit, le prêt comme la provision liée sont extournés et seule la différence entre les deux est portée au compte de résultats.

L'identification de la dépréciation et la détermination du montant récupérable résident, par nature, dans un processus incertain basé sur des hypothèses et des facteurs divers tels que la situation financière de la contrepartie, les flux futurs attendus, les prix de marché observables et les prix de vente nets estimés. Des événements postérieurs à la date de clôture du bilan peuvent indiquer que certaines pertes non-réalisées à la date de clôture, vont conduire à la reconnaissance de réductions de valeur lors de périodes ultérieures, induisant un impact négatif sur le compte de résultats de ces périodes.

La détermination de la portée des réductions de valeur sur crédits nécessite beaucoup de discernement. Celui-ci se fonde sur l'évaluation, par la direction, du risque lié au portefeuille, de la situation économique courante, des expériences de pertes au cours des dernières années et des tendances en terme de concentration géographique et crédit. Des modifications en matière de jugement et d'analyse peuvent entraîner des variations des provisions au fil du temps.

⁷ Actuellement, les flux futurs attendus sont actualisés en utilisant le taux de rendement contractuel.

7.6.4.7 Passifs financiers

7.6.4.7.1 Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Un passif financier est détenu à des fins de transactions s'il est acquis principalement dans le but de générer un profit tiré de fluctuations à court terme du prix ou d'une marge de courtage. Les passifs détenus à des fins de transaction comprennent les positions « short » en valeurs mobilières.

Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont initialement enregistrés au coût historique, puis comptabilisés à leur juste valeur (sans déduction de frais de transaction) à chaque date de bilan jusqu'à la décomptabilisation des postes.

Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le compte de résultats de la période au cours de laquelle ils interviennent. Les profits et les pertes comprennent les profits et les pertes réalisés sur la cession de passifs financiers, et les profits et les pertes non réalisés découlant de changements de la juste valeur.

Les intérêts sont comptabilisés séparément dans le compte de résultats.

7.6.4.7.2 Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Une telle désignation par la direction ne sera utilisée que lorsqu'elle élimine une incohérence de valorisation, ou lorsque les actifs ou passifs liés sont gérés sur une base de juste valeur.

7.6.4.7.3 Passifs financiers au coût amorti

Le coût amorti d'un passif financier est le montant auquel le passif financier est enregistré lors de la comptabilisation initiale (la juste valeur), moins les remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé utilisant la méthode de détermination de l'intérêt effectif, ou toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance. Ceci est la classification standard.

7.6.4.8 Produits dérivés et activités de couverture

Les produits dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de conclusion du contrat et sont ensuite évalués à leur juste valeur. Tous les produits dérivés sont enregistrés comme actifs lorsque leur juste valeur est positive et comme passifs quand leur juste valeur est négative.

Certains produits dérivés intégrés dans d'autres contrats sont mesurés comme des produits dérivés séparés:

- lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte;
- lorsque le contrat hôte n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du compte de résultats;
- lorsqu'un instrument séparé avec les mêmes termes que le produit dérivé intégré satisferait à la définition d'un produit dérivé.

La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte résultant des variations de la juste valeur dépend du fait que le produit dérivé est désigné ou non comme instrument de couverture et, si oui, de la nature de l'élément faisant l'objet de la couverture.

Une comptabilité de couverture est utilisée pour les produits dérivés désignés de cette manière, à condition que certains critères soient satisfaits.

ING Belgique documente, à la création de la transaction, la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif de gestion des risques et sa stratégie pour entreprendre diverses transactions de couverture. La banque évalue, à la fois à la création de la couverture et sur une base continue, si les dérivés utilisés dans des transactions de couverture sont hautement efficaces pour compenser les variations de justes valeurs ou de flux de trésorerie des éléments couverts, notamment en utilisant la méthode d'évaluation de l'efficacité des instruments de couverture pour compenser l'exposition aux variations de la juste valeur de l'élément ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert.

ING Belgique utilise trois types de comptabilité de couverture.

7.6.4.8.1 Couverture de la juste valeur

Les variations de juste valeur de produits dérivés qui sont désignés comme couverture de la juste valeur et en remplissent les conditions sont comptabilisées dans le compte de résultats, ainsi que les ajustements de juste valeur à l'élément couvert attribuables au risque couvert. Si la relation de couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture, l'ajustement cumulé de l'élément couvert est, dans le cas d'instruments productifs d'intérêts, amorti dans le compte de résultats sur la période restante de la couverture originale ou comptabilisé directement lorsque l'élément couvert est décomptabilisé. Pour les instruments non productifs d'intérêts, l'ajustement cumulé de l'élément couvert est comptabilisé dans le compte de résultats uniquement lorsque l'instrument couvert est décomptabilisé. Les produits dérivés utilisés sont les swaps de taux d'intérêts ainsi que les cap/floor (dans le cadre des crédits hypothécaires).

7.6.4.8.2 Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur de produits dérivés qui sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et en remplissent les conditions, est comptabilisée dans les capitaux propres. Le profit ou la perte lié à la partie non efficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultats. Les montants cumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultats dans les périodes au cours desquelles l'élément couvert affectera le compte de résultats. Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est cédé, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture, tout profit ou perte cumulé existant en capitaux propres à ce moment reste en capitaux propres et est comptabilisé lorsque la transaction prévue finit par être comptabilisée dans le compte de résultats. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus attendue, le profit ou la perte cumulé qui est comptabilisé en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultats.

7.6.4.8.3 Couverture d'investissements nets dans des activités étrangères

Les couvertures d'investissements nets dans des activités étrangères sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Tout profit ou perte sur l'instrument de couverture lié à la partie efficace de la couverture est comptabilisé en capitaux propres. Le profit ou la perte lié à la part non efficace est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultats. Les profits et les pertes cumulés en capitaux propres sont inclus dans le compte de résultats lorsque l'activité étrangère est cédée.

7.6.4.9 Immobilisations corporelles

7.6.4.9.1 Immeubles, installations, machines et outillage

Les terrains et constructions pour usage propre sont repris à la juste valeur à la date du bilan.

Le coût d'un élément d'immobilisations corporelles comprend son prix d'acquisition, y compris les taxes d'achat non remboursables, après déduction de la remise et des ristournes. La juste valeur des terrains et constructions est leur valeur de marché.

ING Belgique réévalue les immeubles à chaque date du bilan et obtient une évaluation d'un expert indépendant professionnel sur une base suffisamment régulière, à savoir au moins tous les 5 ans.

Les augmentations de la valeur comptable découlant de la réévaluation des terrains et constructions pour usage propre sont créditées aux réserves de réévaluation dans les capitaux propres. Les diminutions qui compensent les augmentations précédentes du même actif sont imputées sur les réserves de réévaluation directement dans les capitaux propres. Toutes les autres diminutions sont imputées au compte de résultats. Les augmentations qui contre-passent une diminution de réévaluation sur le même actif précédemment comptabilisé dans le compte de résultats sont comptabilisées au compte de résultats.

L'amortissement est comptabilisé, en fonction de la juste valeur et de la durée de vie utile estimée de l'actif (en général 33 ans). L'amortissement est calculé sur la base de la méthode linéaire. Valeurs résiduelles et durées de vie utile sont revues et ajustées, le cas échéant, à la date de chaque bilan.

Les dépenses subséquentes sont incluses dans la valeur comptable de l'actif, lorsqu'il est probable que les futurs avantages économiques associés à l'élément reviendront à ING Belgique et que leurs coûts peuvent être mesurés de façon fiable. Tous les autres travaux de maintenance et réparations sont imputés au compte de résultats pendant la période comptable durant laquelle ils sont encourus.

À la cession, la réserve de réévaluation liée est transférée aux bénéfices non distribués.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les machines et outillage sont repris au coût historique, moins l'amortissement cumulé et toute perte de dépréciation. Le coût de tels actifs est amorti sur la base de la méthode linéaire sur leurs durées de vie utile estimées.

Les dépenses d'entretien et de réparation sont imputées au compte de résultats lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses pour des améliorations importantes sont portées à l'actif et amorties.

Les contrats de leasing conclus par ING Belgique sont principalement des leasing opérationnels. Les paiements totaux effectués dans le cadre de leasing opérationnels sont imputés au compte de résultats sur base de la méthode linéaire tout au long de la période.

Lorsqu'un leasing opérationnel est résilié avant l'expiration de la période de location, tout paiement dû au bailleur à titre d'indemnité de dédit est comptabilisé comme une dépense au cours de la période à laquelle la résiliation a lieu.

Immobilisations corporelles par durée d'utilité	
En années	2013
Bâtiments pour usage propre	33
Matériel informatique	5
Mobilier	10
Voitures	4
Autres	7

7.6.4.9.2 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont repris à la juste valeur à la date du bilan. Les variations de la valeur comptable résultant de réévaluations sont comptabilisées dans le compte de résultats. Lors d'une cession, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable est comptabilisée dans le compte de résultats.

La juste valeur d'immeubles de placement est basée sur des estimations régulières menées par des experts indépendants qualifiés.

Les immeubles de placement ne sont pas amortis.

7.6.4.10 Goodwill et immobilisations incorporelles

7.6.4.10.1 Goodwill

Les acquisitions d'ING Belgique sont comptabilisées selon la méthode de l'achat pur et simple, dans le cadre de laquelle le coût des acquisitions est alloué à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis. Le goodwill - à savoir la différence entre le coût d'acquisition (y compris la dette) et la participation de la banque dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis à la date d'acquisition - est porté à l'actif comme une immobilisation incorporelle. Les résultats des activités des sociétés acquises sont inclus dans le compte de résultats à partir de la date où le contrôle est obtenu.

Le goodwill est porté à l'actif uniquement pour les acquisitions effectuées après la date d'application des IFRS. La comptabilisation du goodwill pour les acquisitions précédant cette date n'a pas été ajustée. Le goodwill est alloué aux entités générant de la trésorerie dans le but de tester la nécessité d'appliquer une dépréciation. Ces entités générant de la trésorerie représentent le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Un test de dépréciation est réalisé annuellement ou plus fréquemment s'il existe des indicateurs de dépréciation. Celui-ci compare la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'entité, y compris le goodwill. Si la valeur recouvrable de l'entité excède sa valeur comptable, l'entité et le goodwill qui lui est affecté doivent être considérés comme ne s'étant pas dépréciés. Dans le cas contraire, l'entité doit comptabiliser la perte de valeur.

Les ajustements de juste valeur à la date d'acquisition, d'actifs et de passifs acquis qui sont identifiés dans l'année qui suit l'acquisition, sont comptabilisés comme ajustement au goodwill. Tout ajustement subséquent est comptabilisé comme produit ou charge. Cependant, la comptabilisation d'actifs d'impôts

différés après la date d'acquisition est enregistrée comme un ajustement du goodwill, même après la première année.

Lors de la cession de sociétés du groupe, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable (goodwill y compris) et le montant enregistré dans la réserve de conversion monétaire en capitaux propres est comptabilisé dans le compte de résultats.

Le goodwill est attribuable à la rentabilité élevée de l'activité acquise et aux synergies importantes attendues. La juste valeur d'actifs et de passifs acquis est basée sur le modèle de la valeur actualisée des flux de trésorerie.

7.6.4.10.2 Logiciels

Les logiciels qui ont été acquis ou générés en interne pour usage propre sont comptabilisés au coût historique, moins les amortissements et les réductions de valeurs. L'amortissement est calculé sur base de la méthode linéaire. La durée d'utilité de l'actif est minimum cinq ans. L'amortissement est inclus dans les autres charges.

Les logiciels générés en interne ne seront comptabilisés à l'actif que si l'ensemble des exigences suivantes sont remplies.

- la banque est en mesure de finaliser l'immobilisation incorporelle, de sorte qu'elle sera disponible pour utilisation ou vente;
- la banque a l'intention de finaliser l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre;
- la banque a la capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle;
- la banque doit être capable de démontrer que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables; qu'il existe un marché pour la production de l'immobilisation incorporelle ou l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci est utilisée en interne, l'utilité de l'immobilisation incorporelle;
- la banque doit démontrer qu'elle dispose des ressources techniques, financières adéquates pour finaliser la mise au point de l'immobilisation incorporelle, l'utiliser ou la vendre;
- la banque est capable de mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de sa mise au point.

Les charges relatives aux logiciels générés en interne pour usage propre sont capitalisées lorsque leur valeur dépasse 2.500.000 EUR.

7.6.4.10.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont portées à l'actif et amorties sur leurs durées économiques attendues. Les immobilisations incorporelles à durée indéfinie ne sont pas amorties.

7.6.4.11 Provisions

Une provision implique une obligation actuelle découlant d'événements passés, dont le dénouement devrait entraîner un décaissement pour la société de ressources représentant des avantages économiques, avec une incertitude quant à la date ou au montant. Sauf mention contraire, les provisions sont escomptées en utilisant un taux d'actualisation avant impôts afin de refléter la valeur de rendement. La détermination de provisions est un processus de nature incertaine, impliquant des estimations de montants et de flux de trésorerie. Les provisions de réorganisation comprennent les indemnités de cessation d'emploi, lorsque ING Belgique est tenu soit de mettre fin à des contrats d'employés actuels en vertu d'un plan formel détaillé sans possibilité de retrait, soit de payer des indemnités de cessation d'emploi par suite d'une offre faite afin d'encourager les départs volontaires.

En règle générale, une provision ou partie de provision doit être reprise uniquement lorsque :

- de la trésorerie est reçue, entraînant l'augmentation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus en comparaison avec les estimations précédentes (reprise partielle) ou le dépassement de la valeur comptable (reprise totale);

- les passifs s'éteignent et aucune revendication de quelque forme que ce soit ne peut être attendue.

7.6.4.12 Avantages au personnel : engagements contractés au titre du régime de retraite

7.6.4.12.1 Plans de pension

Les entités ING Belgique exploitent divers plans de pension. Ils sont généralement financés via des paiements à des compagnies d'assurances ou des fonds fiduciaires, déterminés par des calculs actuariels périodiques. ING Belgique possède à la fois des plans de pension à prestations définies et à cotisations définies.

Un plan de pension à prestations définies est un plan de pension qui détermine un montant de prestation de retraite qu'un employé recevra lors de son départ à la retraite, dépendant habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et la rémunération.

Le passif (ou l'actif) comptabilisé dans le bilan eu égard aux plans de pension à prestations définies est la valeur actuelle de l'obligation de prestations définies à la date du bilan, moins la juste valeur des actifs du plan. Les actifs du plan sont évalués à la juste valeur au bilan. Pour déterminer la charge de pension, le revenu des actifs du bilan est déterminé par l'utilisation du taux d'un titre de haute qualité identique au taux d'escompte utilisé pour déterminer l'obligation liée au plan de pension à prestations définies.

L'obligation de prestations définies est calculée annuellement par des actuaires internes et externes, en utilisant la méthode de répartitions des prestations projetées.

Les modèles actuariels comportent par nature des hypothèses concernant notamment les taux d'escompte, les taux d'indexation des niveaux des salaires et des prestations futurs, les taux de mortalité, les tendances de coûts des soins de santé, l'indice des prix à la consommation et le rendement attendu sur les actifs du plan. Les hypothèses, basées sur les données de marché disponibles et la performance historique d'actifs du plan, sont actualisées chaque année.

Les hypothèses actuarielles peuvent différer sensiblement des résultats effectifs en raison des variations des conditions du marché, des tendances économiques et de mortalité, ainsi que d'autres hypothèses. Tout changement dans ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur les passifs du plan de pension à prestations définies et les coûts futurs du régime de retraite. L'impact des changements des hypothèses actuarielles et les ajustements d'expérience sont comptabilisés via les fonds propres. Tous les coûts du passé sont reconnus en pertes et profits.

Pour les plans de pension à cotisations définies, ING Belgique paie des cotisations à des plans d'assurance pension de gestion publique ou privée sur une base obligatoire, contractuelle ou volontaire. Les cotisations sont comptabilisées comme charges d'avantages accordés au personnel lorsqu'elles sont échues. Les cotisations prépayées sont comptabilisées comme un actif dans la mesure où un remboursement de trésorerie ou une réduction des futurs paiements est disponible.

7.6.4.12.2 Autres avantages postérieurs au départ à la retraite

ING Belgique fournit des soins de santé ainsi que d'autres avantages à ses retraités. Le droit à ces avantages est habituellement conditionné à une durée de service minimale et au fait que l'employé reste en service jusqu'à l'âge de la retraite. Les coûts escomptés de ces avantages sont cumulés sur la période d'emploi, en utilisant une méthode comptable similaire à celle utilisée pour les plans de pension à prestations définies.

7.6.4.13 Charges d'impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comprennent les impôts exigibles et différés. Ceux-ci sont comptabilisés dans le compte de résultats, excepté lorsqu'ils concernent des éléments directement comptabilisés en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés sont fournis intégralement, en utilisant la méthode du report d'impôts variable, sur les différences temporaires survenant entre les assiettes fiscales d'actifs et de passifs et leurs valeurs comptables dans les comptes annuels consolidés. Les impôts différés sur le résultat sont déterminés selon les taux d'imposition et les lois qui ont été substantiellement promulgués à la date du bilan, et qui

devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôts différés lié est réalisé ou lorsque le passif d'impôts différés est acquitté.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, contre lequel les différences temporaires peuvent être utilisées.

Des passifs d'impôts différés sont enregistrés sur des différences temporaires découlant d'investissements dans des filiales et des entreprises associées, excepté lorsque le calendrier de la reprise de la différence temporaire peut être contrôlé et qu'il est probable que la différence ne sera pas annulée dans un avenir prévisible.

Les effets fiscaux de pertes d'impôts sur le résultat disponibles pour report prospectif sont comptabilisés comme un actif lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles, contre lesquels ces pertes peuvent être utilisées.

Les impôts différés liés à une variation de la juste valeur d'investissements disponibles à la vente et de couvertures de flux de trésorerie, laquelle est directement imputée ou créditée en capitaux propres, sont également enregistrés en capitaux propres. Par la suite, ces impôts différés seront comptabilisés dans le compte de résultats, en même temps que le profit ou la perte différé.

7.6.4.14 Comptabilisation du résultat

7.6.4.14.1 Revenus d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultats, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Celle-ci calcule le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et alloue les produits ou charges d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les futurs paiements ou rentrées de trésorerie estimés sur la durée attendue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte à la valeur comptable de l'actif ou du passif financier. Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, ING Belgique estime les flux de trésorerie en considérant l'ensemble des termes contractuels de l'instrument financier (p. ex. options de paiement anticipé) mais ne considère pas les futures pertes de crédit. Le calcul comprend tous les points de base et commissions payés ou reçus lesquels font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et toutes les autres primes. Les produits et charges d'intérêts de positions commerciales et de produits dérivés sont classés dans une ligne séparée du compte de résultats. Les variations de la juste valeur sont incluses dans le revenu net dégagé sur les opérations.

Une fois qu'un prêt ou un portefeuille de prêts est déprécié à son montant recouvrable estimé, le produit d'intérêts reçu est comptabilisé, sur base du taux d'intérêt d'actualisation utilisé afin d'évaluer le montant recouvrable. La justification étant que, la valeur des flux futurs de trésorerie attendus augmente au fur et à mesure que le temps de réalisation diminue ; cet effet de libération ('unwinding effect') est comptabilisé comme produit d'intérêts.

Les applications opérationnelles sources sous-jacentes peuvent soit (i) suspendre le revenu d'intérêts dû sur des prêts dépréciés, soit (ii) continuer à le comptabiliser intégralement. Un ajustement du produits d'intérêts est requis dans les deux cas, afin de comptabiliser le montant d'intérêts correct : à la hausse (i) et à la baisse (ii).

Les rentrées d'intérêts réelles sur des prêts dépréciés devraient être imputées sur les intérêts courus ou le principal, en fonction de la probabilité de faillite de l'emprunteur. Les rentrées d'intérêts seront d'abord appliquées au principal lorsqu'une faillite est probable. Dans le cas contraire, celles-ci seront d'abord imputées aux intérêts courus.

7.6.4.14.2 Produits de commissions

Les commissions sont généralement comptabilisées lorsqu'un service a été fourni.

Les commissions d'engagement de prêts pour des crédits susceptibles d'être repris sont différées (ainsi que les coûts directs liés) et comptabilisées comme un ajustement du taux d'intérêt réel sur le prêt.

Les commissions découlant de négociations, ou de la participation à la négociation d'une transaction pour une tierce partie – comme par exemple l'arrangement de l'acquisition d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ainsi que l'acquisition ou la vente d'affaires – sont comptabilisées au terme de la transaction sous-jacente.

Les commissions de gestion de portefeuille, de conseil et autres services sont comptabilisées lorsque le service est rendu sur la base des contrats de services applicables.

Les commissions de gestion d'actifs liées à des fonds de placement et les commissions de contrat d'investissement sont comptabilisées prorata temporis sur la période au cours de laquelle le service est fourni. Le même principe est appliqué aux services de planification et de garde qui sont fournis en continu sur une période prolongée.

7.6.4.14.3 Dividendes

Le produit est comptabilisé quand le droit d'ING Belgique de recevoir le paiement est établi.

7.6.4.15 Description de la politique en matière de dividende

Le Conseil d'Administration convoque des Assemblées Générales, dont il détermine l'ordre du jour. Il fixe la date de paiement des dividendes. Selon les conditions déterminées par la loi, il peut aussi décider du paiement d'acomptes sur le dividende de l'exercice en cours; il en fixe le montant et la date de paiement.

7.6.4.16 Activités fiduciaires

La banque intervient couramment en qualité de fiduciaire, entraînant la détention ou le placement d'actifs pour le compte d'individus, de trusts, de plans de prestations de retraite et d'autres institutions. Les actifs et produits en découlant sont exclus de ces comptes annuels, étant donné qu'ils ne sont pas propres à ING Belgique.

7.6.4.17 Paiements fondés sur des actions

ING Belgique accorde des options sur actions sur les parts du Groupe ING à un certain nombre de cadres supérieurs et de managers (transactions réglées en capitaux propres).

Le but, outre la promotion d'une croissance continue du groupe ING, est d'attirer, conserver et motiver les cadres supérieurs.

Le montant total à porter en charge sur la période d'acquisition est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, à l'exclusion de l'impact de toutes les conditions d'acquisition hors marché (par exemple, objectifs de rentabilité et de croissance des ventes). Les conditions d'acquisition hors marché sont incluses dans les hypothèses quant au nombre d'options qui devraient devenir exerçables. À chaque date de bilan, l'entité revoit ses estimations du nombre d'options qui devraient devenir exerçables. L'impact de la révision éventuelle des estimations d'origine est comptabilisé dans le compte de résultats. Un ajustement correspondant est comptabilisé dans les capitaux propres pour le reste de la période d'acquisition.

Lorsque les options sont exercées, les produits reçus, nets de tout coût de transaction directement attribuable, sont crédités au capital souscrit (valeur nominale) et à la prime d'émission.

7.6.4.18 Garanties financières

Les contrats de garantie financière sont ceux qui requièrent que l'émetteur effectue des paiements spécifiques afin de rembourser le titulaire pour une perte encourue du fait qu'un débiteur spécifique soit en défaut de paiements à l'échéance, en vertu des termes d'un titre de créance. De telles garanties financières sont données aux banques, institutions financières et autres organismes pour le compte de clients afin de garantir des prêts, des découverts et autres facilités de crédit.

Les garanties financières données sont initialement comptabilisées pour le montant de la prime reçue à la date à laquelle la garantie a été donnée.

La prise en résultat de la prime reçue est répartie de manière linéaire sur la durée de vie des garanties financières.

Toute augmentation du passif liée à des garanties est portée au compte de résultats sous la rubrique autres produits d'exploitation.

7.6.5 Gestion des risques

Une banque commerciale a pour vocation traditionnelle de récolter des dépôts, à l'aide desquels elle octroie des crédits. Elle effectue de la sorte une double transformation : de montant et de durée.

À cette activité classique, dite "de bilan", s'ajoute un nombre croissant de nouveaux instruments financiers, dont l'objectif commun est d'aider à la gestion des différents types de risques : crédit, liquidité, taux d'intérêt, de change et risques de capitaux propres. Ces instruments sont appelés "produits dérivés" et n'engendrent généralement pas d'échange de fonds lors de leur conclusion.

Les risques de taux d'intérêt, de change et de capitaux propres sont habituellement regroupés sous le vocable générique de "risque de marché".

La gestion du risque de crédit relève du département Credit Risk Management, qui fait partie de la ligne de décision et politique crédit. Quant à la gestion des risques de liquidité, de marché et opérationnel, elle est prise en charge par le département Risk Management. Enfin, le département juridique assure la gestion du risque légal.

7.6.5.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte découlant de la défaillance de débiteurs ou de contreparties. Les risques de crédit surviennent dans les activités de prêt, de « pre-settlement » et d'investissement de la banque, ainsi que dans les activités de marché. La gestion des risques de crédit est soutenue par des systèmes d'informations spécifiques au risque de crédit et des modèles de notation interne des débiteurs et des contreparties.

7.6.5.1.1 Politique

La politique de crédit d'ING Belgique vise à maintenir un portefeuille diversifié de crédits et de titres, tout en évitant les concentrations importantes.

La définition de la politique crédit applicable aux opérations de crédit et au portefeuille de placement de la banque est du ressort du comité de politique crédit ("Credit Policy Committee"), présidé par l'administrateur délégué en charge de la gestion des risques. Cette politique s'intègre dans celle du groupe ING. Elle est stipulée dans un manuel de politique de crédits et traduite dans des procédures crédit destinés à l'ensemble des instances responsables de l'introduction, la décision et la surveillance des crédits.

7.6.5.1.2 Structures décisionnelles

Selon leur type et leur taille, l'octroi et la surveillance des crédits individuels font l'objet d'une délégation de pouvoirs strictement encadrée, aux différentes structures compétentes. Une procédure similaire est mise en place pour le risque opérationnel relatif au crédit, aux produits dérivés, à la prise de sûretés, à la surveillance des positions débitrices ainsi qu'au traitement des opérations contentieuses. Comme mentionné plus haut, le contrôle du risque légal est du ressort du département juridique.

Les pouvoirs de décision crédit sont séparés en trois structures distinctes :

- Mandats: Les niveaux de pouvoirs de décision sont exprimés en niveaux de mandats. Les mandats décident les lignes de crédit maximales octroyées à un client, dans le cadre de l'activité commerciale de la banque.

Toutes les décisions sont prises par maximum 2 niveaux de mandat:

- un niveau d'avis et
- un niveau décisionnel.

Un niveau de mandat déterminé est dans la plupart des cas composé comme suit (principe twins):

- une "approval signatory" du front, et
- une "approval signatory" de risk.

Au-delà d'un certain niveau d'engagements l'intervention d'un analyste crédit est requise.

- Comités d'investissement ("securities committees"): ils déterminent la politique d'investissement de la banque dans ses portefeuilles propres d'instruments financiers; le département Credit Risk Management effectue les analyses et établit les documents destinés au Central Securities Committee.

- Crédits standardisés: La banque a élaboré un système automatique de décision pour l'octroi de crédits standardisés. Le système est fondé sur le rating du client, sa capacité de remboursement, des données de notoriété internes et/ou externes, le montant global de ses engagements et quelques règles spécifiques liées au type de client et de produit.

Les dossiers à problèmes sont suivis de près. Le cas échéant, des niveaux de mandats spécifiques imposent la mise en œuvre rapide de mesures de précaution. La détection des dossiers à problème se fait notamment au moyen d'une série de clignotants automatisés.

7.6.5.1.3 Diversification des risques

Sur la base des règles définies par les autorités de tutelle pour le calcul des grands risques, aucun débiteur (qu'il s'agisse d'une entreprise, d'un établissement de crédit ou d'un groupe) ne représente un risque supérieur à 25% des fonds propres de la banque. L'exposition Intercompany est limitée à 100% des fonds propres. Le groupe ING a défini quelques "Golden Rules": elles déterminent, à l'échelle du groupe dans son ensemble, les limites d'octroi maximales par débiteur consolidé, exprimées en montants notionnels et en capital économique.

De la même manière, ING Belgique définit les limites d'octroi maximales par débiteur consolidé (Event Risk), exprimée en montant maximum de perte.

ING a aussi comme objectif de diversifier son portefeuille par secteur économique. ING Belgique a défini des limites de concentrations par secteur en combinant la taille et la sensibilité à la détérioration d'un secteur (Systemic Risk).

Portefeuille de crédit d'ING Belgique: ventilation par secteur économique		
En %	2013	2012
Parc automobile	1,23%	1,32%
Constructeurs et entrepreneurs	4,12%	4,02%
Banques centrales	1,68%	1,19%
Gouvernements centraux	11,86%	12,09%
Chimies, Santé, Pharmaceutiques	3,59%	3,92%
Civique, Religieux, Organisations Sociales	0,29%	0,30%
Banques commerciales	4,55%	4,42%
Alimentation, boissons et soins personnels	5,04%	3,80%
Industries générales	5,49%	5,68%
Administration publique inférieure.	4,85%	4,84%
Media	1,15%	0,90%
Ressources naturelles	11,04%	9,94%
Institutions financières non bancaires	3,53%	3,68%
Individus privés	15,06%	16,46%
Immeubles	5,56%	5,86%
Banque de détail	2,67%	2,59%
Services	9,09%	10,25%
Technologie	0,67%	0,61%
Telecommunication	0,99%	0,81%
Transport et logistique	3,29%	3,62%
Utilitaires	1,96%	2,09%
Autre	2,28%	1,63%
TOTAL	100,00%	100,00%

7.6.5.1.4 Risques de contrepartie liés aux opérations sur produits dérivés

Les produits dérivés conclus avec la clientèle sont couverts avec une autre contrepartie du groupe.. De plus, la banque signe avec ces institutions des contrats cadres, sur la base du modèle diffusé par l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). Dans les principaux pays développés, ces contrats permettent la compensation des positions débitrices et créditrices d'une contrepartie défaillante, ce qui, dans de nombreux cas, a pour effet de réduire considérablement le risque. Certains contrats prévoient en outre le dépôt d'une sûreté ("collatéralisation"), si la position nette dépasse un montant préétabli.

La banque a mis en place une politique rigoureuse de suivi du risque de contrepartie lié à ce type d'opérations:

- à chaque contrat dérivé est associé un risque de crédit réel ("present value") et potentiel ("potential future exposure" - "PFE");
- les encours par contrepartie sont évalués en tenant compte des accords de compensation et de collatéralisation existants;
- toute contrepartie doit disposer d'une limite de crédit adéquate, octroyée par les instances de décision compétentes et gérée globalement en temps réel pour toutes les salles de marché.

Pour suivre en temps réel les risques sur ses principales contreparties, la banque dispose d'une application informatique qui lui donne à tout moment, en situation consolidée, l'état d'utilisation de ses limites de crédit dans toutes ses salles de marché. Elle a complété cet instrument par une base de données juridiques permettant de déterminer, automatiquement et en temps réel, si une nouvelle transaction peut juridiquement être compensée avec d'autres opérations de salles de marché. Cet outil permet un calcul efficace de la compensation des risques ("netting") et, dès lors, une utilisation productive des limites de crédit.

7.6.5.1.5 Exigences en fonds propres – Bâle II

Divers modèles internes pour le risque de crédit (Probability of Default (PD), Loss Given Default (LGD), Exposure At Default (EAD)), le risque de marché et le risque opérationnel ont été élaborés comme prescrit en Bâle II. Ils sont utilisés dans l'ensemble du Groupe ING.

Un exercice de réconciliation a également été mis en place pour assurer l'exhaustivité et l'exactitude des données comptables rapportées. ING Belgique a développé également en étroite collaboration avec le Groupe ING son processus d'évaluation interne des capitaux propres réglementaires (Internal Capital Adequacy Assessment Process: ICAAP) comme préconisé par la BNB (Banque Nationale de Belgique).

7.6.5.1.6 Exposition au risque de crédit

L'exposition d'ING Belgique au risque de crédit est essentiellement liée aux crédits traditionnels accordés aux particuliers et aux entreprises. Les prêts aux particuliers représentent principalement des prêts hypothécaires, garantis par un immeuble résidentiel. Les crédits aux entreprises sont souvent collatéralisés, mais peuvent être non couverts, sur la base d'une analyse interne de la solvabilité des emprunteurs. Un risque de crédit lié au presettlement découle également d'activités de marché, par exemple à l'occasion de produits dérivés, d'opérations de rachat et de prêts/emprunts de valeurs mobilières. La banque utilise diverses techniques d'établissement des prix de marché et d'évaluation pour déterminer le montant du risque de "presettlement". Ces techniques évaluent entre autres le risque potentiel futur d'ING Belgique sur les opérations tant individuelles que regroupées en portefeuilles. Des contrats cadres et des contrats collatéraux sont fréquemment conclus en vue de réduire ces risques de crédit.

Facteurs de risque de crédit		
En milliers d'EUR	2013	2012
Actions	1.278.216	1.828.048
Obligations	23.104.605	24.907.357
Prêts et avances	93.809.236	94.513.368
Dérivés	16.954.469	37.314.459
Autre	0	-
Total	135.146.526	158.563.232

Des classes de risques sont définies, en fonction de la qualité de crédit des débiteurs, allant «d'investment grade» à «problem grade», exprimées en équivalents de Moody's, S&P et d'autres agences de notation.

Portefeuille de crédits d'ING Belgique: ventilation par classe de risque ⁽¹⁾		
En %	2013	2012
AAA	2,11%	2,82%
AA	21,19%	19,22%
A	13,87%	17,17%
BBB	27,09%	26,22%
Sous total cote d'évaluation élevée	64,26%	65,42%
BB	22,02%	22,33%
B	9,32%	8,14%
Cote à surveiller/problématique	4,39%	4,11%
Total	100,00%	100,00%

⁽¹⁾ Sur base des existence excluant l'Intercompany

Le portefeuille de crédits d'ING Belgique fait l'objet d'une analyse critique de manière continue. Les dossiers dépassant un certain montant sont revus au moins une fois par an. En plus des comités de portefeuille par segment, auxquels participent le management de risk et de front, sont organisés une fois par trimestre.

Une étude formelle est réalisée chaque trimestre afin de déterminer les provisions pour d'éventuelles créances irrécouvrables, via une approche ascendante. Les conclusions sont débattues au Provisioning Committee d'ING, lequel conseille le Comité de Direction sur les niveaux de provision spécifiques. ING Belgique identifie comme crédits dépréciés ceux pour lesquels il est probable, sur la base d'informations et événements actuels, que les montants de principal et d'intérêts dus contractuellement ne seront pas collectés conformément aux termes des contrats de crédit.

Les expositions hors-bilan d'ING Belgique concernent les garanties données, les lettres de crédit et les lignes de crédit.

Les garanties concernent les garanties de substitut crédit et de non-substitut crédit. Les garanties de substitut crédit sont données par ING Belgique eu égard à des crédits accordés à des clients par une tierce partie. Nombre d'entre elles sont susceptibles d'expirer sans être mobilisées et ne représentent dès lors pas nécessairement de futurs décaissements. Les garanties relèvent généralement du court terme. Des lettres de crédit (letters of credit) irrévocables garantissent principalement les paiements à des tiers pour les transactions commerciales nationales et internationales de clients, de manière à financer l'envoi de marchandises. Le risque de crédit de la banque dans ces opérations est limité étant donné que ces opérations sont collatéralisées par les marchandises expédiées et sont de courte durée. Les facilités irrévocables constituent surtout des lignes de crédit irrévocables octroyées à des entreprises clientes. Nombre de ces facilités sont de durée déterminée et sont porteuses d'intérêts à taux variable.

7.6.5.1.7 Risque pays

Le risque pays est spécifiquement attribuable à des événements survenant dans un pays ou un groupe de pays donné. Toutes les transactions et positions de marché générées par ING Belgique impliquent un risque pays. Ce dernier est en outre divisé en risque économique et risque de transfert. Le risque économique est le risque lié à tout événement dans le pays pouvant affecter des opérations, ainsi que les autres risques indépendants de la devise. Le risque de transfert est encouru en raison de l'incapacité des débiteurs de satisfaire à leurs obligations en devise étrangère en raison d'un événement spécifique au pays.

Dans les pays où la banque est active, le profil de risque du pays concerné est régulièrement évalué, avec pour résultat une notation du pays. Les limites attribuées à un pays sont basées sur cette notation. Les risques dérivés d'activités de crédit et d'investissement sont alors mesurés et rapportés quotidiennement en regard de ces limites par pays.

Portefeuille de crédits d'ING Belgique: ventilation par pays ⁽¹⁾

En milliards d'EUR	2013	2012
Belgique	87,35	85,22
Suisse	6,05	6,10
Grand-duché de Luxembourg	5,54	4,28
France	4,88	10,82
Etats-Unis	4,69	4,54
Pays-Bas	3,63	3,93
Espagne	3,58	5,29
Allemagne	3,14	3,83
Royaume-Uni	1,92	3,13
Russie	1,40	1,62

⁽¹⁾ Sur base de l'exposition excluant l'Intecompany. Pays sélectionnés: les 10 plus grands.

7.6.5.1.8 Politiques de sûretés

À l'instar de toutes les institutions financières et des banques en particulier, ING Belgique est une entreprise dont le métier est notamment de prendre des risques de crédit. À ce titre, la solvabilité de ses clients, ainsi que de ses partenaires commerciaux est évaluée en permanence pour juger de leur capacité à satisfaire leurs obligations financières à l'égard d'ING Belgique. Au cours du processus d'évaluation de nouveaux crédits, ainsi que lors de leur révision, ING Belgique détermine le montant et le type de bien affecté en sûreté qu'un client peut devoir engager de manière à couvrir sa position. Généralement, plus la solvabilité perçue d'un emprunteur ou d'une contrepartie financière est faible, plus le bien affecté en couverture par le client ou la contrepartie devra être important. Les sûretés acceptées par ING Belgique dans le cadre de ses activités crédits concernent essentiellement des hypothèques, des gages d'avoirs en dépôt et des cautions.

Lors de ses activités commerciales avec des contreparties, ING Belgique conclut activement divers accords légaux dans le cadre desquels les contreparties (ou ING Belgique) affectent des biens en garantie l'une envers l'autre afin de couvrir les fluctuations de marché de leurs positions relatives. Les législations des juridictions différentes influencent le type et le montant du bien affecté en garantie qu'ING Belgique peut recevoir ou donner. De surcroît, la banque conclura parfois des crédit default swaps, ainsi que d'autres instruments similaires, de manière à réduire le risque de crédit perçu sur un emprunteur ou un portefeuille donné.

Sûretés pour des crédits sains - 2013

En milliers d'EUR	Encours		Montant de sûreté basé sur des méthodes internes d'évaluation d'ING				Encours sans sûretés				
			Hypothèques	Cash	Cautionnements	Autres					
Crédits hypothécaires	29.911.384	23.790.175	79,5%	35	0,0%	227	0,0%	3.194	0,0%	133.657	0,4%
Autre Retail	8.891.431	1.782.452	20,0%	35.947	0,4%	564.625	6,4%	1.393.084	15,7%	1.984.135	22,3%
Entreprises	45.233.362	3.959.120	8,8%	1.421.909	3,1%	11.829.633	26,2%	14.858.233	32,8%	7.165.413	15,8%
Institutions	7.417.034	36.252	0,5%	97.146	1,3%	1.386.626	18,7%	812.135	10,9%	4.422.609	59,6%
Gouvernements Centraux et Banques Centrales	2.511.384	14.239	0,6%	959	0,0%	129.631	5,2%	98.182	3,9%	1.826.992	72,7%
Total	93.964.594	29.582.237	31,5%	1.555.996	1,7%	13.910.742	14,8%	17.164.829	18,3%	15.532.806	16,5%

En milliers d'EUR	Encours		Montant de sûreté basé sur des méthodes internes d'évaluation d'ING				Encours sans sûretés				
			Hypothèques	Cash	Cautionnements	Autres					
Crédits hypothécaires	697.574	618.219	88,6%	7	0,0%	0	0,0%	15	0,0%	4.845	0,7%
Autre Retail	423.864	210.925	49,8%	802	0,2%	25.990	6,1%	23.178	5,5%	40.503	9,6%
Entreprises	1.356.638	713.527	52,6%	6.144	0,5%	135.059	10,0%	271.289	20,0%	65.595	4,8%
Institutions	4.234	1.887	44,6%	0	0,0%	6	0,1%	52	1,2%	3.750	88,6%
Gouvernements Centraux et Banques Centrales	17	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	6	33,4%
Total	2.482.328	1.544.558	62,2%	6.953	0,3%	161.055	6,5%	294.533	11,9%	114.700	4,6%

1. Type de sûreté 'Hypothèques' ne contient pas les mandats hypothécaires. Les mandats hypothécaires sont repris dans la catégorie 'Autres'.
2. Les montants de sûreté sont basés sur les méthodes internes d'évaluation d'ING c.à.d. en utilisant les haircuts par type de sûreté déterminés dans les modèles internes d'ING,
3. Le montant d'une sûreté particulière n'est pas limité au montant du crédit c.à.d. l'excès du montant de sûreté pour un prêt particulier est également repris dans le montant de sûreté total qui est affiché dans le tableau.
4. Dans le cas où des sûretés multiples ont été reçues pour un prêt particulier, la somme des différents montants de sûreté est affichée (cette somme peut être supérieure au montant du prêt).

7.6.5.1.9 Provisions pour pertes de crédit

Mouvements de provision pour pertes de crédit				
En milliers d'EUR	Provisions spécifiques pour actifs financiers évalués individuellement et collectivement		Provisions pour pertes sur actifs financiers encourues mais non reconnues (« Incurred But Not Reported »)	
	2013	2012	2013	2012
Solde d'ouverture	749.592	886.998	95.374	88.190
Changements dans le groupe	0	-	0	-
Amortissements imputés sur la provision	-96.694	-54.990	0	-
Montants mis de côté pour pertes de crédit probables estimées	291.275	274.968	20.054	26.282
Montants repris pour pertes de crédit probables estimées	-126.248	-97.820	-15.148	-21.286
Différences de taux de change	-645	533	-10	-
Intérêts de dégagement	-306	-249	2.473	2.606
Autres ajustements	-42.225	-259.848	-1.653	-418
Transferts entre éléments	0	-	0	-
Solde de clôture	774.749	749.592	101.090	95.374
Recouvrements comptabilisés directement au compte de résultats	24.978	23.738		
Passations en charges comptabilisées directement au compte de résultats	76.011	60.190		

7.6.5.1.10 Actifs financiers échus mais non acquittés

ING Belgique examine, de manière continue, son portefeuille en termes d'arriérés de paiement. Particulièrement, les portefeuilles Retail font l'objet d'une surveillance mensuelle étroite afin de détecter les changements significatifs dans le niveau d'arriérés.

Généralement, une créance est considérée comme non acquittée si un paiement en principal ou en intérêt est en retard de plus d'un jour. En pratique, les 5-7 premiers jours sont considérés comme relevant du risque opérationnel.

Après cette période, des lettres sont envoyées au débiteur à titre de rappel de son obligation non acquittée. Si un paiement n'a pas été effectué après 90 jours, la créance est généralement considérée comme dépréciée et est transférée dans une entité de suivi des 'créances problématiques'.

En vue de réduire le nombre des arriérés, la plupart des services d'ING Belgique encouragent les débiteurs à autoriser des débits automatiques de leur compte pour assurer la ponctualité des paiements. En général, toutes les créances non acquittées 90 jours après l'échéance sont automatiquement classées comme dépréciées. Cependant, il peut aussi y avoir d'autres raisons pour déclarer la dépréciation d'une créance avant le délai de 90 jours. Ces raisons comprennent mais ne sont pas limitées à l'estimation par ING Belgique de l'incapacité du client à respecter ses obligations financières, à l'enregistrement pour faillite ou à la protection de la loi sur les faillites. Dans certains cas, une rupture significative des engagements financiers déclenchera également la classification d'une créance dans la catégorie des actifs dépréciés.

Le tableau ci-dessous fournit des informations à la fin de l'exercice sur les actifs financiers qui sont en souffrance mais pour lesquels aucune réduction de valeur n'a été reconnue.

2013

En milliers d'EUR	Jusqu'à 30 jours	De 30 jours à 90 jours	De 90 jours à 180 jours	De 180 jours à 1 an	Plus de 1 an
Titres de créance	0	0	0	0	0
Prêts et avances	1.780.017	543.553	47.707	1.981	5.658
Autres actifs financiers	0	0	0	0	0
Total	1.780.017	543.553	47.707	1.981	5.658

2012

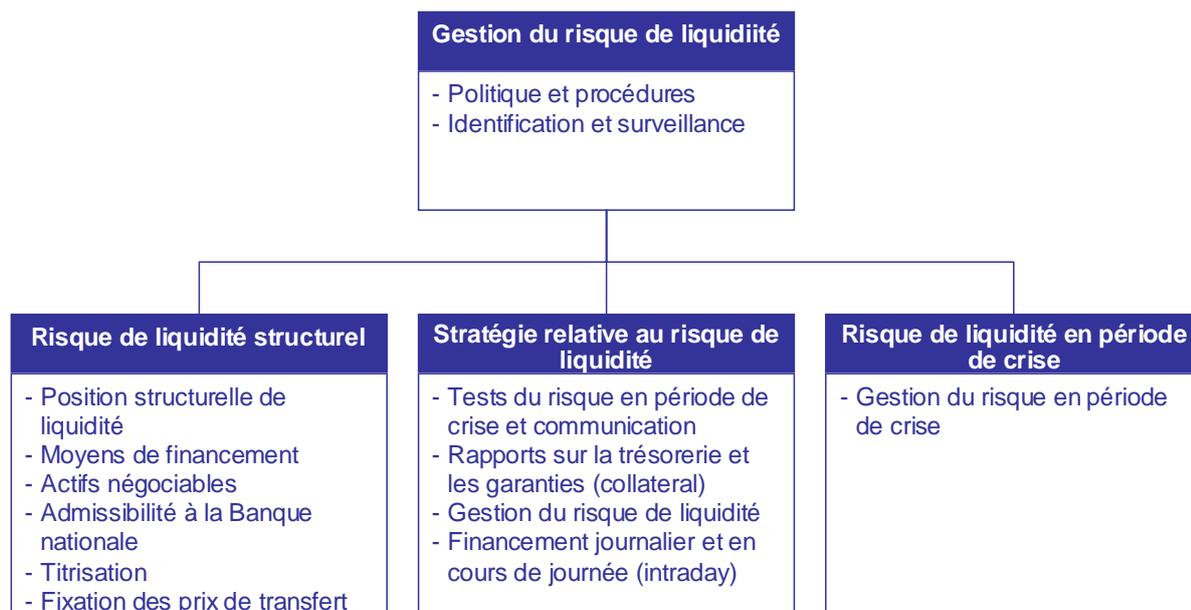
En milliers d'EUR	Jusqu'à 30 jours	De 30 jours à 90 jours	De 90 jours à 180 jours	De 180 jours à 1 an	Plus de 1 an
Titres de créance	-	-	-	-	-
Prêts et avances	1,281,255	415,392	339	1,480	3,755
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-
Total	1,281,255	415,392	339	1,480	3,755

7.6.5.2 Risque de liquidité

7.6.5.2.1 Définition

Le risque de liquidité est le risque qu'ING Belgique, ou l'une de ses filiales, ne puisse faire face à ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à échéance, à des coûts raisonnables et dans les délais prévus. Le risque de liquidité peut se matérialiser via les activités de « trading » (pour compte propre), ou à travers les activités avec la clientèle. Au sein d'ING Belgique, l'Assets and Liabilities Management Committee (ALMAC) a la responsabilité globale de la stratégie relative au risque de liquidité. Le principal objectif de la gestion du risque de liquidité est de maintenir à tout moment les liquidités nécessaires au bon fonctionnement des activités. A cette fin, le risque de liquidité est défini sous 3 angles différents : structurel, tactique et situation de crise.

7.6.5.2.2 Schéma du risque de liquidité



7.6.5.2.3 Risque de liquidité structurel

Le risque de liquidité structurel est le risque que la structure à long terme du bilan ne permette pas le financement des activités au moment opportun ou à un coût raisonnable. Dans cette approche, l'ensemble des positions du bilan et hors bilan sont considérées dans une perspective structurelle de gestion des actifs et passifs. L'objectif principal est de maintenir un profil de liquidité sain au moyen :

- d'une bonne diversification des sources de financement, en termes de types d'instruments, de fournisseurs de fonds, de marchés géographiques et de devises;
- de la détention d'un large portefeuille d'actifs facilement négociables qui peuvent être utilisés pour garantir le financement des besoins de liquidité;
- d'une position de liquidité structurelle adéquate compte tenu de l'ensemble des actifs et des diverses possibilités de financement d'ING Belgique;
- d'une méthodologie de « prix de transfert » (« fund transfer pricing ») dans laquelle le coût de liquidité est adéquatement reflété tant dans des circonstances normales que dans la perspective d'une situation de crise.

7.6.5.2.4 Risque de liquidité tactique

D'un point de vue tactique à court terme, la gestion du risque de liquidité couvre la trésorerie à court terme et les positions en collatéral. La gestion de la liquidité au jour le jour incombe au département Financial Markets qui est responsable de la gestion de la position globale de liquidité d'ING Belgique.

Au sein de Financial Markets, l'attention est portée principalement sur la trésorerie au comptant, tant en fin de journée qu'en cours de journée (« intraday »), et sur les positions en collatéral.

L'objectif est de faire face au jour le jour aux besoins de financement. A cette fin, la Trésorerie surveille l'échéancier des flux de trésorerie en parallèle avec l'évolution prévue des besoins de financement des activités de la Banque.

La gestion du risque de liquidité relève du département Market Risk Management (MRM) à qui il incombe d'identifier, mesurer et surveiller les positions de liquidité. L'accent est mis principalement sur la trésorerie au jour le jour et les positions en collatéral. MRM prend également en charge les tests du risque de liquidité en situation de crise (« stress testing »). Dans ce cadre, les positions de liquidité sont calculées conformément aux exigences réglementaires définies par la Banque Nationale de Belgique. En outre, ING Belgique a défini une politique qui fixe des limites globales hebdomadaires et mensuelles pour les positions de liquidité afin d'assurer des réserves de liquidité suffisantes.

Analyse de l'échéancier des actifs et passifs - 2013

ACTIFS	Jusqu'à 1			moins de 12		plus de 5			
En milliers d'EUR	mois	1-3 mois	3-12 mois	mois	1-5 ans	ans	inconnu	Total	
Cash	1.648.292	0	0	1.648.292	0	0	0	1.648.292	
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	68.867	727.358	2.706.998	3.503.223	7.721.610	7.194.564	0	18.419.397	
Actifs financiers détenus à la juste valeur	12.704	0	238.933	251.637	21.512	0	0	273.149	
Actifs financiers à la vente	62.949	482.629	1.979.540	2.525.118	8.666.245	8.600.436	53.289	19.845.088	
Avances et prêts	21.287.300	5.432.253	6.919.023	33.638.576	26.659.142	36.306.464	4.710	96.608.892	
- dont avance et prêts aux banques	3.389.771	361.657	2.655.626	6.407.054	3.741.938	531.974	0	10.680.966	
- dont avance et prêts aux clients	17.897.529	5.070.596	4.263.397	27.231.522	22.917.204	35.774.490	4.710	85.927.926	
Dérivés de couverture	253.024	24.878	617.615	895.517	1.727.909	1.147.823	0	3.771.249	
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	26.455	9.461	8.164	44.080	0	13.083	0	57.163	
Immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0	-	0	0	1.196.682	1.196.682	
Autres actifs	244.390	996.734	138.653	1.379.777	237	55.989	214.271	1.650.274	
Total	23.603.981	7.673.313	12.608.926	43.886.220	44.796.655	53.318.359	1.468.952	143.470.186	
PASSIFS									
En milliers d'EUR	Jusqu'à 1			moins de 12		plus de 5			
	mois	1-3 mois	3-12 mois	mois	1-5 ans	ans	inconnu	Total	
Dépôts de banques centrales	195	0	0	195	0	0	0	195	
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	405.686	1.054.497	3.865.028	5.325.211	7.726.308	4.200.688	-115.814	17.136.393	
Passifs financiers détenus à la juste valeur	11.751	24.379	437.593	473.723	1.671.755	891.912	6.367	3.043.757	
- dont emprunt subordonnés	2.353	3.047	23.717	29.117	12.589	0	0	41.706	
Passifs financiers détenus au coût amorti	87.880.850	5.677.577	2.307.362	95.865.789	6.859.544	2.765.204	-45.462	105.445.075	
- dont banques	8.598.072	95.904	78.389	8.772.365	610.539	567.406	0	9.950.310	
- dont clients	79.073.007	5.143.220	1.388.015	85.604.242	1.559.645	681.067	0	87.844.954	
- dont emprunts subordonnés	339	164	92.301	92.804	112.355	0	-817	204.342	
- dont obligations	204.847	438.289	748.657	1.391.793	4.577.005	1.516.731	-44.645	7.440.884	
- dont autres passifs financiers	4.585	0	0	4.585	0	0	0	4.585	
Dérivés de couverture	287.306	288.934	1.142.430	1.718.670	2.781.251	819.427	-521.035	4.798.313	
Autres passifs	1.594.444	176.646	553.830	2.324.920	474.207	134.540	127.909	3.061.576	
Capital social remboursable sur demande	0	0	0	0	0	0	110.107	110.107	
Total	90.180.232	7.222.033	8.306.243	105.708.508	19.513.065	8.811.771	-437.928	133.595.416	

Analyse de l'échéancier des actifs et passifs - 2012

ACTIFS	Jusqu'à 1			moins de 12		plus de 5			
En milliers d'EUR	mois	1-3 mois	3-12 mois	mois	1-5 ans	ans	inconnu	Total	
Cash	1.492.232	-	-	1.492.232	-	-	-	1.492.232	
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	5.753.356	1.265.707	3.580.325	10.599.388	16.503.151	12.743.709	-	39.846.248	
Actifs financiers détenus à la juste valeur	-	5.483	-	5.483	272.525	-	-	278.008	
Actifs financiers à la vente	439.949	424.421	1.889.744	2.754.114	9.069.150	8.805.797	75.919	20.704.980	
Avances et prêts	21.428.981	4.834.665	6.291.024	32.554.670	28.316.823	36.854.728	7.775	97.733.996	
- dont avance et prêts aux banques	3.674.728	222.877	1.640.943	5.538.548	5.142.062	295.477	-	10.976.087	
- dont avance et prêts aux clients	17.754.253	4.611.788	4.650.081	27.016.122	23.174.761	36.559.251	7.775	86.757.909	
Dérivés de couverture	218.109	232.402	427.366	877.877	2.404.210	1.978.514	-	5.260.601	
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	82.236	29.022	25.042	136.300	-	44.152	-	180.452	
Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	-	-	-	-	1.173.936	1.173.936	
Autres actifs	423.014	533.996	178.241	1.135.251	68	242.472	142.047	1.519.838	
Total	29.837.877	7.325.696	12.391.742	49.555.315	56.565.927	60.669.372	1.399.677	168.190.291	
PASSIFS									
En milliers d'EUR	Jusqu'à 1			moins de 12		plus de 5			
	mois	1-3 mois	3-12 mois	mois	1-5 ans	ans	inconnu	Total	
Dépôts de banques centrales	24.746	-	-	24.746	-	-	-	24.746	
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	2.410.359	3.800.390	15.358.768	21.569.517	15.373.586	1.782.785	-246.664	38.479.224	
Passifs financiers détenus à la juste valeur	51.052	51.542	326.338	428.932	2.448.100	431.038	2.600	3.310.670	
- dont emprunt subordonnés	1.648	8.182	23.209	33.039	42.130	-	-	75.169	
Passifs financiers détenus au coût amorti	89.326.803	4.726.212	3.366.852	97.419.867	5.816.870	2.641.781	-32.191	105.846.327	
- dont banques	14.471.911	96.117	205.531	14.773.559	33.606	371.829	-	15.178.994	
- dont clients	74.805.125	4.565.658	2.631.358	82.002.141	1.748.727	748.565	-	84.499.433	
- dont emprunts subordonnés	3	132	714	849	201.115	-	-1.140	200.824	
- dont obligations	46.403	64.305	529.249	639.957	3.833.422	1.521.387	-31.051	5.963.715	
- dont autres passifs financiers	3.361	-	-	3.361	-	-	-	3.361	
Dérivés de couverture	324.973	415.073	1.335.287	2.075.333	3.748.427	1.134.880	-669.347	6.289.293	
Autres passifs	1.614.539	88.060	494.774	2.197.373	860.215	171.447	13.830	3.242.865	
Capital social remboursable sur demande	-	-	-	0	-	-	116.415	116.415	
Total	93.752.472	9.081.277	20.882.019	123.715.768	28.247.198	6.161.931	-815.357	157.309.540	

L'analyse du passif est basée sur des cash flow contractuels comme prescrit par les modifications apportées par l'IFRS7 en mars 2009. La différence entre les cash flow contractuels et la valeur bilantaire portée au passif est rapportée dans la colonne "inconnu".

7.6.5.2.5 Risque de liquidité en cas de crise

Ce risque est abordé par une organisation et une planification particulière applicables en période de crise. ING Belgique dispose de son propre plan de financement en cas de crise (« Contingency Funding Plan »). Ce plan a été approuvé par l'Assets and Liabilities Management Committee (ALMAC) de ING Belgique. Il est également aligné avec celui d'ING Group via les lignes fonctionnelles qui existent, d'une part entre les trésoriers globaux et locaux, et d'autre part entre Risk Management au niveau du Groupe et les Risk Managers locaux.

L'objectif principal du plan de financement de crise est de permettre aux hauts responsables de prendre rapidement des décisions et d'agir efficacement lors de périodes de crise. Il est établi afin de faire face à des ruptures de liquidité, qu'elles soient temporaires ou de plus longue durée, causées par un événement au sein des marchés ou par un événement spécifique à ING. Il garantit que les rôles et responsabilités sont clairement définis, et que toutes les informations nécessaires à la gestion sont disponibles.

Une équipe spécifique est responsable de la gestion de la liquidité en temps de crise (« Liquidity Crisis Team »). Au niveau de ING Belgique, cette équipe se compose entre autres du « Chief Risk Officer » (CRO), du « Chief Financial Officer » (CFO), des membres du Comité de Direction en charge du Retail et du Commercial Banking, du responsable de MRM ALM, du responsable des activités Marchés Financiers et du responsable de la Trésorerie Marchés Financiers.

7.6.5.3 Risque de marché

Le risque de marché concerne les pertes dues à des fluctuations des cours des actions, taux d'intérêt, taux de change ainsi que des prix des matières premières et de l'immobilier.

Le risque de marché découle d'activités de spéculation (« trading ») ou non. Les risques de marché de « trading » surviennent au sein du Commercial Banking d'ING Belgique essentiellement à travers la tenue de marché et la facilitation pour le compte de clients dans les marchés des valeurs à revenus fixes, des actions et des changes, ainsi que dans les marchés dérivés liés. Le risque de marché non trading sur des transactions de plus de 1 an en euros est transféré, centralisé et géré au niveau de l'Interest Rates Management (IRM - gestion des taux d'intérêt). Il s'agit de positions structurelles de non concordance de taux d'intérêt résultant d'activités bancaires commerciales.

7.6.5.3.1 Structures décisionnelles et organes de surveillance

Deux fois par mois, le Comité de Direction se réunit en comité ALMAC ("Assets and Liabilities Management Committee") pour analyser entre autres les écarts les plus importants entre actifs et passifs (bilan et hors bilan). Des modèles (Replicating models) sont utilisés pour fixer des échéances théoriques aux actifs et passifs dont l'échéance n'est pas contractuellement connue. Le Groupe de Travail Stratégique pour la Gestion de la liquidité et des taux d'intérêt ("Strategic Liquidity and Interest Management Task Group" ou SLIM) se réunit chaque semaine. Il conseille le comité ALMAC quant aux questions relatives aux taux d'intérêt, à la gestion du funding et du bilan. La responsabilité et les accords quant à la gestion des taux d'intérêt, de la liquidité et du bilan restent du ressort du comité ALMAC.

Les activités du département Financial Market et de ses départements de support sont analysées par un comité des marchés financiers (Financial Markets Committee) qui se réunit chaque semaine sous la responsabilité du membre du Comité de Direction en charge de ces activités.

Le département Market Risk Management coordonne la surveillance quotidienne des risques de marché, en situation consolidée. Il effectue également les analyses nécessaires au bon fonctionnement des comités ALMAC et marchés financiers.

7.6.5.3.2 "Value at Risk"

Les risques potentiels liés aux fluctuations de change, de cours, de taux d'intérêt et des facteurs de risque y relatifs doivent être maîtrisés.

Les transactions des salles de marché sont enregistrées, par catégorie stratégique, dans des "dealers books", qui sont eux-mêmes regroupés en "market books" selon le type d'activité. Les règles d'évaluation comptable sont établies au niveau des market books. Ceux-ci sont classés en « Banking » ou en « Trading », au sens de la Capital Adequacy Directive (CAD).

Les positions des market books sont suivies quotidiennement par la division Market Risk Management. Diverses limites ont été établies:

- une limite de risque sur position ouverte est fixée sur base de la Value at Risk (VaR), la VaR pour le risque de marché quantifie, pour un intervalle de confiance unilatéral de 99%, la perte maximale d'un jour pouvant survenir du fait de changements dans les facteurs de risque (p. ex. les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions, les différentiels de taux, les volatilités implicites), si les positions demeurent inchangées pour un intervalle de temps d'une journée;
- les sensibilités des paramètres importants de risque de marché ont une limite fixée par market books en Trading. Une sensibilité décrit l'impact d'une variation d'un paramètre de risque de marché sur le compte de Pertes et Profits;
- une limite en stop loss et en trigger point (exprimée en VaR) est appliquée au résultat global par market book, cumulé depuis le début de l'exercice. Quant à la limite « trigger point », elle déclenche l'analyse et le suivi précis de la position. Lorsque la limite « stop loss » est atteinte, la position est liquidée sur décision du Financial Market Committee.

Des exigences précises en matière de reporting ont été fixées au comité des marchés financiers. À cet égard, la banque a mis en œuvre les pratiques actuellement considérées comme les meilleures par le marché en calculant quotidiennement sa VaR consolidée.

Une approche cohérente de l'ensemble des risques a été privilégiée. En outre, les opérateurs des salles de marché reçoivent des informations sur la gestion du risque relative à leurs positions individuelles.

Enfin, la banque effectue régulièrement des estimations des impacts que provoqueraient sur la Value at Risk et les résultats des mouvements extraordinaires dans les marchés financiers ("stress testing"). Ces estimations complètent les calculs quotidiens de Value at Risk et du backtesting.

L'impact de mouvements de marché historiques sur le portefeuille actuel est estimé sur la base de mouvements de marché observés avec pondération identique des 260 jours ouvrables précédents.

L'accord de la BNB quant à l'utilisation de la Value at Risk Historique (HVaR) a été octroyé le 13 décembre 2011. L'accord de la BNB quant à l'utilisation de la Value at Risk Stressée (SVaR) et de l'Incremental Risk Charge (IRC) a été octroyé le 20 décembre 2011.

Le calcul de la Value at Risk par simulation historique s'effectue en générant des scénarios basés sur un échantillon de rendements historiques qui sont associés à chaque facteur de risque individuel. Ces rendements historiques sont appliqués au niveau actuel du facteur de risque afin de générer des scénarios simulés. La valorisation du portefeuille en fonction de ces différents scénarios donne une distribution des valeurs possibles du portefeuille. La Value at Risk est le chiffre de perte à un percentile prédéfini. Pour le suivi quotidien des portefeuilles de trading, ING utilise une Value at Risk à un horizon de temps de 1 jour avec un intervalle de confiance de 99%.

La Value at Risk Stressée est calculée avec exactement les mêmes paramètres que la Value at Risk Historique à 10 jours avec un intervalle de confiance de 99%, à l'exception de la période historique de données de marché utilisée. La période du 1er novembre 2007 au 31 octobre 2008 a été choisie pour cette période d'un an, car elle était une période de stress pour l'activité de Trading de la banque. Cette période de stress fait régulièrement l'objet d'un réexamen.

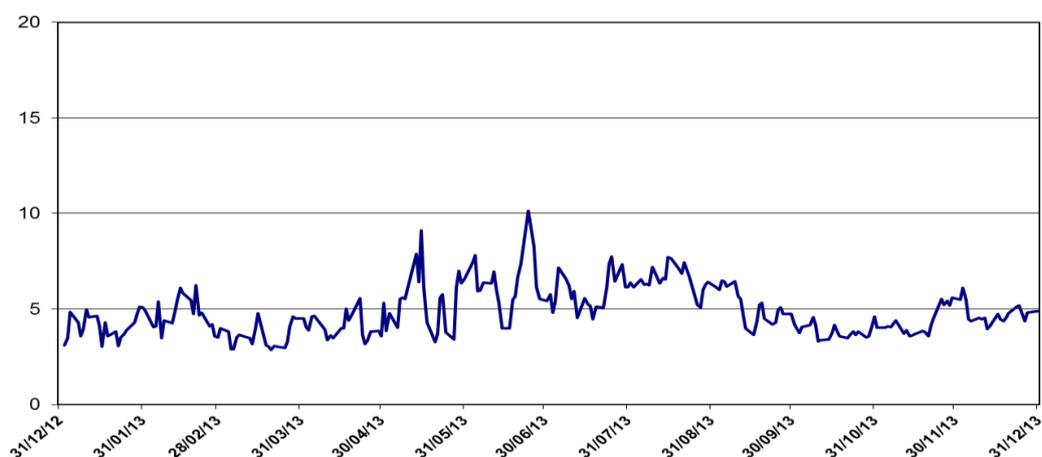
L'Incremental Risk Charge (IRC) est définie comme étant une estimation du risque de défaut et de migration des produits de crédit ne résultant pas de titrisation dans les portefeuilles de trading, sur un

horizon en capital d'un an avec un intervalle de confiance de 99.9%. Le risque de défaut est défini comme étant l'impact en terme de Pertes et Profits dû à la défaillance d'un émetteur. Le risque de migration est défini comme étant l'impact en terme de Pertes et Profits dû à une détérioration dans le degré de solvabilité d'un émetteur.

Suivant les recommandations du Comité de Bâle, le calcul de la consommation en fonds propres (CAD), calculée pour la première fois pour la date situation du 31 décembre 2011, se base sur la plus élevée soit de la Value at Risk à 10 jours pour la dernière date, soit de la moyenne des 60 jours précédents de la Value at Risk à 10 jours multipliée par un facteur de multiplication du capital octroyé par le régulateur (actuellement fixé à 3). En outre, il faut tenir compte d'une charge additionnelle pour la Value at Risk Stressée à 10 jours multipliée par un facteur de multiplication du capital octroyé par le régulateur (actuellement fixé à 3) et pour l'Incremental Risk Charge (qui remplace la précédente charge pour risque de marché spécifique).

Le diagramme suivant montre le développement de la VaR à un jour pour le portefeuille Trading de la banque qui était géré par la gestion du risque de trading en 2013.

Var Historique à 1 jour Commerciale Consolidée 2013
(en millions d'EUR)



VaR commerciale consolidée à 1 jour		
En millions d'EUR	2013	2012
VaR au 31 décembre		
VaR la plus élevée	10,1	21,5
VaR la plus basse	2,9	2,2
VaR moyenne	4,9	8,6
Exceptions au backtest	0	0

Bien que les modèles de VaR estiment les résultats futurs potentiels, les estimations étant fondées sur des données de marché historiques, la banque étudie en permanence la plausibilité et l'efficacité du modèle de VaR utilisé. La technique utilisée à cette fin est généralement celle du backtesting : le résultat journalier effectif est comparé à la VaR journalière calculée par le modèle. En plus d'utiliser les résultats effectifs aux fins de backtesting, la banque utilise également les résultats hypothétiques, lesquels mesurent les résultats en excluant l'effet des échanges et commissions intrajournaliers. Lorsque la perte effective ou hypothétique dépasse la VaR, une 'occurrence' a lieu. Sur la base de l'intervalle de confiance unilatérale d'ING Belgique de 99%, une occurrence est escomptée, en moyenne une fois tous les 100 jours ouvrables. Étant donné que la VaR ne fournit en général pas une estimation des pertes potentielles qui peuvent survenir par suite de mouvements de marché extrêmes, la banque utilise un stress testing structuré pour contrôler le risque de marché dans ces conditions extrêmes. Les scénarios de stress sont basés sur des événements extrêmes historiques et hypothétiques. Le résultat du stress testing est un nombre de survenance d'événements à risque, qui constitue une estimation de l'effet sur le compte de résultats d'ING Belgique (Commercial Banking) causé par un événement potentiel et ses conséquences au niveau mondial.

La politique en cas de survenance d'un événement à risque (et son exécution technique) est spécifique à ING Belgique, étant donné l'absence de méthode de calcul du risque de survenance d'événements extrêmes acceptée de manière générale par les autres banques et les organismes de réglementation (à l'instar du modèle Value at Risk). La politique de la banque se compose fondamentalement de paramètres de stress définis par pays et par marché (revenu fixe, actions, change et marchés dérivés liés).

Les changements se basent sur des variations relatives (en %) pour les marchés d'actions et de change. En ce qui concerne les marchés de taux d'intérêt et de différentiels de taux, des variations absolues sont utilisées. L'on suppose des périodes de dénouement différentes par région/marché. Suivant la liquidité du marché, une période de dénouement de deux, trois ou quatre semaines est utilisée pour estimer la plus grande variation observée historiquement dans le marché. La base pour la détermination des paramètres est un historique de dix ans, en prenant effectivement en compte tous les événements survenus au cours des dix années précédentes.

Les scénarios et paramètres de stress sont testés sur base des mouvements de marché extrêmes survenant effectivement dans les marchés.

7.6.5.3.3 Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille non Trading

Le risque de taux d'intérêt ou risque de transformation résulte des écarts d'échéances (échéances finales ou échéances de révision de taux) entre les actifs et les passifs du bilan et du hors bilan. Selon leur nature et l'évolution des taux, ils peuvent exercer un impact positif ou négatif sur la marge d'intérêt: si la position journalière nette de la banque est régulièrement emprunteuse en phase de baisse des taux, sa marge d'intérêt en bénéficiera; le contraire se produira si les taux se mettent à monter, sans que la banque ait inversé sa position.

Une prévision correcte de l'évolution des taux ne pouvant, d'évidence, être assurée en permanence, le risque de taux doit se gérer à travers des montants absolus autorisés d'écarts d'échéances pour chaque période future prédéfinie. Une relation directe existe, à ce niveau, entre volume et durée restant à courir des positions. ING Belgique utilise plusieurs méthodes afin de contrôler le risque de taux d'intérêt. Les plus importantes sont la Value at Risk (VaR), la basis point value (BPV) et le Earnings at Risk (EaR). La banque surveille en permanence ses échéanciers, sa sensibilité aux taux et sa Value at Risk par dealer book.

7.6.5.3.4 Risque de change

La banque s'expose aux risques de fluctuations de change sur sa situation financière et ses flux de trésorerie en devises étrangères. Les expositions en devises dans les portefeuilles non trading sont transférées par le biais d'opérations internes à Financial Markets Treasury, qui assure la gestion journalière de toutes les positions de change.

7.6.5.4 Risque opérationnel

Le 'ING Belgium Operational & Compliance Risk Department' fait partie de la 'seconde ligne de défense' au sein de ING Belgique concernant la gestion des risques non financiers (risques opérationnels et compliance).

7.6.5.4.1 Définition des risques opérationnels

Le risque opérationnel est le risque de perte directe ou indirecte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus, de personnes et de systèmes ou dû à des événements externes. Il comprend le risque de réputation de même que le risque juridique. Les risques stratégiques, quant à eux ne sont pas inclus. Le risque opérationnel peut être subdivisé en sous-catégories basées sur les catégories de risques de Bâle II :

- Control risk
- Unauthorised Activity risk
- Processing risk
- Employment Practice risk
- Personal & Physical Security risk
- Information (Technology) risk
- Continuity risk
- Compliance risk
- Internal Fraud risk
- External Fraud risk

Compliance Risk fait partie intégrante des risques opérationnels tels que définis par Bâle II. Au sein de la structure de ING, les risques Compliance sont traités séparément, les lignes fonctionnelles sont différentes.

7.6.5.4.2 Lignes de défense

Afin de gérer ses risques opérationnels, le Comité de Direction d'ING a choisi un modèle de gestion de risques comprenant '3 lignes de défense'.



7.6.5.4.2.1 Première ligne de défense

Le senior business management d'ING est le premier responsable du suivi des risques ayant un impact sur ses activités (la "première ligne de défense"). La première ligne de défense est donc responsable de l'implémentation et de l'exécution de la politique de gestion des risques dictée par la 'seconde ligne de défense'. Exemples d'activités spécifiques pour la première ligne de défense:

- exécuter des 'Integrated Risk Assessments' et évaluer les risques de manière à rester/revenir dans les limites de l'appétance de risque défini par le business;
- implémenter et maintenir les contrôles obligatoires imposés par les politiques de gestion de risques définies par CORM* & Corporate Compliance, tout en tenant compte des législations et réglementations locales;
- assurer l'efficacité des contrôles clés ('operating effectiveness').

* Corporate Operational Risk Management (CORM) fait partie de Corporate Risk Group et rapporte au "Chief Risk Officer" qui est un membre du comité exécutif. CORM est mandaté spécifiquement pour:

- conseiller le Conseil d'Administration au sujet de l'implémentation de l'organisation, des processus et des systèmes de gestion des risques opérationnels;
- développer des stratégies et politiques de risque opérationnel ainsi que déterminer des objectifs et normes minimums pour la gestion des risques opérationnels. Le directeur général de CORM approuve les politiques et standards minimums;
- fournir le leadership fonctionnel quant à la fonction, le cadre et les processus ORM, ainsi que prendre les décisions fonctionnelles si nécessaire;
- surveiller la fonction ORM et définir les objectifs ORM;
- déterminer la hauteur du capital économique et réglementaire concernant les risques opérationnels;
- suivre les risques clés du Groupe ING et s'assurer de l'implémentation des politiques de risque et des standards minimums d'ING.

7.6.5.4.2.2 Deuxième ligne de défense

Les fonctions de Risk management (la 'seconde ligne de défense') sont des partenaires indépendants et offrent leur support à la 'première ligne de défense'. Exemples d'activités spécifiques pour la 'seconde ligne de défense':

- maintenir et assurer le suivi de la gestion des risques;
- assurer le suivi des risques principaux;
- escalader les problèmes vers un niveau supérieur/droit de veto concernant des activités à hauts risques;
- donner le support nécessaire à la 'première ligne de défense' afin de rester en ligne avec la politique de gestion des risques de ING.

7.6.5.4.2.3 Troisième ligne de défense

Corporate Audit Services (CAS) opère en tant que 'troisième ligne de défense'. La mission de CAS est d'assurer un jugement indépendant quant au contenu et à l'efficacité des contrôles internes effectués sur les activités de ING. Pour ce faire, CAS fournira des recommandations spécifiques afin améliorer la gestion des risques (Risk & Control Framework).

7.6.5.4.3 Organisation hiérarchique

L'ING Belgium Operational & Compliance Risk Department (O&CRD) est subdivisé en quatre grandes divisions:

- MLRO (Money Laundering Reporting Officer);
- Compliance Advisory and Monitoring;
- ORM Advisory;
- Information Risk Management.

La division 'MLRO' est composée d'une équipe Money Laundering dirigée par un responsable (également MLRO/FEC Officer de ING Belgique). Celui-ci rapporte directement au responsable de Compliance.

La division 'Compliance Advisory and Monitoring' englobe plusieurs activités centralisées telles: le contrôle du respect de certaines règles Compliance, le reporting central, les activités de '2nd line customer screening'. Le responsable de chaque équipe rapporte directement au responsable de Compliance..

La division 'ORM Advisory' est composée de certaines activités spécialisées telles: Capital & Governance, NFR Data Management, NFR Asset Functional Mgt & Support, Advisory/Challenging & Testing, Business Continuity Management, Anti-Fraud Officer, SOx Testing, Physical Security (reporting fonctionnel). Le responsable de chaque équipe rapporte directement au responsable ORM. L'équipe 'Special Investigations' est un centre d'expertise dont le responsable rapporte directement au responsable ORM. Le responsable ORM reporte quant à lui directement au CRO.

La division 'Information Risk Management' s'assure de la protection des données d'ING contre les agressions de 'cyber crime', du respect de la politique en la matière. Le responsable rapporte directement au CRO.

Afin d'assurer une grande cohérence au sein des diverses divisions et de profiter de toutes les synergies possibles en terme de gestion d'un département, le responsable de la division Compliance ou le responsable de la division ORM a également un rôle de « Primus inter pares » pour la gestion de cette coordination et des diverses synergies. Actuellement, c'est le responsable de la division ORM qui a ce double rôle.

7.6.5.4.4 Organisation fonctionnelle

Le département 'Operational & Compliance Risk' a différentes lignes de reporting fonctionnelles.

Le MLRO rapporte fonctionnellement au MLRO du groupe (banque).

Le responsable Compliance rapporte fonctionnellement au Compliance Officer du groupe (banque) et au CEO de ING Belgique.

Le responsable ORM rapporte fonctionnellement à l'ORM Officer du groupe (banque) et est l'ORM Officer Régional pour toutes les business units d'ING BeLux.

Le responsable 'Business Continuity Management (BCM)' rapporte fonctionnellement aux Security Officers du groupe (banque).

Le responsable de l'équipe 'Special Investigations' rapporte fonctionnellement à la division 'Corporate Security' du Corporate ORM département (groupe).

L'Anti-Fraud Officer rapporte fonctionnellement à la division 'Corporate Security' du Corporate ORM Department (groupe).

Le responsable 'Information Risk Management (IRM)' rapporte fonctionnellement à l'Information Security Officer du groupe (banque).

7.6.6 Gestion du capital

7.6.6.1 Objectifs

Le département « Capital Management » d'ING Bank, société mère du groupe auquel appartient ING Belgique est chargé d'assurer, à tout moment, des fonds propres suffisants aux entités bancaires du Groupe afin de faire face aux risques inhérents à leurs activités. Ceci implique la gestion, la planification et l'allocation des ressources en fonds propres au sein de ING Bank.

Capital Management prend en compte les mesures et exigences des régulateurs (ratio 'Tier -1', ratio de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), limites pour les instruments hybrides de capitaux propres) et des agences de notation ('leverage ratios', fonds propres ajustés (FPA)), ainsi que les modèles internes de gestion des risques tel que le capital économique.

ING utilise les définitions principales suivantes relatives aux fonds propres :

Fonds propres 'Core Tier-1', fonds propres 'Tier-1' et le total des fonds propres pour la Banque des Règlements Internationaux – Les fonds propres 'Tier-1' sont définis comme les capitaux propres des actionnaires y compris les titres du 'Core Tier-1' augmentés des instruments hybrides de capitaux propres et diminués de certains filtres prudentiels et d'éléments déductibles. Le 'Tier-1' et les fonds propres selon la BRI divisés par les actifs pondérés par les risques ('Risk Weighted Assets') sont équivalents respectivement au 'Tier-1' et au ratio de la BRI. Les fonds propres 'Core Tier-1' sont égaux aux fonds propres 'Tier-1' dont sont exclus les instruments hybrides de capitaux propres.

L'entité Capital Treasury, qui fait partie de Capital Management, réalise sur les marchés financiers les opérations de capital nécessaires au bon fonctionnement de ING Bank.

Le département « Capital Management Belgium » surveille et planifie les besoins en fonds propres réglementaires d'ING Belgique, tant au niveau consolidé qu'au niveau social (ING Belgique S.A.).

7.6.6.2 Politiques suivies en matière de gestion du capital

Les activités de Capital Management sont exécutées sur la base de principes, directives et procédures établis. Les principaux documents reprenant les consignes en matière de gestion du capital sont le 'Capital Plan' (qui comprend les objectifs et limites approuvés en matière de gestion du capital), la 'Capital Planning Policy', la 'Dividend Policy' et la 'Local Capital Management Policy'.

Les définitions et politiques relatives aux fonds propres citées précédemment ont été approuvées par le Comité de Direction de ING Bank ou par des autorités déléguées.

7.6.6.3 Processus de gestion du capital

En plus d'évaluer les besoins en fonds propres, Capital Management s'assure également qu'un capital suffisant est disponible. Pour ce faire, il fixe des objectifs et des limites appropriées, en rapport avec les mesures citées précédemment pour ING Bank. Le respect de ces objectifs et limites est assuré par la planification et l'exécution des transactions de Capital Management. Le processus est complété par l'analyse de scénarios, et en particulier de scénarios de crise (« stress testing »). L'évaluation et le suivi continus des besoins en capitaux sont intégrés dans le processus de planification de capital de Capital Management. Ces activités font l'objet d'un rapport trimestriel relatif à l'ajustement des fonds propres. L'objectif principal de l'évaluation est de s'assurer qu'ING Bank, considéré dans son ensemble, possède un capital suffisant par rapport à son profil de risque, tant pour le court que le moyen terme. De plus, toutes les entités opérationnelles individuelles doivent rester capitalisées de manière adéquate selon les exigences réglementaires locales et celles des agences de notation ; les interdépendances doivent être réduites au minimum. Les entités doivent également être capables d'accéder aux marchés financiers de manière indépendante.

7.6.6.4 Evaluation en matière de fonds propres

En 2013, les différentes entités d'ING Belgique ont été capitalisées de manière adéquate en fonction de leur profil de risque et de leurs objectifs stratégiques.

7.6.6.5 Exigences en matière de fonds propres

Du capital est requis pour couvrir les risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels. Le risque de marché est généré par plusieurs éléments : les positions en devises étrangères, l'ensemble des positions détenues pour compte propre (« trading ») en instruments de taux d'intérêt et en actions, les positions en instruments négociables représentatifs de dettes (qui incluent notamment les obligations). ING Belgique évalue le risque de marché au moyen d'un modèle de type « Value at Risk » (VaR), approuvé par la BNB. L'exigence en capital relative au risque de marché en découle directement.

L'adéquation du capital d'ING Belgique est contrôlée en utilisant, parmi d'autres mesures, les règles et ratios établis par le Comité de Bâle sur la Supervision Bancaire (« BIS rules & ratios »). Les ratios BIS comparent le montant du capital éligible (total et Tier 1) avec le montant total des actifs pondérés par les risques (« Risk Weighted Assets » ou RWA).

Les besoins en fonds propres et les définitions du capital réglementaire sont basés sur les directives développées par le Comité de Bâle, et sur celles de la Communauté Européenne, mises en œuvre en Belgique par la BNB. Le ratio minimum pour le Tier 1 est fixé à 4%, tandis que le ratio minimum pour le capital total (« BIS ratio ») s'élève à 8% des RWA. Ceux-ci incluent les éléments du hors bilan, ainsi que le risque de marché relatif aux portefeuilles d'activités pour compte propre (« trading »). L'Autorité Bancaire Européenne exige de toutes les banques Européens un Core Tier 1 ratio de 9% des Volumes Pondérés des Risques. ING Bank satisfait à cette condition (actuellement, cette exigence n'est applicable qu'au niveau consolidé).

Ratios de solvabilité		
En millions d'EUR	2013 Basel II	2012 Basel II
Fonds propres sensu stricto (Tier 1)	9.864,1	10.632,1
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	315,6	356,6
(Déductions du Tier 1 et Tier 2)	-284,3	-315,5
Total Fonds propres éligibles (Tier 1 et Tier 2)	9.895,4	10.673,2
Volume Pondéré des Risques	0,0	
Risque de crédit	40.425,1	38.745,0
Risque de règlement/ livraison	0,0	-
Risque de marché	1.410,0	1.982,5
Risque opérationnel	5.606,3	5.728,2
Total Volume Pondéré des Risques	47.441,4	46.455,7
Exigences en Fonds Propres:	0,0	
Risque de crédit totale	3.234,0	3.099,6
Risque de règlement/ livraison	0,0	-
Risque de marché.	112,8	158,6
Risque opérationnel	448,5	458,3
Total des exigences en Fonds propres	3.795,3	3.716,5
Ratios de solvabilité:	0,0	
Tier 1 Bâle II	20,49%	22,55%
Total Capital Bâle II	20,86%	22,98%
A partir de 2007: Tier 1 Bâle II avec impact du floor / Jusqu'à 2007: Bâle I	13,72%	14,23%
A partir de 2007: Total Capital Bâle II avec impact du floor / Jusqu'à 2007: Bâle I	14,14%	14,69%

Ratios de solvabilité

En millions d'EUR	2013	2012
Total Fonds propres éligibles	9.895,4	10.673,2
Total des exigences en Fonds propres	3.795,3	3.716,5
Excédent (+) / déficit (-) de fonds propres	6.100,1	6.956,7
Total Fonds propres éligibles	9.895,4	10.673,2
Ratios de solvabilité (%)	20,86%	22,98%

7.6.6.6 Bâle II (Pilier 3)

Depuis le 1er janvier 2008, ING Belgique SA calcule ses ratios de fonds propres conformément aux règles « Bâle II ». ING Belgique étant une filiale d'ING Bank, les annexes relatives au Pilier 3 requises par le superviseur local sont limitées, tandis que le Pilier 3 est implémenté complètement au niveau du groupe.

Le Pilier 3 est un complément au Pilier 1 (exigences minimales en fonds propres) et au Pilier 2 (processus de supervision) et permet aux acteurs de marché d'évaluer l'adéquation des fonds propres de la banque à l'aide des informations adéquates.

Exigence en Capital - Composition des Fonds Propres

En millions d'EUR	2013	2012
Fonds Propres sensu stricto (Tier 1)	9.864,1	10.632,1
Capitaux exigibles	2.911,6	2.917,9
Réserves éligibles	7.076,6	7.829,1
(-) Autres déductions des fonds propres sensu stricto (actifs incorporels)	-124,1	-114,9
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	315,6	356,6
(-) Déductions des fonds propres sensu stricto et fonds propres additionnels	-284,3	-315,5
Total des fonds propres répondant aux exigences de solvabilité	9.895,4	10.673,2

7.6.6.6.1 Structure du capital

7.6.6.6.2 Capital Adequacy

7.6.6.6.2.1 Risque de Crédit et Risque de Transfert

Le Capital Economique relatif au risque de crédit correspond au capital qu'ING estime devoir détenir afin de faire face aux pertes inattendues inhérentes aux portefeuilles de crédits et relatives à des changements (inattendus) de la solvabilité des débiteurs ou de la valeur de recouvrement du collatéral sous-jacent (s'il y en a). Le capital lié aux risques de crédit est calculé sur l'ensemble des portefeuilles contenant risques de crédit et risques de contrepartie, y compris les portefeuilles d'investissement. Le Capital Economique relatif aux risques de crédit est déterminé sur base de modèles développés en interne avec un intervalle de confiance de 99,95% et à un horizon d'un an, ce qui correspond à la notation crédit souhaitée par ING.

ING utilise une série de modèles de risque de crédit pouvant être regroupés en trois grandes catégories :

- les modèles de Probabilité de Défaut (PD) qui mesurent la solvabilité des débiteurs individuels ;
- les modèles d'Exposition au moment du Défaut (EAD) qui estiment la taille de l'obligation financière au moment du défaut futur ; et
- les modèles de Perte en cas de Défaut (LGD) qui estiment la valeur recouvrable du collatéral sous-jacent ou des garanties reçues (s'il y en a) et la partie non-garantie.

Ces différents modèles relèvent de l'une des trois catégories suivantes : statistique, expert ou hybride. Chaque modèle fait l'objet d'une révision individuelle et est validé annuellement par le Département de Validation des Modèles afin de déterminer si un modèle peut être maintenu tel quel ou s'il doit faire l'objet d'ajustements.

Les modèles sous-jacents qui sont utilisés pour calculer le Capital Economique lié aux risques de crédit sont les mêmes que ceux utilisés pour déterminer le niveau de Capital Réglementaire requis par Bâle II (Pilier 1). En dépit du fait que les mêmes modèles sous-jacents sont utilisés, le Capital Economique (interne) et le Capital Réglementaire ne sont pas identiques du fait de certaines règles spécifiques imposées par Bâle II. La méthodologie a été mise à jour afin, entre autres, de prendre en compte les changements implémentés en 2014 au cadre de Bâle II. Pour le Capital Economique en 2014, les amendements suivants sont faits par rapport au cadre de Bâle II:

- pas de seuil conservatif ou diminution pour pertes en cas de défaut (LGD);
- l'intervalle de confiance est mis à 99.95% (vu le AA ING target rating) à la place de 99.9%;
- pour des prêts de performants, le facteur de cadrage de 1.06 est enlevé de l'équation de Bâle II;
- pour des transactions avec maturité inférieure à un an, le PD effectif est appliqué (PD de 12 mois ajusté avec la maturité restante); Néanmoins la PD de 12 mois est utilisée pour les prêts octroyés à des débiteurs qualifiés 'non-investment grade' (dont le note est de 11 ou moins bons)
- du capital est calculé pour tous les Souverains
- des ajouts internes sont appliqués pour des produits de marchés financiers;
- l'EAD économique est utilisé à la place de l'EAD réglementaire pour toutes les expositions excepté pour les produits FM.
- les titrisations sont traitées en utilisant une approche PD/LGD;
- les portefeuilles standards sont traités en utilisant une approche AIRB.
- différents ajouts de capital sont appliqués afin de prendre en compte les futures changements de modèles, les risques de concentrations et lacunes du modèle de capital économique.
- les corrélations sont échelonnées afin de tenir compte des concentrations actuelles
- inclusions des capitaux CVA et ONCOA liés aux risques crédits

En résumé, le Capital Economique (ING interne) correspond au capital qu'ING estime devoir détenir. Le Capital Réglementaire (Bâle II) est la quantité de capital qu'une institution doit détenir par exigence de son régulateur. Le deuxième pilier de Bâle II stipule que le capital minimum requis d'une institution est le plus grand de son Capital Réglementaire et de son Capital Economique.

Le risque de transfert est le risque que des débiteurs d'un pays ne peuvent pas assurer des paiements opportuns des dettes en devises étrangères due au transfert et/ou à des restrictions de convertibilité ou un manque de liquidités en devises étrangères. Le risque de transfert est calculé explicitement comme un risque additionnel en plus du risque de crédit.

Durant 2011, les niveaux de Capital Economique pour les risques de crédit et de transfert ont été calculés de manière hebdomadaire pour la plupart des portefeuilles Commercial Banking et pour les portefeuilles de PME au sein des opérations de Retail Banking. En ce qui concerne les prêts à la consommation et les prêts hypothécaires résidentiels, les calculs sont faits sur une base mensuelle. Mensuellement, les chiffres du Capital Economique relatif aux risques de crédit et de transfert sont consolidés avec les composants du Capital Economique relatif aux autres risques.

Gouvernance en matière de Capital Economique relatif aux risques de crédit et de transfert:

Tous les modèles de PD, EAD et LGD sont validés par le Comité du Risque de Crédit (CRC) après une révision approfondie de la documentation par le Comité de Pilotage du Développement de Modèles et par le Département de Validation des Modèles. De plus, chaque modèle est validé annuellement par le Département de Validation des Modèles. Les deux comités précités reçoivent le support à la fois des gestionnaires du risque de crédit et des commerciaux afin de s'assurer de l'approbation de tous.

7.6.6.2.2 Risque de marché

- Général:

Le Capital Economique relatif au risque de marché est le Capital Economique nécessaire pour résister aux mouvements inattendus de valeur dus aux modifications des variables de marché telles que les taux d'intérêts, les prix des actions, les taux de change, les prix de l'immobilier ainsi que la volatilité de ces taux et prix. Le Capital Economique pour le risque de marché est calculé tant pour les instruments détenus à des fins de trading que pour les autres.

- Evaluation:

Le Capital Economique relatif au risque de marché est calculé au moyen de méthodologies développées en interne avec un intervalle de confiance de 99.95% et un horizon d'un an, lesquels représentent des événements extrêmes et la notation crédit d'ING. Le Capital Economique pour le risque de marché des instruments qui ne sont pas détenus à des fins de trading est calculé pour chaque type de risque, tandis que pour les instruments détenus à des fins de trading, l'évaluation est réalisée au niveau global du portefeuille. Les évaluations du Capital Economique pour le risque de marché incluent le risque de la variation de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt ainsi que les risques sur le prix de l'immobilier.

En ce qui concerne les risques directs de marché, la Value at Risk (VaR) actuelle (évaluée avec un intervalle de confiance de 99% et pour une période de détention d'un jour) est prise comme point de départ pour les mesures du Capital Economique pour les risques de marché. Pour quantifier ce Capital Economique, ING utilise un modèle basé sur des simulations, lequel est calibré sur l'intervalle de confiance et la période de détention requis. Pour déterminer ce facteur d'ajustement, plusieurs autres paramètres sont pris en considération tels que les mouvements de marché importants (événements) et les interventions de gestion.

Le Capital Economique relatif au risque de marché des principaux portefeuilles d'instruments qui ne sont pas détenus à des fins de trading est quantifié pour le risque d'options incorporées (par exemple l'option de remboursement anticipé d'un prêt hypothécaire).

Le risque de modèle est calculé en testant à l'extrême les hypothèses sous-jacentes dans les modèles d'actifs et de passifs comportementaux. Par exemple, pour les modèles appliqués aux portefeuilles de crédits hypothécaires, la qualité de la couverture du risque dépend des hypothèses concernant le comportement en matière de remboursement anticipé. Si ces hypothèses se révèlent incorrectes, le financement peut être à trop court ou à trop long terme. De même que mentionné ci-dessus, le Capital Economique pour le risque de modèle est basé sur un intervalle de confiance estimé de 99% sur l'erreur de modèle de remboursement anticipé et sur un intervalle de confiance de 99% sur les fluctuations défavorables de taux d'intérêt. Le risque de modèle pour le remboursement anticipé des crédits hypothécaires et le risque de modèle pour les dépôts clients non échéancés font partie de la catégorie « business risk ».

L'immobilier dont ING est propriétaire et qui n'est pas géré par ING Real Estate est appelé « Immobilier pour usage propre ». Le Capital Economique pour cet immobilier à usage propre est inclus dans la catégorie « Risque de marché »

Lors de l'agrégation des chiffres du Capital Economique lié au risque de marché pour les différents portefeuilles, les effets positifs de la diversification sont pris en considération puisque tous les mouvements de marché extrêmes ne devraient pas apparaître au même moment.

La nature du Capital Economique relatif au risque de marché, évaluant l'impact des variations extrêmes avec un intervalle de confiance de 99.95%, peut parfois être difficile à prouver de manière statistique avec les données historiques disponibles. Les chiffres de Capital Economique publiés par ING Belgique sont la meilleure estimation possible, basée sur les données disponibles ainsi que des avis d'experts.

7.6.6.2.3 Risque Opérationnel

Bien que le risque opérationnel peut être réduit par des contrôles internes importants et une politique d'assurance, de nombreux incidents ont néanmoins un impact substantiel sur le compte de résultats des institutions financières. Tout comme dans d'autres domaines de risques, un capital réglementaire et économique est calculé et provisionné.

ING a choisi l' "Advanced Measurement Approach (AMA)" pour le calcul du capital opérationnel réglementaire et économique, à savoir le modèle AMA 2.0.

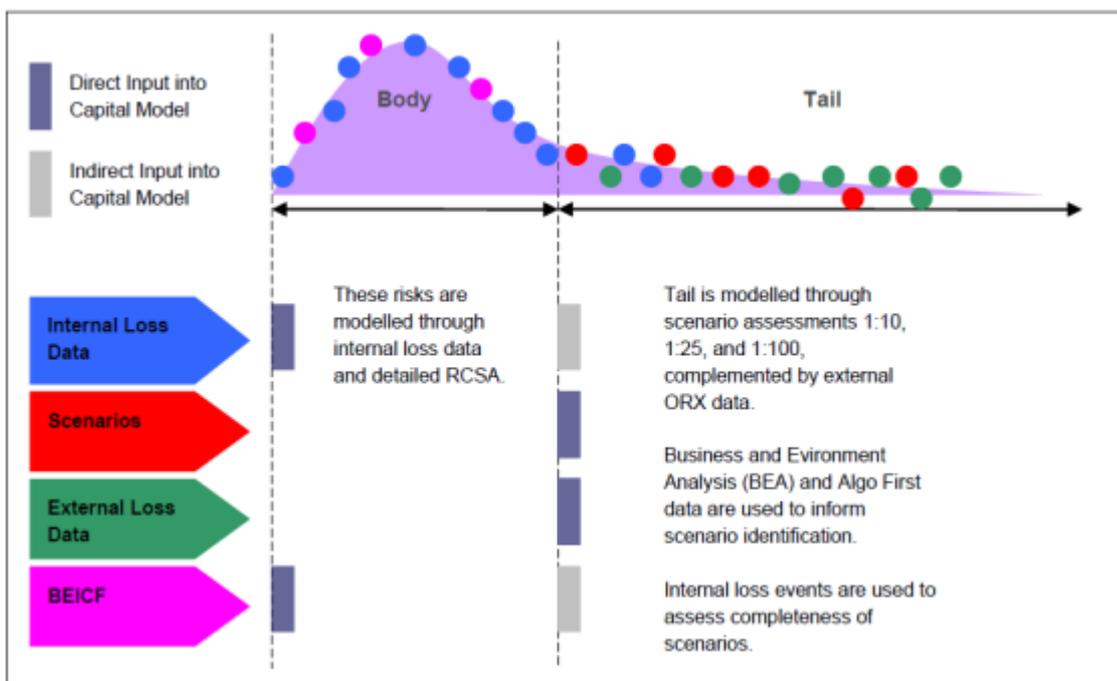
Cette section comprend une description concise et non technique du modèle AMA 2.0.

L'objectif du modèle est de déterminer des paramètres pour chaque Unit of Measurement (UoM). Un risque se réfère à un set de fonctions de distribution tant pour la fréquence que pour la sévérité. Lors de la modélisation d'un risque, une distinction est faite entre le "body risk" et "tail risk". Le point d'encrage entre le "body" et le "tail" s'appelle "tail threshold".

Le "body risk" représente les incidents "high frequency - low severity" par opposition aux incidents "tail risk" représentant les incidents "low frequency - high severity".

Vu l'insuffisance de "loss data" internes (ILD), il est difficile de modéliser le "tail severity". C'est la raison pour laquelle d'autres données plus adaptées sont utilisées pour déterminer le "tail".

Les données externes (ELD/ORX) et les scénarii (SA) sont deux alternatives. Dans le modèle, les deux ensembles de données sont utilisés de manière complémentaire. Le dessin ci-dessous représente graphiquement comment les différents ensembles de données sont utilisés de manière directe ou indirecte dans le modèle.



Total des exigences en fonds propres pour risques de crédit, de crédit de la contrepartie, de dilution et des transactions incomplètes		
En millions d'EUR	2013	2012
Approche standard (STA)	65,6	73,6
Catégorie d'exposition au risque en approche STA, à l'exclusion des positions de titrisation	65,6	73,6
Etablissements institutionnels	0,0	18,3
Entreprises	50,0	41,6
Clientèle de détail	15,6	13,7
Approche Notation Interne (IRB) lorsqu'il y a recours à des propres estimations des pertes en cas de défaut (LGD) et/ou à des facteurs de conversion	2.756,2	2.738,8
Administrations centrales et banques centrales	73,1	26,4
Etablissements	429,5	347,9
Entreprises	1.563,9	1.687,4
Clientèle de détail	689,7	677,1
Titres de propriété IRB	18,9	20,1
Position de titrisation IRB	22,0	26,0
Actifs autres que des obligations de crédit	245,0	241,1
Autres exigences en fonds propres spécifique au pays	126,3	0,0
Total capital pour:	0,0	
Risque de crédit	3.234,0	3.099,6
Risque de règlement/livraison	0,0	-
Risques de position, de change et sur produits de base	112,8	158,6
Risques opérationnels	448,5	458,3
Total des exigences en fonds propres	3.795,3	3.716,5

7.6.6.7 Impact attendu de Bâle III

Les nouvelles règles de Bâle III visent à renforcer la structure du capital et introduisent une norme globale pour la liquidité. Ceci est principalement mis en place par l'amélioration de la qualité du capital, l'introduction du leverage ratio et de nouvelles normes de liquidité.

1. Capital éligible

Les changements apportés au capital éligible visent à renforcer la qualité du capital à travers l'utilisation du Common Equity Tier 1.

Le niveau de capital minimum a également été augmenté pour tenir compte du :

- capital Conservation buffer (+2.5% du capital) qui vise à faire en sorte que les banques constituent, en dehors des périodes de tensions, des marges de fonds propres qu'elles peuvent mobiliser lorsqu'elles enregistrent des pertes ;
- countercyclical buffer (+0% à 2.5%) qui tient compte de l'environnement macro-économique dans lequel ING Belgique travaille.

Le niveau actuel de capital de ING Belgique est suffisant pour répondre aux exigences supplémentaires de hauteur du capital.

2. Risque de Crédit

Bâle III ne modifie pas les principes de base de Bâle II pour le calcul du volume pondéré des risques. Pour la plupart des actifs, la méthode de calcul du risque crédit ne sera donc pas impactée.

Certaines modifications vont cependant influencer le calcul de risque de contrepartie :

- l'augmentation du facteur de corrélation des expositions de la plupart des institutions financières résultera en une augmentation de l'exigence en capital ;
- dans la foulée de l'introduction de la charge de l'ajustement de la valorisation sur actifs (CVA), la banque développe un modèle interne (IMM) afin de mesurer le risque crédit de contrepartie. Ce modèle sera basé sur une évaluation plus pointue de l'exposition future et inclura les nouvelles directives de Bâle III avec entre autres les conditions liées à la compensation, le collatéral non liquide ; l'étalonnage au stress et le risque de corrélation défavorable (wrong way risk). Ceci rendra l'évaluation de l'exposition plus sensible aux risques et impactera le calcul en capital. L'impact précis se vérifiera également par contrepartie ;

- la pondération du risque pour les expositions sur les contreparties centrales a été fixée à 2%. Cependant, le statut de contrepartie centrale n'est accessible qu'à un nombre limité de contreparties. L'impact attendu de cette mesure sera donc limité.

L'augmentation des exigences en capital sous Bâle III, par entité de risque tout comme les autres modifications liées à la liquidité ou au leverage ratio, n'auront pas un impact direct sur le risque crédit mais pourraient apporter des modifications au bilan de la banque et impacter le total des risques pondérés.

3. Risque de Marché

Les changements de VPR furent les plus marquants lors de l'implémentation de Bâle 2.5 (CRD III) au 31 décembre 2011. Le détail des changements pour ING Belgique est le suivant:

- inclusion de tous les facteurs de prix significatifs dans le modèle VAR;
- transfert des titrisations du modèle interne vers un modèle standard (banking);
- inclusion de la Stressed VaR;
- inclusion du risque de défaut et de migration (Incremental Risk Charge – IRC).

ING Belgique a implémenté complètement ces changements dans les chiffres présentés dans son rapport annuel.

4. Leverage Ratio

Le leverage ratio donne une mesure non-basée sur le risque de l'adéquation du capital de ING Belgique, basée sur une révision des définitions du capital comme indiqué au-dessus. Il vise à 2 objectifs principaux :

- limiter l'effet de levier dans le secteur bancaire, permettant ainsi d'atténuer le risque que son inversion ait un effet déstabilisateur dommageable au système financier et à l'économie ;
- mettre en place des garde-fous supplémentaires contre le risque de modèle et l'erreur de mesure, en complétant la mesure fondée sur le risque par une mesure simple, transparente et indépendante du risque.

Le reporting du Leverage Ratio va démarrer également en 2014 et deviendra contraignant à partir de 2018 afin de permettre aux banques et au régulateur de contrôler l'impact du ratio minimum requis de 3% actuellement imposé (Capital/ actif+hors-bilan).

5. Reporting du risque de liquidité

Le dispositif révisé du reporting de liquidité vise à s'assurer que les banques mettent en place des principes de saine gestion et de surveillance du risque de liquidité pour réduire la probabilité d'intervention des banques centrales lors de périodes de tensions sévères du marché comme rencontrées lors de la récente crise. Il se concentre sur 2 normes minimales applicables au financement de la liquidité :

- Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Le LCR vise à favoriser la résilience à court terme des banques face à d'éventuelles difficultés de liquidité en veillant à ce que celles-ci disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour surmonter une crise grave qui durerait un mois. Comparé aux normes actuelles de reporting de liquidité auxquelles ING Belgique est soumise, le LCR :

- renforce les critères d'éligibilité des actifs en "actifs liquides de haute qualité"
- prend en compte dans le retrait des clients le principe de continuité d'exploitation, c'est-à-dire que ING Belgique va continuer d'élargir ses crédits aux clients non-financiers à un taux de 50%.
- reflète la stabilité des dépôts clients à travers des hypothèses plus larges de retrait de clients (50 à 100%), en fonction du type de client (retail, SME, corporates, etc) et l'existence de dispositions de protection de dépôts.

Comme LCR deviendra contraignant à partir de janvier 2015, (avec une période d'observation démarrant en 2013) le rapport est déjà préparé par ING Belgique dans le but d'intégrer les concepts du dispositif de gestion du risque interne de liquidité.

- Ratio de liquidité à long terme (NSFR)

Le ratio vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitants supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités au moyen de sources structurellement plus stables. Le Net Stable Funding Ratio (NSFR) a un horizon de temps de un an et a été développé pour fournir une structure d'échéances viable à l'actif et au passif.

Le NSFR ne sera implémenté qu'en Janvier 2018, avec une période d'observation commençant en janvier 2015. D'ici là, l'impact sur le ratio est suivi de près en interne chez ING Belgique.

7.7 Notes relatives aux comptes consolidés

7.7.1 Notes relatives au Etat de situation Financière

7.7.1.1 Actifs

Note 1: Trésorerie et équivalent de trésorerie auprès de banques centrales

Trésorerie et équivalent de trésorerie auprès de banques centrales		
En milliers d'EUR	2013	2012
Trésorerie et équivalent de trésorerie auprès de banques centrales autres que dépôts de réserves obligatoires	1.195.556	1.063.818
Dépôts de réserves obligatoires auprès des banques centrales	452.736	428.414
Total	1.650.305	1.492.232

Note 2: Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Actifs financiers détenus à des fins de transactions			
En milliers d'EUR	2013	2012 Dirty price	2012
Instruments financiers dérivés	16.954.469	37.314.459	34.571.998
Actions	1.209.854	1.750.282	1.750.282
Obligations	217.613	443.432	436.420
Prêts et avances	37.461	338.075	338.083
Intérêts courus	0	0	2.749.465
TOTAL	18.419.397	39.846.248	39.846.248

La volonté de la Banque étant de réduire la hauteur de son bilan, une diminution de 18.9 milliards est à relever au niveau du portefeuille trading. Ces diminutions ont été effectuées par une diminution d'opérations avec la Maison-Mère, d'impacts liées à la juste valeur mais également par la mise en place d'un processus direct d'accès au marché. permettant de réduire la hauteur du bilan. Une diminution est également constatée suite à une surestimation de la situation de 2012 (opérations asymétriques internes non compensées pour EUR 6,5 milliards). Cette diminution est également visible au niveau du passif

Note 3: Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats			
En milliers d'EUR	2013	Dirty price 2012 NEW	Clean price 2012
Actions	3.053	1.847	1.847
Obligations	204.762	204.730	200.002
Prêts et avances	65.334	71.431	70.664
Intérêts courus	0	0	5495
TOTAL	273.149	278.008	278.008

Note 4: Actifs financiers disponibles à la vente

Ventilation des actifs financiers disponibles à la vente			
En milliers d'EUR	2013	Dirty price 2012	Clean price 2012
Actions	65.309	75.918	75.918
Obligations	19.779.779	20.629.062	20.332.435
Intérêts courus	0	0	296627
TOTAL	19.845.088	20.704.980	20.704.980

Au quatrième trimestre de 2013, une position de 282 millions en France Telecom se trouvant dans le portefeuille 'Actifs financiers disponibles à la vente' a été reclassée dans le portefeuille 'prêts et emprunts'.

Dans le passé cette position avait été classée après acquisition en 'Actifs financiers disponibles à la vente' en perspective d'un développement actif du marché ce qui ne s'est pas produit. Les révisions annuelles crédits suivantes ont confirmés que le marché est resté depuis lors, inactif sur cette valeur. Comme cet instrument rencontre la définition de 'prêts et emprunts' et est gérée en interne comme un prêt, la banque a opté pour la reclassification de celui-ci en 'prêts et emprunts'.

Ventilation des actifs financiers disponibles à la vente						
En milliers d'EUR	Actions		Obligations		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Solde d'ouverture	75.918	68.419	20.629.062	21.153.442	20.704.980	21.221.861
Acquisitions	3.896	2.105	2.855.621	4.306.544	2.859.517	4.308.649
Acquisitions résultant de groupements d'entreprise	0	-	0	-	0	-
Transfert	-73	218	-284.454	-	-284.527	218
Résultats du aux variations de la juste valeur	-966	13.104	-116.922	1.435.231	-117.888	1.448.335
Augmentation de provision	-802	-2.703	990	-8.799	188	-11.502
Prix de vente	-27.894	-5.600	-3.320.375	-6.276.171	-3.348.269	-6.281.771
Gains et pertes réalisées	15.229	367	26.717	16.331	41.946	16.698
Ecart de conversion	0	-	-11.842	2.313	-11.842	2.313
Autres mutations	1	8	982	171	983	180
Solde de clôture	65.309	75.918	19.779.779	20.629.062	19.845.088	20.704.981

Transfert d'obligations France Telecom vers le portefeuille 'Prêts et emprunts' pour une valeur de 282 millions

Exposition aux dettes souveraines 2013			
En milliers d'EUR	Valeur bilantaire	Réserves de révaluations	
		avant impôts	Dépréciation
Grèce			
Obligations d'état - disponible à la vente	-	-	-
Obligations d'état - à coût amorti	-	-	-
Italie			
Obligations d'état - disponible à la vente	420.331	-22.327	-
Obligations d'état - à coût amorti	-	-	-
Irlande			
Obligations d'état - disponible à la vente	-	-	-
Obligations d'état - à coût amorti	-	-	-
Portugal			
Obligations d'état - disponible à la vente	264.805	1.211	-
Obligations d'état - à coût amorti	-	-	-
Espagne			
Obligations d'état - disponible à la vente	310.668	122	-
Obligations d'état - à coût amorti	-	-	-
Total	995.804	-20.994	0

Hiérarchie des justes valeurs des obligations d'état

En milliers d'EUR		2013
Grèce		
Disponible à la vente	Total	0
	Niveau 1	0
	Niveau 2	0
	Niveau 3	0
Italie		
Disponible à la vente	Total	420.331
	Niveau 1	142.831
	Niveau 2	277.500
	Niveau 3	0
Irlande		
Disponible à la vente	Total	0
	Niveau 1	0
	Niveau 2	0
	Niveau 3	0
Portugal		
Disponible à la vente	Total	264.805
	Niveau 1	264.805
	Niveau 2	0
	Niveau 3	0
Espagne		
Disponible à la vente	Total	310.668
	Niveau 1	310.668
	Niveau 2	0
	Niveau 3	0

Note 5: Prêts et avances

Prêts et avances			
En milliers d'EUR	2013	2012 NEW	2012
Etats	69.626	29.361	27.928
Institutions de crédit	10.673.772	10.976.114	10.921.856
Autre qu'institutions de crédit	9.314.960	10.857.148	10.831.345
Entreprises	39.770.867	40.184.676	40.106.857
Particuliers	36.779.667	35.686.697	35.554.600
Intérêts courus	0	0	291.410
TOTAL	96.608.892	97.733.996	97.733.996

Dans le cadre du 'dirty price', les intérêts ont été reclassés dans les produits financiers concernés.

Note 6: Produits dérivés utilisés à des fins de couverture (reconnus à l'actif)

Produits dérivés utilisés à des fins de couverture (reconnus à l'actif)		Dirty price		Clean price
En milliers d'EUR	2013	2012	2012	
Couverture de la juste valeur				
Swap de taux d'intérêts	107.351	13.646		7.918
Swap de devises	0	0		0
Autre	98.621	48.109		48.109
Intérêts courus	0	0		5.728
Montant notionel	0			
Couverture des flux de trésorerie				
Swap de taux d'intérêts	3.663.898	5.246.956		4.393.476
Swap de devises	0	0		0
Autre	0	0		0
Intérêts courus	0	0		853.479
Montant notionel	0			
TOTAL	3.771.249	5.308.711		5.308.710

Sous la rubrique 'Autres' nous trouvons les Cap/floor sur crédits hypothécaires

Note 7: Immeubles, installations, machines et outillage

ING Belgique détient des installations et équipements dans le cadre de contrats de location-financement. Il n'y a pas de clause de rachat. Par contre il existe une option d'échange. En effet, ING Belgique a la faculté de remplacer les équipements loués par de nouveaux, à concurrence d'un montant prédéfini et à des dates déterminées. ING Belgique ne sous-loue aucun des équipements sous contrat de location-financement.

Mouvements en 2013					
En milliers d'EUR	Bâtiments pour usage propre	Matériel informatique	Mobilier	Autres (y compris voitures)	TOTAL
Solde d'ouverture	778.119	88.879	26.945	90.553	984.496
Acquisitions	54.672	20.902	7.561	9.645	92.780
Ventes	-23.271	-1.369	-405	-1.798	-26.843
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0
Réévaluation	10.332	0	0	0	10.332
Réduction de valeur reconnue ou extournée via les fonds propres	0	0	0	0	0
Amortissements	-30.449	-32.976	-7.011	-13.199	-83.635
Réduction de valeur reconnue en compte de résultats	-88	0	0	0	-88
Réduction de valeur extournée par le compte de résultats	301	0	0	0	301
Ecarts de changes	0	-1	-2	-16	-19
Transfert d'immeubles de placements	0	0	0	0	0
Autres changements	1	12	-96	0	-83
Solde de clôture	789.617	75.447	26.992	85.185	977.241
Amortissement cumulé	734.584	196.682	127.998	244.087	1.303.351
Valeur comptable sous le modèle du coût historique	445.109	0	0	0	445.109

Mouvements en 2012

En milliers d'EUR	Bâtiments pour usage propre	Matériel informatique	Mobilier	Autres (y compris voitures)	TOTAL
Solde d'ouverture	808.211	71.944	28.127	98.892	1.007.174
Acquisitions	49.213	45.573	7.176	7.120	109.082
Ventes	-23.420	-1.056	-641	-1.646	-26.763
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0
Réévaluation	-21.715	0	0	0	-21.715
Réduction de valeur reconnue ou extournée via les fonds propres	0	0	0	0	0
Amortissements	-30.161	-27.663	-7.722	-13.818	-79.364
Réduction de valeur reconnue en compte de résultats	-4.785	0	0	0	-4.785
Réduction de valeur extournée par le compte de résultats	776	0	0	0	776
Ecarts de changes	0	11	1	10	22
Transfert d'immeubles de placements	0	0	0	0	0
Autres changements	0	70	4	-5	69
Solde de clôture	778.119	88.879	26.945	90.553	984.496
Amortissement cumulé	-726.106	-165.344	-123.251	-118.965	-1.133.666
Valeur comptable sous le modèle du coût historique	428.896	0	0	0	428.896

Variation dans la réserve de réévaluation

En milliers d'EUR	2013	2012
Solde d'ouverture	161.300	179.981
Variation dans la réserve de réévaluation au cours de l'année	-1.881	-18.681
Solde de clôture	159.419	161.300

Immobilisations corporelles par durée d'utilité

En années	2013
Bâtiments pour usage propre	33
Matériel informatique	5
Mobilier	10
Voitures	4
Autres	7

Leasing financier

	< 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Paiements minimaux futurs au titre de la location	3.308	7.485	-	10.793
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location	2.470	2.981	-	5.451

Valeur nette comptable	5.696
-------------------------------	--------------

Note 8: Immeubles de placement

Immeubles de placement

En milliers d'EUR	2013	2012
Solde d'ouverture	11.821	9.700
Acquisitions	3.155	3.913
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0	-
Dépenses ultérieures	0	-
Ventes	-2.718	-2.053
Gains/pertes nettes résultant de variations de la juste valeur	1	261
Ecarts de changes	0	-
Autres	0	-
Solde de clôture	12.259	11.821

Les acquisitions représentent des biens acquis par Logipar et Record Bank via saisies.

Note 9: Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Mouvements en 2013

En milliers d'EUR	Goodwill	Logiciel développé en interne	Logiciel acheté	Autres	Total
Solde d'ouverture	2.559	85.251	29.672	-	117.482
Entrées d'immobilisations incorporelles générées en interne	0	35.055	0	0	35.055
Entrées d'immobilisations incorporelles acquises séparément	0	0	8.487	0	8.487
Ajustements résultant de regroupements d'entreprises	0	0	0	0	-
Mises hors service et sorties	0	2	0	0	2
Ajustements résultant de la comptabilisation ultérieure d'actifs d'impôts différés	0	0	0	0	-
Amortissement comptabilisé	0	-15.258	-7.435	0	-22.693
Pertes de valeur comptabilisées	0	-6.502	0	0	-6.502
Pertes de valeur reprises dans le compte de résultats	0	0	0	0	-
Effets de la conversion de devise	0	0	0	0	-
Autres mouvements	-1	2.209	-7.359	0	-5.151
Solde de clôture	2.558	100.757	23.365	-	126.680
Amortissement cumulé		-118.728	-39.452	0	-158.180
Pertes de valeur cumulé	-44.534	-10.234	0	0	-54.768
Valeur comptable	47.093	229.719	62.817	0	339.628

Le montant du goodwill peut être décomposé en : 1.3million ING sur Fiducra et 1.2 millions ING Luxembourg sur ING Lease Luxembourg. Ces montants ne font plus l'objet de réductions de valeur.

Mouvements en 2012

En milliers d'EUR	Goodwill	Logiciel développé en interne	Logiciel acheté	Autres	Total
Solde d'ouverture	2.559	59.591	12.250	-	74.400
Entrées d'immobilisations incorporelles générées en interne	-	39.063	-	-	39.063
Entrées d'immobilisations incorporelles acquises séparément	-	-	22.834	-	22.834
Ajustements résultant de regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-
Mises hors service et sorties	-	-	-	-	-
Ajustements résultant de la comptabilisation ultérieure d'actifs d'impôts différés	-	-	-	-	-
Amortissement comptabilisé	-	-10.683	-5.442	-	-16.125
Pertes de valeur comptabilisées	-	-2.287	-	-	-2.287
Pertes de valeur reprises dans le compte de résultats	-	-	-	-	-
Effets de la conversion de devise	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-433	30	-	-403
Solde de clôture	2.559	85.251	29.672	-	117.482
Amortissement cumulé	-	-100.746	-35.511	-	-136.257
Pertes de valeur cumulé	-44.534	-	-3.432	-	-47.966
Valeur comptable	47.093	189.429	65.179	-	301.701

Note 10: Actifs d'impôts différés

Ventilation des actifs d'impôts différés par origine

En milliers d'EUR	2013	2012	2011
Investissements	-126.278	55.296	232.213
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-4.481	25.958	178.281
Réduction de valeur	458	1.619	1.732
Autres provisions	103.730	47.320	65.766
Pertes fiscales non utilisées	1.003	1.377	1.668
Couverture des flux de trésorerie	181.467		187.492
Bâtiments et équipements	-78.103	16.229	35.166
Autres	91.760	84.173	209.393
Total	169.556	231.972	911.711

Actifs et passifs d'impôts différés

En milliers d'EUR	Solde d'ouverture 31/12/2012	Ecart de change	Impôt différé (compte de résultats)	Impôts différés (fonds propres)	Compensation d'impôts différés	Solde de clôture 31/12/2013
Actifs d'impôts différés bruts	231.972	0	-111.869	111.545	-62.093	169.555
Actifs d'impôts différés (réductions de valeur)	0	0	0	0	0	0
Passifs d'impôts différés	-400.348	0	106.991	21.547	55.889	-215.921
Impôt différé net actif (passif)	-168.376	0	-4.878	133.092	-6.204	-46.366

Actifs et passifs d'impôts différés

En milliers d'EUR	Solde d'ouverture 31/12/2011	Ecart de change	Impôt différé (compte de résultats)	Impôts différés (fonds propres)	Compensation d'impôts différés	Solde de clôture 31/12/2012
Actifs d'impôts différés bruts	911,711	-	142,839	-207,405	-615,173	231,972
Actifs d'impôts différés (réductions de valeur)	-	-	-	-	-	-
Passifs d'impôts différés	-656,316	-	-128,088	-231,117	615,173	-400,348
Impôt différé net actif (passif)	252,395	-	14,751	-438,522	-	-168,376

Ventilation des pertes fiscales reportées/crédit fiscal non encore utilisé par terme - 2013

En milliers d'EUR	Total	Jusqu'à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	Non expiré
Total des pertes fiscales non utilisées	63.054	24.131	4.711	0	34.212
dont:					
<i>Pertes fiscales non utilisées non comptabilisées comme impôts différés</i>	60.102	24.131	4.711	0	31.260
<i>Pertes fiscales non utilisées comptabilisées comme impôts différés</i>	2.952	0	0	0	0
Taux d'imposition	33,99%				
Actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales non utilisées	1.003				

Ventilation des pertes fiscales reportées/crédit fiscal non encore utilisé par terme - 2012

En milliers d'EUR	Total	Jusqu'à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	Non expiré
Total des pertes fiscales non utilisées	68,279	-	-	-	68,279
dont:					
<i>Pertes fiscales non utilisées non comptabilisées comme impôts différés</i>	64,227	-	-	-	64,227
<i>Pertes fiscales non utilisées comptabilisées comme impôts différés</i>	4,052	-	-	-	4,052
Taux d'imposition	33.99%				
Actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales non utilisées	1,377				

Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global - 2013

En milliers d'EUR	Actif d'impôt	Passif d'impôt	Total
Ecart de conversion des devises	0	0	0
Réserve des couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger	0	0	0
Réserve de réévaluation des immeubles	0	-80.198	-80.198
Réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente	14.093	-181.250	-167.157
Réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie	181.467	0	181.467
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	0	0	0
Autres	0	0	0
Total	195.560	-261.448	-65.888

Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global - 2012

En milliers d'EUR	Actif d'impôt	Passif d'impôt	Total
Ecart de conversion des devises	-	-	-
Réserve des couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger	-	-	-
Réserve de réévaluation des immeubles	-	-80,792	-80,792
Réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente	1,206	-229,061	-227,855
Réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie	-	136,441	136,441
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	-	-	-
Autres	-	-	-
Total	1,206	-173,412	-172,206

Note 11: Investissements dans des entreprises liées, filiales et coentreprises

Entreprises avec un lien de participation non consolidées - 2013

En milliers d'EUR					Etats Financiers de l'Entité		
Nom de l'entité	Bureau enregistré	Activité	Numéro de l'entreprise	Pourcentage de participation	Actif*	Passif*	Résultat net
A.E.D. RENT	Willebroek	Audiovision	451899343	24,80%	43.163	26.040	1.392
Ark Angels Activator Fund	Hasselt	Private equity fund	843728962	25,19%	3347	5	-364
AXISQL	Willebroek	Holding de reprise	848687939	45,00%	-	-	-
BIENCA Biotechnological Enzymatic Catalyse sa	Seneffe	Biotechnologie	446755472	20,08%	1161	604	-384
BNL Food Investments	Luxembourg	Technologie	880578965	23,73%	16708	12882	-2588
Brand & Licence Company	Brussels	Financing	884499250	20,00%	6144	1640	1976
CMOSIS	Antwerpen	Telecommunication	893557169	23,26%	10466	5531	1628
Euresys (Walltech SA)	Angleur	Manufacture	437408137	22,81%	4191	859	-342
Europay Belgium	Brussels	Services financiers	434197536	20,39%	1837	547	102
GDW Holding	Waregem	Société à portefeuille	824392409	38,37%	36455	12921	140
Innotec International	Houthulst	Commerce	462030992	37,08%	-	-	-
M Brussels Village	Brussels	Services & conseils	473370886	24,59%	326	189	1
SAS Mamix Invest	Paris	Research & investing information	FR4902462460002	41,40%	41580	20068	1928
SAS SODIR-Deux	Paris	Holding de reprise	FR5231287590001	40,69%	36900	19305	2546
Sherpa Invest	Brussels	Société à portefeuille	878752692	20,00%	1308	657	-47
Sherpa Invest II	Brussels	Société à portefeuille	878752692	24,90%	1137	23	-88
Unibioscreen SA	Brussels	Biologie	466013437	25,53%	254	548	-69
Vesalius Biocapital Partners SARL	Luxembourg	Services financiers		20,00%	3275	2963	74
Vesalius Biocapital II Partners SARL	Luxembourg	Services financiers		20,00%	2273	2184	30
Vesalius Biocapital II SA SICAR	Luxembourg	Investment in securities of life sciences & nutrition		12,67%	16752	682	-2160

Filiales non consolidées 2013

En milliers d'EUR							
Nom de l'entité	Bureau enregistré	Activité	Numéro de l'entreprise	Intérêts dans les fonds propres accumulés (%)	Actif*	Passif*	Résultat net
Immomanda	Brussels	Financieel diensten	417331315	100,00%	748	605	364
Aigle Aviation	Luxembourg	Financing	0	75,00%	60547	57862	-9
ING Activator	Brussels	Private equity fund	878533255	50,04%	597338	576171	2980

* L'actif n'est pas égal au passif car ce dernier n'inclut pas les fonds propres

Entreprises avec un lien de participation non consolidées - 2012
En milliers d'EUR

Nom de l'entité	Bureau enregistré	Activité	Numéro de l'entreprise	Intérêts dans les fonds propres accumulés (%)	Actif*	Passif*	Résultat net
A.E.D. RENT	Willebroek	Services	BE 0451.899.343	23.69%	40,215	24,670	1,140
BIENCA (Biotechnological Enzymatic Catalyse) sa	Seneffe	Pharmacy	BE 0446.755.472	20.80%	947	754	-339
BNL Food Investments	Luxembourg	Industry	-	27.26%	18,689	18,528	-2,626
Brand & Licence Company	Bruxelles	Services	BE 0884.499.250	20.00%	2,644	115	-157
CMOSIS	Anvers	Technology	BE 0893.557.169	23.26%	7,117	3,810	288
Elysées GNI Finance	Landon(Fr)	Finance	50501533900029	46.55%	9,984	11,007	-2,322
Europay Belgium	Bruxelles	Finance	BE 0434.197.536	20.36%	2,787	1,599	275
INAXI	Willebroek	Services	BE 0894.141.743	38.81%	11,820	4,427	1,527
GDW Holding	Waregem	Automobile	BE 0824.392.409	36.61%	36,462	13,069	937
M-Brussels Village	Bruxelles	Real Estate	BE 0473.370.886	24.59%	400	263	3
SAS Marnix Invest	Paris	Finance	-	36.13%	41,580	23,742	1,876
SAS SODIR-Deux	Paris	Finance	-	40.69%	41,282	23,719	1,999
Sherpa Invest	Bruxelles	Finance	BE 0878.752.692	20.00%	1,308	657	-47
Sherpa Invest II	Bruxelles	Finance	BE 0835.148.719	26.67%	1,137	24	-88
Unibioscreen SA	Bruxelles	Pharmacy	BE 0466.013.437	24.46%	369	594	-117
Vesalius Biocapital I SA SICAR	Luxembourg	Finance	LU 0894.571.018	29.50%	36,224	144	-459
Vesalius Biocapital Partners SARL	Luxembourg	Finance	LU 0894.571.315	20.00%	3,395	3,156	75
Vesalius Biocapital II SA SICAR	Luxembourg	Finance	-	2.50%	12,471	34	-1,575
Vesalius Biocapital II Partners SARL	Luxembourg	Finance	-	20.00%	854	795	39
Euresys (Walltech SA)	Angleur	Technology	BE 0465.945.339	22.81%	4,744	1,059	-761
Ark Angels Activator Fund	Hasselt	Finance	BE 0843 728 962	33.37%	-	-	-
AXISQL	Willebroek	Services	BE 0848.687.939	45.00%	-	-	-

* L'actif n'est pas égal au passif car ce dernier n'inclut pas les fonds propres

Filiales non consolidées - 2012
En milliers d'EUR

Nom de l'entité	Bureau enregistré	Activité	Numéro de l'entreprise	Intérêts dans les fonds propres accumulés (%)	Actif*	Passif*	Résultat net
Aigle Aviation	Luxembourg	Leasing	-	75.00%	69,698	66,883	17
Immomanda SA	Bruxelles	Services	BE 0417.331.315	100.00%	737	611	383
ING Activator Fund	Bruxelles	Finance	BE 0878.533.255	52.28%	3,542	123	-450

Mouvements dans les participations non consolidées

En milliers d'EUR	2013	2012	2011	2010	2009
Solde d'ouverture	60.137	53.735	45.447	61.167	49.149
Acquisitions	8.456	6.657	16.017	13.669	7.276
Changements dans la composition du groupe	-	-	-5313	-	-
Transferts	-457	-425	-395	-11.527	1.196
Gains/ (pertes) dus aux variations de juste valeur	12.832	3.038	6.389	-9.335	7.282
Provisions pour réductions de valeur	-318	-918	-6.562	-3.112	-2.444
Prix de vente	-6.018	-3.990	-9.650	-24.090	-1.734
Gains comptabilisés au compte de résultats	5.957	2.079	7.767	18.491	5
Ecarts de change	-87	-39	67	143	-58
Autres changements	0	-	-32	41	495
Solde de clôture	80.502	60.137	53.735	45.447	61.167

Note 12: Autres actifs**Autres actifs**

En milliers d'EUR	2013	2012
Actifs des régimes de pensions	202	48.414
Actifs de gestion pour mandat de gestion	-	-
Charges payées d'avance	126.573	128.785
Intérêts courus (autres sur ceux résultant d'instruments financiers)	64.553	60.859
Métaux précieux, biens et marchandises	-	-
Autres avances	660	665
Autres	1.197.733	917.426
TOTAL	1.389.721	1.156.149

La rubrique 'Autres avances' est principalement constituée des créances fiscales, à l'exclusion de l'impôt sur les sociétés et à la TVA. La rubrique 'Autres' est principalement constitué des titres détenus pour collection et des comptes transitoires.

Note 13: Groupe d'actifs classé comme détenu en vue de la vente

ING Belgique ne détient pas d'actifs détenus en vue de la vente.

Certaines activités seront cependant cédées à la ING Bank NV België

Dans le cadre de ses accords, ING Belgium NV a transféré en Septembre 2013 à ING Bank NV Belgian Branch ses activités de dérivés de trading liés à l'inflation. . Les migrations suivantes, prévues en 2014, se porteront sur la dernière partie des activités non Vanilla (EXO) et sur les produits structurés de taux d'intérêt.

7.7.1.2 Passifs**Note 14: Passifs financiers détenus à des fins de transaction**

Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Dirty price		Clean price				
En milliers d'EUR	2013	2012	2012	2011	2010	2009	2008
Instruments dérivés	17.043.611	38.065.280	35.433.614	33.726.253	25.934.988	22.510.033	32.400.431
Positions vendeuses en instruments à revenu fixe	656	410.809	405.394	786.032	329.748	447.054	1.068.904
Positions vendeuses en instruments de capitaux propres	92.125	3.135	3.135	2.419	-	-	-
Intérêts courus	0	0	2.637.081	3.112.669	4.682.140	4.953.444	5.425.859
Total	17.136.392	38.479.224	38.479.224	37.627.373	30.946.876	27.910.531	38.895.194

Note 15: Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats					
En milliers d'EUR	Valeur comptable			Différence entre la valeur nominale et le montant payable à maturité	
	2013	2012	Clean price	2013	2012
Dépôts à terme	199.978	200.079	200.002	-78	2
Certificats d'endettement	10.912	31.663	29.668	132	430
Obligations non convertibles	2.790.109	3.001.883	2.999.631	115.419	128.880
Dettes subordonnées	42.757	77.045	75.169	793	2.170
Intérêts	0	0	6.200	0	-
Total	3.043.756	3.310.670	3.310.670	116.266	131.482

Note 16: Passifs financiers mesurés au coût amorti

2013							
En milliers d'EUR	Banques centrales	Etats	Institutions de crédit	Non institutions de crédit	Entreprises	Particulier	Total
Comptes courants	-	328.563	5.753.392	6.773.099	15.120.757	10.280.364	38.256.175
Comptes à termes	-	165.354	1.651.060	4.082.744	4.559.128	2.117.461	12.575.747
Dépôts à préavis	-	-	9.616	-	342	7.869	17.827
Autres dépôts	-	45.595	2.509.357	917.746	4.373.611	39.065.178	46.911.487
Bons de caisse	-	-	-	-	2.022.321	5.418.563	7.440.884
Dettes subordonnées	-	-	204.342	-	-	-	204.342
Autres dettes	-	-	4.585	-	-	-	4.585
Intérêts à imputer	-	-	-	-	-	-	0
Total	-	539.512	10.132.352	11.773.589	26.076.159	56.889.435	105.411.047

2012NEWL							
En milliers d'EUR	Banques centrales	Etats	Institutions de crédit	Non institutions de crédit	Entreprises	Particulier	Total
Comptes courants	-	267.172	6.380.671	6.305.613	14.470.641	9.350.352	36.774.449
Comptes à termes	-	187.799	4.585.066	4.586.504	4.776.494	2.457.561	16.593.424
Dépôts à préavis	-	-	44.620	-	341	3.728	48.689
Autres dépôts	-	19.576	3.281.674	724.969	3.895.193	37.443.940	45.365.352
Bons de caisse	-	-	-	-	868.040	5.095.675	5.963.715
Dettes subordonnées	-	-	200.824	-	0	0	200.824
Autres dettes	-	-	3.361	-	0	0	3.361
Intérêts à imputer	-	0	0	0	0	0	0
Total	-	474.547	14.496.216	11.617.086	24.010.709	54.351.256	104.949.814

En milliers d'EUR	Banques centrales	Etats	Institutions de crédit	Non institutions de crédit	Entreprises	Particulier	Total
Comptes courants	-	267.172	6.380.344	6.301.431	14.470.544	9.349.825	36.769.316
Comptes à termes	-	187.152	4.561.537	4.575.447	4.763.637	2.296.220	16.383.993
Dépôts à préavis	-	-	44.600	-	341	3.512	48.453
Autres dépôts	-	18.942	3.281.674	712.124	3.881.781	37.372.091	45.266.612
Bons de caisse	-	-	-	-	865.918	5.002.696	5.868.614
Dettes subordonnées	-	-	198.243	-	0	0	198.243
Autres dettes	-	-	3.361	-	0	0	3.361
Intérêts à imputer	-	1.281	23.876	28.084	26.366	331.615	411.222
Total	-	474.547	14.493.635	11.617.086	24.008.587	54.355.959	104.949.814

Une augmentation de 1.25 milliard en 2013 représentée par l'émission de 'covered bonds' est reprise dans le secteur Entreprise (bons de caisse).

Note 17: Passifs financiers associés à des actifs transférés

Actifs financiers transférés - 2013

En milliers d'EUR	Prêt de titres		Prise en pension	
	Action	Obligations	Action	Obligations
Actifs financiers transférés	0	0	0	33.209
dont détenus à des fins de transaction	-	-	-	26.069
dont désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	-	-	0
dont disponibles à la vente	-	-	-	0
dont prêts et avances	-	-	-	0
dont divers	-	-	-	7.140
Passifs financiers associés à des actifs transférés	0	0	0	34.028
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	26.888
Dettes envers la clientèle et autres dépôts	-	-	-	7.140
Divers	-	-	-	-

Actifs financiers transférés - 2012

En milliers d'EUR	Prêt de titres		Prise en pension	
	Action	Obligations	Action	Obligations
Actifs financiers transférés	-	-	-	881,997
dont détenus à des fins de transaction	-	-	-	125,230
dont désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-	-	-	-
dont disponibles à la vente	-	-	-	749,803
dont prêts et avances	-	-	-	-
dont divers	-	-	-	6,964
Passifs financiers associés à des actifs transférés	-	-	-	896,513
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	886,972
Dettes envers la clientèle et autres dépôts	-	-	-	9,541

Note 18: Produits dérivés détenus à des fins de couverture (reconnus au passif)

Produits dérivés détenus à des fins de couverture (reconnus au passif)	Dirty price		Clean price
En milliers d'EUR	2013	2012	2012
Couverture de la juste valeur			
Swap de taux d'intérêts	835.611	740.218	655.052
Swap de devise	0	0	0
Autres	0	0	0
Intérêts courus	0	0	85.166
Montant notionel	0		
Couverture des flux de trésorerie			
Swap de taux d'intérêts	3.962.702	5.549.075	4.793.304
Swap de devise	0	0	0
Autres	0	0	0
Intérêts courus	0	0	755.771
Montant notionel	0		
Total	4.798.313	6.289.293	6.289.293

Les swaps de taux d'intérêts sont mis en place pour couvrir les flux de trésorerie mensuels qui alimentent les comptes de pertes et profits sur base mensuelle.

Note 19: Provisions

Provisions 2013							
En milliers d'EUR	Restructuration		Risque juridiques latents	Litige fiscal	Pensions et autres plans de retraites	Autres	Total
	Indemnités de fin de contrat de travail	Autres provisions de restructuration					
Solde d'ouverture 2012	433	29.082	90.124	101	13.831	124.749	258.319
Transfert pension actif vers pension passif					-48.414		-48.414
Ajustement balance d'ouverture IAS19R par OCI					267.792		267.792
Balance d'ouverture IAS19R 2013					233.209		
Entrées	37.650	23.985	17.114	0	0	4.315	83.064
Montants utilisés	0	-1.683	-770	0	0	-1.879	-4.332
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-255	-20.421	-37.534	0	0	-6.222	-64.432
Acquisitions (sorties) par voie de regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation du montant escompté (passage du temps)	0	0	0	0	-76.900	0	-76.900
Ecart de change	0	0	0	0	-249	0	-249
Autres variations	-178	-1.022	1.368	0	-28.150	298	-27.684
Solde de clôture	37.650	29.941	70.302	101	127.910	121.261	387.164

* les autres variations contiennent entre autres: les entrées (coûts des services, coûts d'intérêts, coût des services du passé) 40,7 mio; contribution au plan EUR - 55,1 mio et revenus sur le plan d'actifs EUR -18,4 mio

Provisions 2012

En milliers d'EUR	Restructuration		Risque juridiques latents	Litige fiscal	Pensions et autres plans de retraites	Autres	Total
	Indemnités de fin de contrat de travail	Autres provisions de restructuration					
Solde d'ouverture	3,671	12,757	124,519	1,564	14,794	11,075	168,380
Entrées	-	22,664	20,895	78	-	121,517	165,154
Montants utilisés	-2,847	-5,253	-12,518	-1,466	-	-643	-22,728
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-354	-1,090	-43,425	-75	-	-3,383	-48,327
Acquisitions (sorties) par voie de regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du montant escompté (passage du temps)	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de change	-	1	-	-	-	-	1
Autres variations	-37	3	653	-	-963	-3,817	-4,161
Solde de clôture	433	29,082	90,124	101	13,831	124,749	258,319

Information sur les pensions et autres engagements liés au personnel

ING Belgique sponsorise des plans de pensions complémentaires du type « prestations définies » dans la plupart des pays où la banque est située. Ces plans de pensions complémentaires sont tous entièrement ou partiellement financés par ING. Ils couvrent tous les membres du personnel et leur assurent des avantages notamment lors de leur départ à la retraite.

Des contributions annuelles sont versées dans des fonds de pension à un taux qui permet de financer les charges courues de ces plans. Ces contributions sont déterminées conformément aux plans de financements établis, calculés selon les exigences légales locales. Pendant l'exercice 2013, le montant estimé des cotisations qu'ING Belgique versera pour les plans de pension en prestations définies en faveur du personnel salarié établi en Belgique est de 16,8 millions d'euros.

La banque fournit à certains employés d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Il s'agit essentiellement de prestations de soins de santé et de plans de préretraite dont bénéficient les employés et d'anciens employés.

Certaines sociétés du groupe sponsorisent des plans de pension du type « contributions définies ». Tout comme pour les plans « prestations définies ». Les actifs de l'ensemble des plans « contributions définies » d'ING Belgique sont détenus par des entités juridiques distinctes d'ING Belgique et sont dans des fonds administrés de façon indépendante. Les contributions à ces plans sont généralement définies comme un pourcentage de la rémunération. Suite à la mauvaise conjoncture économique, un des plans de pensions à contributions définies a enregistré au 31/12/2013 un déficit en regard du niveau de rendement minimum garanti évaluée à EUR 0.9 millions. Les autres plans à contributions définies sont financés au-delà du rendement minimum garanti imposé par la loi belge de plus, le plan de pension complémentaire applicable à tous les nouveaux engagés d'ING Belgique en Belgique depuis 01/2007 présente un sur-financement de l'ordre de 4,7 millions (5,2% des comptes individuels) qui ont été financés par ING Belgique au titre de réserve minimale afin de couvrir la garantie de taux.

Evolution du plan de pension à prestations définies		
En milliers d'EUR	2013	2012
Valeur actuelle des obligations au titre de prestations définies	-742.456	-838.942
Juste valeur des actifs du régime	615.229	606.859
Surplus (Déficit) du régime	-127.227	-232.083
Gains/pertes non reconnues	-	267.792
<i>Pension actif</i>	-202	-48.414
<i>Pension à payer non comprise dans le plan à prestation définie</i>	-481	-1.126
Total provision pour pension et autres avantages postérieurs à la retraite	-127.910	-13.831

Variations des obligations au titre de prestations définies		
En milliers d'EUR	2013	2012
Solde d'ouverture	-838.942	-753.601
Coûts des services rendus	-18.559	-16.532
Coûts financiers	-18.758	-29.744
Gains/pertes actuarielles découlant d'un changement de critère démographique	-5.539	0
Gains/pertes actuarielles découlant d'un changement dans les hypothèses financières	64.003	-139.891
Quote-part de l'employeur	0	-
Quote-part de l'employé	-1.021	-954
Bénéfices payés	78.933	99.896
Coûts des services passés reconnus	-3.351	2.362
Changement dans la composition du groupe	0	-
Effet de toute réduction ou de liquidation	0	-
Ecart de change	778	-478
Solde de clôture	-742.456	-838.942

Variations de juste valeur des actifs du régime		
En milliers d'EUR	2013	2012
Solde d'ouverture	606.859	576.060
Rendement attendu des actifs du régime	13.177	28.788
Ecart actuariel	18.436	33.686
Quote part de l'employeur	55.072	66.854
Quote part de l'employé	1.021	954
Bénéfices payés	-78.933	-99.896
Changement dans la composition du groupe	126	170
Effet de toute réduction ou de liquidation	0	-
Ecart de change	-529	243
Solde de clôture	615.229	606.859

Principales hypothèses actuarielles

En pourcentage au 31 décembre	2013	2012
Taux d'actualisation	3,0	2,3
Taux d'inflation	2,0	2,0
Indexation attendue des salaires	2,0	2,0

Analyse de sensibilité - impact financier des modifications des hypothèses actuarielles significatives - 2013

En milliers d'EUR	Impact financier de la hausse	Impact financier de la baisse
Taux d'actualisation - augmentation/diminution de 1%	76.743	-90.173
Taux de mortalité - augmentation/diminution en 1 jaar	-9.784	10.796
Indexation attendue des salaires - augmentation/diminution de 0.25%	-21.732	17.433
Taux d'inflation - augmentation/diminution de 0.25%	-9.086	9.448

Stratégie d'investissement des plans de pension

L'objectif financier principal de l'ING Employee Benefit Plan (le Plan) est de faire bénéficier les participants d'avantages de retraite. En tant que tel, l'objectif de la gestion financière du Plan est de promouvoir la stabilité et, dans la mesure appropriée, la croissance du niveau de financement (c.-à-d. le ratio formé par la valeur de marché des actifs et les engagements). La stratégie d'investissement pour le portefeuille d'actifs du Plan (le Fonds) équilibre l'exigence de générer des rendements et le besoin de contrôler le risque notamment en minimisant la volatilité des actifs du plan. Cette stratégie est de la responsabilité des entités juridiques indépendantes à qui est confiée la gestion des différents plans.

La composition de l'actif est reconnue comme le mécanisme principal pour influencer la structure de rétribution et de risque du Fonds, en vue d'accomplir les objectifs de financement du Plan. Une allocation stratégique idéale est ainsi définie pour chaque catégorie d'actifs. Pour chaque catégorie d'actifs, une attention particulière est consacrée à équilibrer le portefeuille entre secteurs industriels, répartition géographique, sensibilité aux taux d'intérêt, dépendance à la croissance économique, devise et autres facteurs affectant le rendement du capital investi.

Les actifs relatifs aux plans sont gérés par une ou plusieurs sociétés de placement professionnelles. Celles-ci sont liées par des mandats précis. Le respect de ces mandats est mesuré par comparaison du rendement face à des points de référence spécifiques. Parmi les managers, une attention est consacrée, entre autres, à équilibrer la concentration des titres, le style d'investissement, et le recours à des stratégies d'investissement actives. La composition de l'actif des différents plans est revue de manière régulière et ce, sous la responsabilité des entités à qui la gestion des plans est confiée.

Catégories d'actifs du régime

En milliers d'EUR	2013	2012
Actions	190.319	167.910
Obligations	313.944	337.733
Immobilier	31.971	31.138
Autres	78.995	70.078
Total	615.229	606.859

La rubrique « autres » représente les montants non investis en actions, obligations et immobilier. Il s'agit principalement de cash et réserves d'assurances.

Les fonds de pension d'ING Belgique ne possèdent ni immeuble occupé par ING, ni obligation propre à l'exception de présence minimale de titres propres détenus via des fonds indiciaires ou des fonds à gestion active.

Le rendement, pour l'année 2013, du principal plan « prestations définies » en Belgique s'est établi à 6,22%. Le principal plan « contributions définies », en Belgique, a connu un rendement de 9,62% en 2013.

Détermination du rendement attendu sur les actifs

Depuis le 01/01/2013 et, en accord avec la nouvelle règle comptable IAS 19, les revenus estimés des actifs seront considérés comme égaux aux taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêts d'une durée de 10 ans des entreprises AA.

Néanmoins, le rendement futur des actifs reste un des éléments clés dans l'appréciation du risque. Sur base de l'allocation stratégique des actifs des portefeuilles des principaux plans et en utilisant des hypothèses défensives pour chaque classe d'actifs, le rendement futur des actifs peut être estimé à :

- 4.1% pour le principal plan « prestations définies » en Belgique (plan fermé)
- 4.5% pour le principal plan « contributions définies » en Belgique

Autres risques

Les principaux autres risques liés aux plans de pension complémentaire et aux autres engagements à long terme sont le taux d'actualisation, l'inflation, l'évolution salariale et la mortalité.

La sensibilité à ces facteurs est analysée ci-après :

- évolution du taux d'actualisation:
Une augmentation du taux d'actualisation de 1% impliquerait une réduction d'environ 10% des engagements (62.7 million) alors qu'une diminution du taux d'actualisation de 1% résulterait en une augmentation des engagements de près de 11% (73.1 million)
- inflation:
Une augmentation de l'inflation de 0.25% par an impliquerait une augmentation d'environ 1% des engagements (10.0 million) alors qu'une diminution de l'inflation de 0.25% par an résulterait en une diminution des engagements de près de 1% (8.3 million)
- croissance salariale:
Une augmentation de la croissance salariale (hors inflation) de 0.25% par an impliquerait une augmentation d'environ 3% des engagements (18.8 million) alors qu'une diminution de la croissance salariale de 0.25% par an résulterait en une diminution des engagements de près de 2% (14.4 million)
- mortalité:
En supposant que les bénéficiaires actuels et futurs soient plus âgés d'1 an qu'ils ne sont en réalité, cela impliquerait une diminution d'environ 1.5% des engagements (9.6 million) alors que supposer qu'ils soient 1 an plus jeune résulterait en une augmentation des engagements de près de 1.3% (8.7 million)
Ceci découle essentiellement du fait que les engagements liés à la population des rentiers diminuent avec l'âge.

Sur base de ces résultats, on peut conclure que l'hypothèse menant à la plus grande volatilité est celle du taux d'actualisation. La croissance salariale et l'inflation sont aussi des facteurs sensibles mais dans une moindre mesure.

Concernant l'hypothèse de mortalité, comme la population des rentiers est limitée et en diminution, le risque lié à une déviance de l'hypothèse de mortalité est limité et continuera de diminuer.

Note 20: Passifs d'impôts différés

Passifs d'impôts différés		
En milliers d'EUR	2013	2012
Investissements	32.577	97.022
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	146.174
Réduction de valeur	0	1.203
Autres provisions	73.669	75.285
Prêts et avances aux clients	67.013	54.259
Bâtiments et équipements	3.238	100.777
Autres	39.426	-74.372
TOTAL	215.922	400.348

Les autres passifs d'impôts différés sont principalement liés aux pensions et aux avantages postérieurs à l'emploi.

Note 21: Autres passifs

Les autres passifs sont principalement constitués de dettes immédiatement exigibles. Le poste « Autres » comprend essentiellement des comptes en suspens.

Autres passifs		
En milliers d'EUR	2013	2012
Avantages du personnel	14.104	31.902
Charges sociales	276.550	277.260
Biens et services à payer	80.013	61.277
Charges à imputer (autres que les charges financières liées à des passifs financiers)	232.706	234.151
Produits à reporter	119.610	147.022
Autres passifs	675.486	874.263
Autres	998.022	882.629
Total	2.396.491	2.508.504

Note 22: Capital social remboursable sur demande

Les actions de membres dans des entités coopératives ont des caractéristiques communes avec des actions ordinaires. Elles donnent également droit à leur détenteur d'exiger un remboursement en espèces, bien que ce droit puisse être soumis à certaines restrictions. Sous IFRIC 2, les actions ou parties d'actions pour lesquelles le membre a le droit de demander un remboursement sont reprises en passif exigible.

Note 23: Capital libéré

Capital libéré		
En milliers d'EUR	2013	2012
Capital	2.350.000	2.350.000
Primes d'émission	451.511	451.511
Réserve de réévaluation	94.704	354.105
Dont:	0	
- réserve de réévaluation sur immobilisations corporelles	159.419	161.301
- réserve de couvertures d'investissements nets sur participations étrangères	-88.311	-98.638
- réserve de conversion sur devises	80.859	91.091
- réserve de couverture de flux de trésorerie (partie efficace)	-352.417	-264.973
- réserve de réévaluation sur actifs disponibles à la vente	421.900	465.324
Réserves comprenant le résultat reporté	5.983.956	6.932.621
Résultat net	977.679	771.798
Total	9.857.850	10.860.035

Les réserves (résultat reporté inclus) sont principalement constitués des réserves disponibles à la distribution, résultat reporté, réserves de consolidation et réserves légales.

La réserve de réévaluation est constituée des différents types de réserves. Dès leur reconnaissance au bilan, les terrains et les constructions sont évalués à la juste valeur. L'évaluation positive est reconnue en fonds propres par le biais de la réserve de réévaluation d'immobilisations corporelles. Une diminution future de l'évaluation viendra diminuer cette réserve tant que celle-ci est positive.

Les gains et pertes résultant de l'évaluation d'un instrument financier désigné comme couverture sont comptabilisés en réserve de réévaluation de couverture.

Lorsqu'une filiale traite en monnaie étrangère, les différences de cours sur la transaction seront reconnues en fonds propres sous la réserve de conversion d'opération de change.

Les résultats non réalisés (gains/pertes) sur investissements classifiés comme 'disponibles à la vente' sont également reconnus en fonds propres dans la réserve de réévaluation. Ces gains/pertes sont recyclés dans le compte de pertes et profits lors de la vente ou lorsque l'actif perd de sa valeur.

Capital		
En milliers d'EUR	Actions ordinaires	
	Nombre	Montant
2013		
Actions autorisées non libérées	-	-
Actions libérées	55.414.550	2.350.000
2012		
Actions autorisées non libérées	-	-
Actions libérées	55.414.550	2.350.000
2011		
Actions autorisées non libérées	-	-
Actions libérées	55.414.550	2.350.000
2010		
Actions autorisées non libérées	-	-
Actions libérées	55.414.550	2.350.000
2009		
Actions autorisées non libérées	-	-
Actions libérées	55.414.550	2.350.000
2008		
Actions autorisées non libérées	-	-
Actions libérées	55.414.550	2.350.000

7.7.2 Notes relatives au compte de résultats

Note 24: Produits d'intérêts nets

Produits d'intérêts nets		
En milliers d'EUR	2013	2012
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales*	4.744	9.703
Actifs détenus à des fins de transactions	4.928.657	11.357.303
Placements à la juste valeur par le biais du compte de résultats	38.502	54.202
Actifs financiers disponibles à la vente	594.590	379.069
Prêts et avances	3.041.794	3.593.013
Instruments dérivés à des fins de couvertures	2.018.112	2.420.779
Résultat d'intérêt	10.626.399	17.814.069
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	4.793.240	11.281.135
Passifs financiers valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	22.505	48.561
Passifs financiers au coût amorti	1.032.596	1.280.175
Instruments dérivés à des fins de couvertures	2.042.745	2.595.404
Autres passifs	0	-
Charge d'intérêt	7.891.086	15.205.275
Produits d'intérêts nets	2.735.313	2.608.794
Dont résultat net (positif) ou négatif sur actifs dépréciés	2.131	1.627

La forte diminution des produits d'intérêts sur actifs détenus à des fins de transaction est à mettre en regard des divers exercices effectués en vue de réduire la hauteur du bilan. Cette baisse est également visible au niveau des charges

Note 25: Produits de commissions nets

Produits de commissions nets		
En milliers d'EUR	2013	2012
Commissions reçues	842.956	862.150
Titres	250.639	277.509
Gestion de fortune	14.594	12.036
Engagements crédits	189.426	188.926
Garde	27.693	28.230
Services de paiement	127.850	113.902
Commissions sur titrisation	14.173	16.474
Autres commissions	218.581	225.073
Commissions payées	278.715	271.103
Titres	18.953	34.620
Gestion de fortune	222	431
Commissions payées aux intermédiaires	184.254	160.403
Garde	2.695	2.544
Compensation et paiement	82	677
Autres commissions	72.509	72.428
Produits de commissions nets	564.241	591.047

Note 26: Profits et pertes réalisés sur instruments financiers non désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Profits et pertes réalisés sur instruments financiers non désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats

En milliers d'EUR	2013	2012
Gains réalisées	87.219	129.273
Placements disponibles à la vente	66.599	122.894
Avances et prêts	20.620	6.379
Passifs financiers	0	-
Autres	0	-
Pertes réalisées	-7.050	-53.161
Placements disponibles à la vente	-6.746	-52.911
Avances et prêts	0	-251
Passifs financiers	-304	0
Autres	0	0
Gains (pertes) réalisés	80.169	76.112

Note 27: Profits et pertes nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Profits et pertes nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction*

En milliers d'EUR	2013	2012
Actions et instruments dérivés liés	19.369	-161.543
Instruments sur taux d'intérêts et instruments dérivés liés	-47.966	314.394
Transactions de devises	-900	1.724
Marchandises et instruments dérivés liés	457	592
Crédit dérivés liés	-15.742	-24.550
Passifs détenus à des fins de transactions	0	0
Autres	-13.350	-5
Total	-58.132	130.612

* Flux d'intérêts exclus pour tous les instruments.

Note 28: Profits et pertes nets sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Profits et pertes nets sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats*

En milliers d'EUR	2013	2012
Gains	40.874	70.431
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	694	33.447
Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	40.180	36.984
Pertes	-44.540	-336.220
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-2.362	-34.140
Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-42.178	-302.080
Profits (pertes) nets	-3.666	-265.789

*Flux d'intérêts exclus pour tous les instruments

Note 29: Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture

Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture						
En milliers d'EUR	2013		2012		2011	
	Gains	Pertes	Gains	Pertes	Gains	Pertes
Couverture à la juste valeur	1.209.177	1.209.811	1.123.845	1.103.593	500.022	273.604
Variation de la juste valeur des instruments couverts	7.947	403.732	270.197	-	490.991	-
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	1.201.230	806.079	853.648	1.103.593	9.031	273.604
Couverture des flux de trésorerie	0	-13	18	-	41	-
Variation de la juste valeur des instruments de couverture - partie inefficace	0	-13	18	-	41	-
Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger	0	0	-	-	-	-
Variation de la juste valeur des instruments de couverture - partie inefficace	0	0	-	-	-	-
Total	1.209.177	1.209.798	1.123.863	1.103.593	500.063	273.604

Répartition des flux de trésorerie influençant le compte de résultats			
En milliers d'EUR	2013	2012	2011
Jusqu'à un an	265.268	250.996	214.435
Entre un et cinq ans	-61.238	181.025	93.456
Au delà de cinq ans	-556.447	-683.609	-646.425

Note 30: Réévaluation des écarts de change

Réévaluations des écarts de change		
En milliers d'EUR	2013	2012
Écarts de change	113.813	109.084
Swap de taux d'intérêt et de devises	1.636	-4.300
Options sur devises	-13.490	-15.868
Contrats à terme	-193	69
Total	101.766	88.985

Note 31: Plus et moins-values réalisées suite à la décomptabilisation d'actifs non destinés à la vente

Plus et moins-values réalisées suite à la décomptabilisation d'actifs non destinés à la vente		
En milliers d'EUR	2013	2012
Profits réalisés	157	3.403
Décomptabilisation d'immobilisations corporelles	157	3.403
Décomptabilisation d'investissement dans des entités associées, des joints ventures et des filiales.		
Pertes réalisées	-4.250	-3.176
Décomptabilisation d'immobilisations corporelles	-4.250	-3.168
Décomptabilisation d'investissement dans des entités associées, des joint ventures et des filiales.		-8
Total	-4.093	227

Note 32: Autres produits d'exploitation nets

Autres produits d'exploitation nets		
En milliers d'EUR	2013	2012
Profits	120.284	125.301
Immobilisations corporelles valorisées à la juste valeur	1	262
Revenus locatifs d'immeubles de placements	-1	467
Contrats de location simple	1.082	1.302
Autres	119.202	123.270
Charges	83.448	108.280
Immobilisations corporelles valorisées à la juste valeur	0	-
Autres	83.448	108.280
Total	36.836	17.021

Note 33: Frais de personnel

Ventilation des frais de personnel		
En milliers d'EUR	2013	2012
Charges salariales	723.379	719.760
Charges sociales	199.791	194.962
Charges de retraites ^{(1) + (2)}	58.362	57.781
Paievements en actions	9.033	15.194
Autres	167.724	187.782
Total	1.158.289	1.175.479

Analyse des charges de retraite		
En milliers d'EUR	2013	2012
Coût des services rendus	18.561	16.532
Coût des services passés	3.351	-2.362
Charges d'intérêts	18.758	29.744
Rendement attendu des actifs du régime	-13.177	-28.788
Coûts de services passés comptabilisés immédiatement en totalité	0	-
Ecarts actuariels comptabilisés immédiatement en totalité	0	5.032
Effet de réduction ou de liquidation	0	-
Régimes à prestations définies ⁽¹⁾	27.492	20.157
Régimes à cotisations définies ⁽²⁾	30.863	37.624
Partie des cotisations définies pour la direction	8.733	11.760

Les régimes à prestations définies existent dans les entités ING Belgique, ING Lease, Record Group, ING contact center et ING Luxembourg.

Note 34: Frais généraux et administratifs

Frais généraux et administratifs		
En milliers d'EUR	2013	2012
Marketing	37.277	38.253
Honoraires professionnels	28.258	28.835
Dépenses IT	120.931	118.729
Maintenance et frais de réparation	51.847	48.993
Frais de logement	44.013	45.202
Autres taxes	116.059	126.562
Frais généraux chargés par les entités liées	34.875	29.434
Autres	234.640	187.730
TOTAL	667.900	623.738

Le poste "Autres" couvre, entre autres, les dépenses de télécommunication, les frais de transport, les coûts de nettoyage, les frais de port et les fournitures de bureau et les contributions au fonds de garantie des dépôts et les contributions à la stabilité financière.

Note 35: Dépréciations

Dépréciations		
En milliers d'EUR	2013	2012
Dépréciations d'actifs sur instruments financiers non valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	220.647	217.678
Actifs disponibles à la vente	801	11.502
Avances et prêts	219.846	206.176
Autres dépréciations sur	6.607	7.214
Immobilisations corporelles	-213	4.008
Immeubles de placement	0	0
Actifs intangibles et goodwill	6.502	2.287
Autres	-	-
Investissement dans des entreprises associées et coentreprises	318	918
TOTAL	227.254	224.892

Valeur comptable des actifs dépréciés		
En milliers d'EUR	2013	2012
Actions	16.038	15.058
Obligations	3.230	10.047
Avances et prêts	2.006.294	1.766.606
Autres instruments financiers	266.911	251.090
TOTAL	2.292.473	2.042.801

Note 36: Charges d'impôts (produits) relatives au résultat des activités ordinaires

Charges d'impôts courants et différés		
En milliers d'EUR	2013	2012
Charges d'impôts courants de la période	351.172	294.584
Ajustements de la période relatifs à des impôts courants d'exercices antérieurs	364.613	326.263
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôts et différences temporelles réduisant la charge d'impôts courants	-13.441	-31.679
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôts et différences temporelles réduisant la charge d'impôts courants	0	0
Total de la charge d'impôts courants	4.878	-14.747
Impôts différés afférents à l'exercice	4.907	-14.127
Impôts différés résultant du changement de taux d'impôt	-29	-620
Impôts différés résultant d'amortissements d'impôts différés actifs	0	0
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôts et différences temporelles réduisant la charge d'impôts différés	0	0
Total de la charge d'impôts différés	0	0
Charge (récupération) d'impôts venant de changements des règles comptables ou corrections du compte de résultats	0	0
Impôts résultants de gains ou pertes sur opérations abandonnées	0	0
Charges d'impôts d'opérations abandonnées	0	0
TOTAL	356.050	279.837

Charges d'impôts - investissement dans des filiales, entités associées et coentités		
En milliers d'EUR	2013	2012
Passifs d'impôts différés reconnus à la fin de l'année sur dividendes devant être payés l'année prochaine	1.453	1.551
Dividendes devant être payés l'année prochaine*	85.491	91.291
Quote-part des dividendes soumis à l'impôt	4.275	4.565
Taux de taxation sur les bénéfices distribués	33,99%	33,99%
Impôt sur les dividendes devant être payés l'année prochaine	1.453	1.551
Passifs d'impôts différés non reconnus sur bénéfices de filiales ou entités associées non distribués	16.186	19.997
Quote-part de la maison mère dans les bénéfices non distribués	1.037.884	1.267.946
Bénéfices non distribués sur lesquels aucun passif d'impôt n'a été comptabilisé	952.394	1.176.655
Quote-part des dividendes soumis à la taxe s'ils devaient être payés	47.620	58.833
Taux de taxation sur les bénéfices non distribués	33,99%	33,99%
Impôt non comptabilisé sur les bénéfices non distribués	16.186	19.997

* Estimation basée sur le ratio de distribution actuel

Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et applicable		
En milliers d'EUR	2013	2012
Résultat net avant impôt	1.330.162	1.051.855
Taux d'impôt applicable	33,99%	33,99%
Charge d'impôts sur base du taux applicable	452.122	357.525
	0	0
Effet fiscal des taux dans d'autres juridictions fiscales	-19.494	-5.622
Effet fiscal des produits non imposables	-26.323	-28.099
Effet fiscal des charges non fiscalement déductibles	26.496	32.175
Effet fiscal de l'utilisation de pertes fiscales non comptabilisées précédemment	0	0
Effet fiscal sur l'avantage fiscal non comptabilisé précédemment en résultats	0	0
Effet fiscal de la réestimation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	0	0
Effet fiscal du changement dans le taux de l'impôt	-29	-620
Effet fiscal de provisions insuffisantes ou excédentaires d'exercices antérieurs	-8.794	-3.590
Effet fiscal des intérêts notionnels	-69.419	-71.581
Autre augmentation (diminution) de l'impôt légal	1.490	-351
Résultat net effectif avant impôt	356.050	279.837
Taux d'impôt effectif	26,77%	26,60%

7.7.3 Informations complémentaires

7.7.3.1 Juste valeur d'actifs et de passifs financiers

Les justes valeurs estimées correspondent aux montants auxquels les instruments financiers auraient pu être négociés sur une base équitable à la date du bilan entre des parties bien informées et intentionnées dans le cadre d'opérations de pleine concurrence. La juste valeur d'actifs et de passifs financiers est basée sur les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Puisqu'il n'existe pas de marchés d'échange substantiels pour l'ensemble de ces instruments financiers, différentes techniques ont été mises au point pour estimer leurs justes valeurs approchées. Ces techniques sont par nature subjectives et impliquent différentes hypothèses quant au taux d'actualisation et aux estimations du montant et des flux de trésorerie futurs attendus. Des changements dans ces hypothèses peuvent influencer de manière significative les justes valeurs estimées. Par conséquent, les justes valeurs présentées peuvent ne pas être indicatives de la valeur réalisable nette. De surcroît, le calcul de la juste valeur estimée est basé sur les conditions du marché à un moment spécifique et peut ne pas être indicatif de justes valeurs futures.

ING Belgique rapporte les actifs et passifs évalués à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux:

- Niveau 1 : prix selon les cotations publiées sur un marché actif;
- Niveau 2 : évaluation technique basée sur des données de marché;
- Niveau 3 : évaluation technique, laquelle n'est pas supportée par des données de marché.

Niveau 1: ne comprend que les actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un actif ou un passif est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un groupe de l'industrie, d'un service d'évaluation ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur un marché actif proche de la date d'évaluation.

Niveau 2: niveau 2 comprend les actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à l'aide de données autres que (niveau 1) les prix cotés qui sont observables sur le marché, que ce soit directement ou indirectement, à savoir:

- l'aide d'un modèle, où toutes les données importantes dans le modèle sont observables sur le marché;
- en utilisant les prix cotés ajustés dans un marché actif où l'ajustement est uniquement basé sur des données observables sur le marché (par exemple, parce que les prix cotés ont trait à des produits similaires mais non à des actifs ou passifs identiques);
- selon les cours d'un marché inactif sans ajustement ou des ajustements qui sont fondés uniquement sur des données de marché observables; où plusieurs cotations sont obtenus pour le même instrument, une fourchette étroite entre les prix obtenus peut être un indicateur que les prix sont basés sur des données de marché observables.

Niveau 3: comprend les actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée en utilisant (certains) des éléments qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables (données non observables), à savoir:

- l'aide d'un modèle, où une ou plusieurs données importantes ne sont pas observables sur le marché;
- en utilisant les prix cotés ajustés si l'ajustement n'est pas fondé sur des données de marché observables;
- selon les cours d'un marché inactif avec un ou plusieurs ajustements qui sont fondés sur des données de marché non observables; où plusieurs cotations sont obtenus pour le même instrument et la disparité dans la gamme de prix obtenus est importante, l'article est classé sous le niveau 3.

Des transferts du niveau 1 vers le niveau 2 se produisent lorsqu'il est constaté que les marchés sur une valeur ne sont plus actifs et donc que la cotation (non ajustée) ne procure plus une information fiable du prix.

Des transferts du niveau 2 vers le niveau 1 se produisent lorsqu'il est constaté que les marchés deviennent actifs pour des actifs et passifs de même nature et que la cotation (non ajustée) procure une information fiable du prix.

Avec l'introduction de la norme IFRS 13 «juste valeur» et en plus des instruments financiers évalués à la juste valeur, nous communiquons aussi:

- Les instruments financiers qui sont mesurés dans le bilan au coût amorti, mais dont la juste valeur est présentée dans les notes; Cela concerne principalement les prêts, et
- Les actifs non financiers qui sont évalués au bilan à leur juste valeur; Cela concerne principalement l'immobilier.
- Dépôts de clients et autres fonds en dépôt

Classification des prêts

L'évaluation des prêts n'est normalement pas basée sur les prix du marché pour le prêt spécifique, et n'est donc pas reprise dans le niveau 1. La détermination de la juste valeur des prêts est normalement basée sur une technique d'évaluation qui comprend divers éléments, tels que les rendements du marché, les pertes sur créances prévues et la liquidité. En tant que tel, l'évaluation inclut des données non observables (tels que la perte prévisible sur crédit et la liquidité) qui, surtout dans le contexte actuel du marché, amènent à un impact significatif sur la juste valeur estimative. Par conséquent, les justes valeurs des prêts sont normalement classés dans le niveau 3. Ce n'est que lorsque toutes les données importantes sont obtenues à partir des données de marché que la juste valeur peut être classée au niveau 2. Ce pourrait être le cas lorsque les données spécifiques du marché sont disponibles (par exemple, lorsque les pertes prévues sur créances sont basées sur spreads de marché CDS pour l'exposition spécifique) ou lorsque des données non observables sont négligeables (par exemple pour les prêts liquides présentant un risque de crédit insignifiant).

Classification des Immobiliers

Évaluation de biens immobiliers n'est normalement pas basée sur les prix du marché pour la propriété spécifique, et n'est donc pas reprise sous le niveau 1. Les valorisations sont normalement basés sur des évaluations qui tiennent compte de divers facteurs et d'hypothèses, telles que les revenus de location et les rendements nécessaires. Il s'agit notamment des données non observables, surtout dans le contexte actuel du marché, devraient avoir une incidence significative la juste valeur estimative. Par conséquent, la juste valeur de l'immobilier doit normalement être classée au niveau 3. Ce n'est que lorsque les transactions de marché observables suffisantes ont eu lieu pour les biens qui sont similaires à la propriété à évaluer, et l'estimation de la juste valeur est fondée (presque) entièrement sur ces données de transaction de marché, que la juste valeur peut être classée au niveau 2.

Classification des Dépôts de clients et autres fonds en dépôt

L'évaluation des instruments où la valeur comptable est égale à la fois la juste valeur et le montant nominal de référence, car ils sont à la demande, sont classés au niveau 1

Pour les dépôts de la clientèle et d'autres fonds en dépôt pas à la demande, la juste valeur est normalement basée sur une technique d'évaluation. Si l'évaluation ne comprend que des données observables telles que les intérêts, l'évaluation est classé au niveau 2. Si l'évaluation inclut des données non observables tels que des crédits propres, et que cet élément non observable impacte de manière significative la juste valeur, l'évaluation devrait être classé sous le niveau 3.

Description des données non observables

Une courbe de rendement est dérivée d'une sélection d'instruments avec des échéances différentes. Une courbe de taux au comptant ou courbe zéro-coupon est dérivée par extrapolation de la courbe de rendement. Une courbe des taux à terme est calculée par application d'une formule mathématique à la courbe de taux au comptant. Un taux à terme représente le rendement pendant une certaine période, à partir d'un certain moment dans l'avenir. Un taux de swap est le taux fixe qui définit la valeur de marché d'un swap donné à l'initiation de celui-ci à zéro.

Un repo (ou mise en pension) est la vente de titres avec un accord pour le vendeur de racheter les titres à une date ultérieure. Le prix de rachat doit être supérieur au prix de vente initial, la différence représentant les intérêts est appelée le taux repo.

Le spread de crédit est l'écart de rendement, ou la différence de rendement entre différents titres en raison de qualité de crédit différente. Le spread de crédit reflète le rendement net supplémentaire qu'un investisseur peut gagner sur un titre avec plus haut risque de crédit par rapport à un autre avec moins de risques de crédit.

Le taux de récupération est le niveau estimé de récupération lors du défaut de la contrepartie.

La volatilité est une mesure de la variation du prix d'un instrument financier dans le temps. La volatilité historique est dérivée de la série des prix de marché antérieurs. Une volatilité implicite est dérivée du prix dans le marché d'un dérivé (en particulier une option). La volatilité implicite d'un contrat d'option est la valeur de la volatilité du sous-jacent qui, lorsque introduit dans un modèle d'évaluation des options proposera une valeur théorique égal au prix du marché actuel de l'option. Selon le paramètre analysé, on peut distinguer la volatilité des actions, la volatilité des taux d'intérêt et la volatilité du change.

La corrélation est la mesure la plus familière de dépendance entre deux quantités. Stock- stock corrélation mesure la dépendance entre deux cours d'actions, tandis que la corrélation IR-IR mesure la dépendance entre deux taux d'intérêt.

La corrélation implicite est le prix du marché pour la corrélation entre le rendement des actifs. Il peut être sauvegardé à partir du prix observé d'un contrat dérivé qui concerne deux ou plusieurs actifs.

Juste valeur d'instruments financiers						
En milliers d'EUR	2013		2012		2011	
	Juste valeur	valeur comptable	Juste valeur	valeur comptable	Juste valeur	valeur comptable
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales	1.648.292	1.648.292	1.492.232	1.492.232	2.570.104	2.570.104
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	18.419.397	18.419.397	39.846.248	39.846.248	37.342.546	37.342.546
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	273.149	273.149	278.008	278.008	498.242	498.242
Actifs financiers disponibles à la vente	19.845.088	19.845.088	20.704.980	20.704.980	21.221.861	21.221.861
Prêts et créances	97.195.386	96.608.892	99.486.436	97.733.996	100.934.423	99.772.643
Autres actifs financiers	3.828.412	3.828.412	5.441.053	5.441.053	4.180.595	4.180.595
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	17.136.393	17.136.393	38.479.224	38.479.224	37.627.373	37.627.373
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	3.043.757	3.043.757	3.310.670	3.310.670	3.935.084	3.935.084
Passifs financiers mesurés au coût amorti	105.007.090	105.411.047	105.715.987	104.949.814	101.819.371	101.423.230
Autres passifs financiers	4.832.341	4.832.341	7.185.807	7.185.807	12.705.017	12.705.017

En milliers d'EUR	Comparaison		Hiérarchie de la juste valeur		
	valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs à la juste valeur	43.084.340	43.084.340	21.069.663	20.396.020	1.618.655
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	18.419.397	18.419.397	2.156.274	16.196.173	66.950
<i>Actions, obligations, prêts et avances</i>	1.427.467	1.427.467	1.406.124	16.593	4.750
<i>Dérivés</i>	16.954.469	16.954.469	712.689	16.179.580	62.200
<i>Prêts et avances</i>	37.461	37.461	37.461	-	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	273.149	273.149	-	270.095	3.053
<i>Actions et obligations</i>	207.815	207.815	-	204.761	3.053
<i>Dérivés</i>	-	-	-	-	-
<i>Prêts et avances</i>	65.334	65.334	-	65.334	-
Actifs financiers disponibles à la vente	19.845.088	19.845.088	18.803.975	523.266	517.847
<i>Obligations</i>	19.779.779	19.779.779	18.801.890	523.266	454.623
<i>Actions</i>	65.309	65.309	2.085	-	63.224
<i>Prêts et avances</i>	-	-	-	-	-
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	3.771.249	3.771.249	-	3.771.248	-
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	57.163	57.163	44.080	13.083	-
Immobilisations corporelles (Bâtiments pour usage propre)	636.826	636.826	-	-	636.826
Immeubles de placement	7.750	7.750	-	7.380	370
Entreprises avec un lien de participation non consolidées	73.718	73.718	-	-	73.718
Actifs au coût amorti	98.257.184	97.195.386	2	4	97.195.380
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales	1.648.292	-	-	-	-
Prêts et créances	96.608.892	97.195.386	2	4	97.195.380
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance finale	-	-	-	-	-

Passif : juste valeur des instruments financiers 2013	Comparaison		Hiérarchie de la juste valeur		
	En milliers d'EUR	valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2
Passifs à la juste valeur	25.012.491	25.012.490	321.395	24.529.195	161.900
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	17.136.393	17.136.392	321.395	16.653.097	161.900
<i>Obligations</i>	92.781	92.781	92.781		
<i>Dérivés</i>	17.043.611	17.043.611	228.614	16.653.097	161.900
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	3.043.757	3.043.757	-	3.043.757	-
<i>Dépôts à terme, certificats d'endettement, obligations non convertibles et dettes subordonnées</i>	3.043.757	3.043.757	-	3.043.757	-
<i>Dérivés</i>	-	-	-	-	-
Passifs financiers associés à des actifs transférés	34.028	34.028	-	34.028	-
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	4.798.313	4.798.313	-	4.798.313	-
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	-	-	-	-	-
Passifs au coût amorti	105.411.242	105.007.090	81.522.258	22.756.990	727.842
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales	195	195	195	-	-
Autres Passifs financiers	105.411.047	105.006.895	81.522.063	22.756.990	727.842

juste valeur d'instruments financiers 2012	Comparaison		hiérarchie de la juste valeur		
	En milliers d'EUR	valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2
Actifs à la juste valeur	66.270.289	66.270.289	24.806.798	40.469.400	994.091
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	39.846.248	39.846.248	4.989.020	34.549.129	308.099
<i>Actions, obligations, prêts et avances</i>	2.531.789	2.531.789	2.478.976	52.813	-
<i>Dérivés</i>	37.314.459	37.314.459	2.510.044	34.496.316	308.099
<i>Prêts et avances</i>	-	-	-	-	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	278.008	278.008	71.431	206.577	-
<i>Actions et obligations</i>	498.242	498.242	71.431	206.577	-
<i>Dérivés</i>	-	-	-	-	-
<i>Prêts et avances</i>	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	20.704.980	20.704.980	19.611.061	407.927	685.992
<i>Obligations</i>	20.629.061	20.629.061	19.600.086	352.574	676.401
<i>Actions</i>	75.919	75.919	10.975	55.353	9.591
<i>Prêts et avances</i>	-	-	-	-	-
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	5.260.601	5.260.601	72	5.260.529	-
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	180.452	180.452	135.214	45.238	-
Immobilisations corporelles (Bâtiments pour usage propre)	-	-	-	-	-
Immeubles de placement	-	-	-	-	-
Entreprises avec un lien de participation non consolidées	-	-	-	-	-
Actifs au coût amorti	99.226.228	100.978.668	-	-	-
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales	1.492.232	1.492.232	-	-	-
Prêts et créances	97.733.996	99.486.436	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance finale	-	-	-	-	-

Passif : juste valeur des instruments financiers 2012 En milliers d'EUR	Comparaison		Hiérarchie de la juste valeur		
	valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs à la juste valeur	48.975.701	48.975.701	854.112	47.840.987	280.603
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	38.479.224	38.479.224	753.993	37.444.629	280.603
<i>Obligations</i>	413.944	413.944	413.944	-	-
<i>Dérivés</i>	38.065.280	38.065.280	340.049	37.444.629	280.603
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	3.310.670	3.310.670	-	3.310.670	-
<i>Dépôts à terme, certificats d'endettement, obligations non convertibles et dettes subordonnées</i>	3.310.670	3.310.670	-	3.310.670	-
<i>Dérivés</i>	-	-	-	-	-
Passifs financiers associés à des actifs transférés	896.513	896.513	-	896.513	-
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	6.289.294	6.289.294	100.119	6.189.175	-
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	-	-	-	-	-
Passifs au coût amorti	104.974.560	-	-	-	-
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales	24.746	-	-	-	-
Autres Passifs financiers	104.949.814	-	-	-	-

En milliers d'EUR	2013			
Actif	De niveau 1	Vers niveau 1	De niveau 2	Vers niveau 2
<u>Actifs à la juste valeur</u>				
Actifs financiers détenus à des fins de transactions				
<i>Actions, obligations, prêts et avances</i>	23.430	-1.658	1.658	-23.430
<i>Dérivés</i>				
<i>Prêts et avances</i>				
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats				
<i>Actions et obligations</i>		-148.513	148.513	
<i>Dérivés</i>				
<i>Prêts et avances</i>				
Actifs financiers disponibles à la vente				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Prêts et avances</i>				
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture				
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille				
Immobilisations corporelles (Bâtiments pour usage propre)				
Immeubles de placement				
Entreprises avec un lien de participation non consolidées				
<u>Actifs au coût amorti</u>				
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales				
Prêts et créances				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance finale				
Passif				
<u>Passifs à la juste valeur</u>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
<i>Obligations</i>	0	0	0	0
<i>Dérivés</i>	0	0	0	0
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats				
<i>Dépôts à terme, certificats d'endettement, obligations non convertibles et dettes subordonnées</i>	0	0	0	0
<i>Dérivés</i>	0	0	0	0
Passifs financiers associés à des actifs transférés				
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture				
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille				
<u>Passifs au coût amorti</u>				
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales				
Autres Passifs financiers				

Juste valeur niveau 3 - 2013

En milliers d'EUR	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Emissions	Règlements	Transferts vers niveau 3	Transferts de niveau 3	Réévaluations	Solde de clôture
Actif									
Actifs à la juste valeur									
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	308.099	67.897	-308.531			4.592		-5.107	66.950
<i>Actions, obligations, prêts et avances</i>						4.592		158	4.750
<i>Dérivés</i>	308.099	67.897	-308.531					-5.265	62.200
<i>Prêts et avances</i>									
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats		618	-91			1.849		677	3.053
<i>Actions et obligations</i>		618	-91			1.849		677	3.053
<i>Dérivés</i>									
<i>Prêts et avances</i>									
Actifs financiers disponibles à la vente	685.992	99.245	-322.496			53.633		1.473	517.847
<i>Obligations</i>	676.401	99.245	-322.496					1.473	454.623
<i>Actions</i>	9.591					53.633			63.224
<i>Prêts et avances</i>									
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture									
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille									
Immobilisations corporelles (Bâtiments pour usage propre)	625.629					3.080		8.117	636.826
Immeubles de placement		370							370
Entreprises avec un lien de participation non consolidées		8.230	-3.488			56.549		12.427	73.718
Actifs au coût amorti									
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales									
Prêts et créances	3.610.075	284.454	-956.798					-34.992	2.902.739
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance finale									
Passif									
Passifs à la juste valeur									
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	280.219	357.182	-508.120					32.619	161.900
<i>Obligations</i>									
<i>Dérivés</i>	280.219	357.182	-508.120					32.619	161.900
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats									
<i>Dépôts à terme, certificats d'endettement, obligations non convertibles et dettes</i>									
<i>Dérivés</i>									
Passifs financiers associés à des actifs transférés									
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture									
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille									
Passifs au coût amorti									
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales									
Autres Passifs financiers	762.062		-37.097					2.877	727.842

Total des profits ou des pertes de la période des réévaluations à la juste valeur en niveau 3 - 2013			
En milliers d'EUR	Profits	Pertes	Profits ou pertes relatifs aux actifs et passifs détenus en fin de période
Compte de résultats			
Profits et pertes sur les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction	15.307.039	-15.365.170	-58.131
Profits et pertes sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	40.874	-44.541	-3.666
Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture	0	0	0
Autres éléments du résultat global			
Réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente	0	-43.425	-43.425
Réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie	0	-87.443	-87.443
L'impact d'hypothèses alternatives raisonnablement possibles pouvant entraîner une variation importante de la juste valeur			

7.7.3.1.1 Juste valeur d'actifs financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées par ING Belgique pour estimer la juste valeur des actifs financiers.

7.7.3.1.1.1 Trésorerie et comptes auprès de banques centrales

La valeur comptable de la trésorerie est identique à sa juste valeur.

7.7.3.1.1.2 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats et détenus à des fins de transaction

Les justes valeurs de titres dans le portefeuille commercial et d'autres actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont basés sur les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Pour les titres non activement négociés, les justes valeurs sont estimées sur base de modèles internes de valorisation de flux de trésorerie actualisés prenant en considération les hypothèses actuelles de flux de trésorerie et les cotes de solvabilité de contreparties.

7.7.3.1.1.3 Actifs financiers disponibles à la vente

Les justes valeurs de titres à intérêt fixe sont basées sur les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Pour les titres ne faisant pas l'objet d'une négociation active, les justes valeurs sont estimées en utilisant les valeurs obtenues de services de fixation des prix privés ou en escomptant les futurs flux de trésorerie attendus en utilisant un taux au cours du marché applicable au rendement, à la qualité de crédit et à l'échéance de l'investissement.

7.7.3.1.1.4 Prêts et avances

Pour les prêts et avances dont le taux est modifié fréquemment et qui n'ont pas connu de changement important de risque de crédit, les valeurs comptables représentent une estimation raisonnable des justes valeurs.

Ces actifs sont inclus sous le niveau 3 de la classification de la juste valeur.

Les justes valeurs de crédits hypothécaires sont estimées en escomptant les flux futurs de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt actuellement proposés pour des prêts similaires à des emprunteurs aux cotes de solvabilité similaires. Les justes valeurs d'avances sur contrat à taux variable sont proches de leurs valeurs comptables.

7.7.3.1.1.5 Autres actifs financiers

La valeur comptable des autres actifs est proche de sa juste valeur.

7.7.3.1.2 Juste valeur de passifs financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées par ING Belgique pour estimer la juste valeur des passifs financiers.

7.7.3.1.2.1 *Passifs financiers au coût amorti*

La juste valeur des passifs financiers au coût amorti est estimée en utilisant les flux de trésorerie escomptés sur base des taux d'intérêt qui s'appliquent à des instruments similaires.

7.7.3.1.2.2 *Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats*

Les justes valeurs de titres dans le portefeuille commercial et d'autres passifs à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont basées sur les cours du marché, si ceux-ci sont disponibles. Pour les titres non activement négociés, les justes valeurs sont estimées sur la base de modèles internes de valorisation de flux de trésorerie actualisés prenant en considération les hypothèses actuelles de flux de trésorerie et les cotes de solvabilité de la banque.

7.7.3.1.2.3 Autres passifs

La valeur comptable est une bonne approximation de la juste valeur des autres passifs.

Répartition selon les techniques de calcul de la juste valeur - 2013			
En pourcentage	Cotations publiées	Technique d'évaluation basée sur données de marché	Technique d'évaluation non basée sur données de marché
ACTIFS			
Actifs à la juste valeur	48,90%	48,30%	2,79%
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	11,71%	86,19%	2,10%
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	23,92%	74,96%	1,12%
Actifs financiers disponibles à la vente	94,75%	2,64%	2,61%
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	0,00%	100,00%	0,00%
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	77,11%	22,89%	0,00%
Immobilisations corporelles (Bâtiments pour usage propre)	0,00%	65,17%	34,83%
Immeubles de placement	0,00%	95,23%	4,77%
Entreprises avec un lien de participation non consolidées	0,00%	0,00%	100,00%
Actifs au coût amorti	0,00%	0,29%	99,71%
PASSIFS			
Passifs à la juste valeur	1,28%	98,39%	0,32%
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1,88%	97,65%	0,47%
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0,00%	100,00%	0,00%
Passifs financiers associés à des actifs transférés	0,00%	100,00%	0,00%
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	0,00%	100,00%	0,00%
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	-	-	-
Passifs au coût amorti	77,63%	21,67%	0,69%

Répartition selon les techniques de calcul de la juste valeur - 2012			
En pourcentage	Cotations publiées	Technique d'évaluation basée sur données de marché	Technique d'évaluation non basée sur données de marché
ACTIFS			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction*	12.52%	86.71%	0.77%
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	25.69%	74.31%	-
Investissements disponibles à la vente	94.72%	1.97%	3.31%
Autres actifs financiers	2.49%	97.51%	-
PASSIFS			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1.96%	97.31%	0.73%
Passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-	100.00%	-
Passifs financiers associés à des actifs transférés et produits dérivés utilisés à des fins de couverture	1.39%	98.61%	-

* Les prises en pension (reverse repo) sont incluses dans cette catégorie. Vu qu'il s'agit des transactions à court terme, la valeur nominale est égale à la juste valeur.

7.7.3.1.2.4 Neutralisation d'actifs et passifs financiers

Neutralisation d'actifs et passifs financiers

Décembre 2013		Montants bruts d'actifs financiers	Montants bruts de passifs financiers neutralisés par position financière	Montants nets d'actifs financiers présentés dans l'état de la position financière	Montants non neutralisés dans l'état financier		Montant net
					Instruments financiers	Cash et instruments financiers reçus en collatéral	
Montants à recevoir de banquiers	Reverse repo empruntés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	7.093.218	0	7.093.218	3.464.566	1.178.319	2.450.333
Actifs financiers à la juste valeur par pertes et profits - Actifs de Trading	Dérivés	21.686.124	-10.897.652	10.788.472	4.827.882	2.148.950	3.811.640
	Reverse repo empruntés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	1.219.142	-5.071	1.214.071	0	0	1.214.071
Actifs financiers à la juste valeur par pertes et profits - Dérivés non trading	Dérivés	12.130.297	-8.436.554	3.693.743	2.920.167	0	773.576
Disponibles à la vente	Reverse repo empruntés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances à la clientèle	Reverse repo empruntés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	259.066	0	259.066	0	246.540	12.526
Autres actifs pour lesquels la neutralisation est appliquée dans le bilan							
Impact des processus de netting spécifiques et autres arrangements	Dérivés	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
Total des actifs financiers		42.387.847	-19.339.277	23.048.570	11.212.615	3.573.809	8.262.146

Décembre 2013						Montants non neutralisés dans l'état financier		
Rubriques bilantaires	Instruments Financiers	Montants bruts d'actifs financiers	Montants bruts de passifs financiers neutralisés par position financière	Montants nets d'actifs financiers présentés dans l'état de la position financière	Montants non neutralisés dans l'état financier		Montant net	
					Instruments financiers	Cash et instruments financiers reçus en collatéral		
Lontants à payer aux banquiers	Repo prêtés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0	
	Autres	6.526.207	0	6.526.207	3.464.566	2.042.689	1.018.952	
Dépôts de la clientèle et autres fonds en dépôt	Repo prêtés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0	
	Dépôts Corporate	0	0	0	0	0	0	
	Autres	41.661	0	41.661	0	41.661	0	
Passifs financiers à la juste valeur par pertes et profits - Passifs Trading	Dérivés	21.365.395	-10.897.652	10.467.743	4.825.811	1.489.459	4.152.473	
	Repo prêtés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0	
	Autres	5081	-5071	10	0	0	10	
Passifs financiers à la juste valeur par pertes et profits - Passifs non Trading	Dérivés	13.126.411	-8.436.554	4.689.857	2.922.237	0	1.767.620	
Autres passifs pour lesquels le netting est utilisé dans le bilan		0	0	0	0	0	0	
Impact des processus de netting spécifiques et autres arrangements	Dérivés	0	0	0	0	0	0	
	Autres	0	0	0	0	0	0	
Total financial liabilities		41.064.755	-19.339.277	21.725.478	11.212.614	3.573.809	6.939.055	

7.7.3.2 Engagements hors bilan

Dans le cours normal des activités de l'entreprise, ING Belgique est partie prenante à des activités dont les risques ne sont pas reflétés en tout ou en partie dans les comptes consolidés.

Les garanties concernent les garanties de substitution crédit et non-crédit. Les garanties de substitution crédit sont des garanties données par ING Belgique eu égard aux crédits accordés à des clients par une tierce partie. Nombre d'entre elles sont susceptibles d'expirer sans être mobilisées et ne représentent dès lors pas nécessairement de décaissements futurs.

En plus des éléments inclus dans les passifs éventuels, ING Belgique a émis des garanties en tant que participant à des accords collectifs d'organismes industriels nationaux et en tant que participant à des plans de garantie collective requis par les gouvernements et applicables dans différents pays.

Des lettres de crédit irrévocables garantissent principalement les paiements à des tiers pour les transactions commerciales nationales et internationales de clients, de manière à financer l'envoi de marchandises. Le risque de crédit d'ING Belgique dans ces opérations est limité étant donné que ces opérations sont collatéralisées par les marchandises expédiées et sont de courte durée.

Les autres passifs éventuels concernent essentiellement l'acceptation de factures et relèvent du court terme.

Les facilités irrévocables constituent essentiellement des parts inutilisées de lignes de crédit irrévocables octroyées à des entreprises clientes. Nombre de ces facilités sont de durée déterminée et sont porteuses d'intérêts à taux variable. Le risque de crédit d'ING Belgique dans ces opérations est limité. La majorité de la part non utilisée de facilités de crédit irrévocables est garantie par les actifs de clients ou des contre-garanties des gouvernements centraux et d'organismes exemptés dans le cadre d'exigences réglementaires. Les facilités irrévocables comprennent également les engagements contractés pour acheter des valeurs mobilières à émettre par des gouvernements et des émetteurs privés.

Engagements hors bilan - montants notionnels		
En milliers d'EUR	2013	2012
Engagements de prêts		
Donnés	28.869.200	32.703.760
Reçus	-	-
Garanties financières		
Garanties données	11.931.404	12.853.000
Garanties reçues	108.960.892	109.520.888
Dérivés de crédits donnés	-	-
Dérivés de crédits reçus	130.651	199.258
Autres engagements		
Donnés	-	-
Reçus	55.399	69.235

ING Belgique donne, comme bailleur, des actifs en location simple aux tiers. Aucun contrat individuel de location simple a des termes ou conditions qui peuvent influencer matériellement le montant, le timing ou la certitude des flux de trésorerie consolidés d'ING Belgique. Les montants de paiements minimaux futurs à recevoir au titre de contrats de location simple non résiliables sont les suivants:

Paiements minimaux futurs par maturité			
En milliers d'EUR	2013	2012	2011
< 1 an	739.569	719,213	678,032
> 1 an ≤ 5 ans	1.661.943	1,644,888	1,536,114
> 5 ans	971.877	966,649	936,539
Total	3.373.389	3,330,750	3,150,685

7.7.3.3 Rémunérations sous forme d'actions

Par le plan « Long term Equity Ownership » (Leo), en vigueur depuis 2004, ING Group NV offre à certains collaborateurs, dans le monde entier, des options sur actions et actions liées à la performance.

Caractéristiques principales :

Options sur actions :

- permet aux participants d'acheter un nombre de certificats d'actions équivalent au nombre d'options dont ils disposent pour un prix d'exercice prédéfini;
- période d'exercice de 10 ans à partir de la date de distribution, avec possibilité de limiter cette période à 5 ans à l'initiative du participant;
- exercice des options possible seulement trois ans après la date d'attribution;
- exercice via livraison des certificats d'actions ING Group au participant immédiatement suivi de la vente de ceux-ci ou de leur placement dans un compte-titres après paiement du prix d'exercice.

Actions liées à la performance :

- attribution d'un nombre d'actions liées à la performance par part d'action d'ING Group NV, le nombre final d'actions liées à la performance obtenue dépendant de la position relative du rendement total pour l'actionnaire (« Total Shareholder Return » ou TSR) de ING Group NV par rapport au TSR d'un ensemble de concurrents;
- acquisition au terme d'une période de performance de trois ans;
- décompte des actions liées à la performance sur base de la préférence du participant (tout vendre / tout maintenir/ partiellement vendre).

Pour 2011 un nouveau plan de rémunérations sous forme d'actions appelé 'Longterm Sustainable Performance Plan – LSPP' a été introduit.

Ce plan remplace le plan 'Leo' (les plans encore en vie restent inchangés)

Les caractéristiques principales du plan LSPP sont les suivantes :

ING Belgique SA – Rapport annuel 2013

- un plan 100% actions
- l'exercice est dépendant des objectifs de performance d'ING Group
- l'exercice différé est établi comme suit : 1/3 après la première année, 1/3 après la seconde année et 1/3 après la troisième année.

Mouvements dans les droits d'option

Mouvements dans les droits d'option	Options en circulation		Prix d'exercice moyen pondéré (en EUR)	
	2013	2012	2013	2012
Solde d'ouverture	9.167.998	10.656.367	13,40	14,29
Transfert	-93.008	-18.962	15,22	15,01
Attribué	-	-	-	-
Exercé	-796.692	-110.132	2,90	2,90
Déchu	-120.186	-192.894	11,03	11,92
Emission de capital	-	-	-	-
Expiré	-753.144	-1.166.381	11,07	22,59
Solde de clôture	7.404.968	9.167.998	14,78	13,40

Répartition des options d'achat d'actions par plage de prix d'exercice

Plages de prix d'exercice en euros	Options d'achats d'actions en circulation au 31 décembre 2013	Moyenne pondérée de la durée contractuelle restante	Prix d'exercice moyen pondéré	Options excerçables au 31 décembre 2013	Moyenne pondérée de la durée contractuelle restante	Prix d'exercice moyen pondéré
00.00 - 05.00	851.781	0,93	2,75	851.781	0,93	2,75
05.00 - 10.00	1.813.040	6,21	7,31	1.813.040	6,21	7,31
10.00 - 15.00	636.463	0,26	14,37	636.463	0,26	14,37
15.00 - 20.00	2.273.199	0,74	17,41	2.273.199	0,74	17,41
20.00 - 25.00	888.801	-0,71	24,14	888.801	-0,71	24,14
25.00 - 30.00	941.684	2,23	25,17	941.684	2,23	25,17
30.00 - 35.00	0	0	0	0	0	0
35.00 - 40.00	0	0	0	0	0	0

Paiements fondés sur des actions

En milliers d'EUR	2013	2012
Charge provenant de transactions réglées en actions	7.141	10.977
Charge provenant de transactions réglées en espèces	-	-
- montant nominal total à la fin de l'exercice	-	-
- valeur intrinsèque totale à la fin de l'exercice	-	-

La juste valeur des options attribuées est enregistrée en charge comme frais de personnel et est allouée sur la période d'acquisition des options. La juste valeur des rémunérations sous forme d'options est déterminée au moyen d'une simulation de Monte Carlo. Ce modèle prend en compte le taux d'intérêt sans risque (2,02% - 4,62%), ainsi que la durée de vie estimée des options (5 à 9 ans), le prix d'exercice, le prix actuel de l'action (2,90 EUR - 26,05 EUR), la volatilité estimée des certificats d'action ING Groupe (25,00% - 84,00%) et le rendement estimé des dividendes (0,94% - 8,99%).

7.7.3.4 Informations sur les sociétés liées

Bilan 2013

En milliers d'EUR	Parent	Filiales	Entreprises avec un lien de participation	Coentreprises dans lesquelles l'entité est coentrepreneur	Autres
Actifs	24.570.781	124.741	1.409	0	389
Avances et prêts	11.389.538	122.781	1.363	0	389
Comptes courants	1.503.701	0	1	0	389
Prêts à terme	6.904.375	122.781	1.362	0	0
locations financements	0	0	0	0	0
Crédit à la consommation	0	0	0	0	0
Crédits hypothécaires	0	0	0	0	0
Autres	2.981.462	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres	237.712	1.960	46	0	0
Titres de négociation	32.950	0	0	0	0
Titres de placement	204.762	1.960	46	0	0
Autres créances	12.943.531	0	0	0	0
Passifs	23.489.402	689	13.994	0	4.013
Dépôts	6.271.714	689	13.994	0	4.013
Dépôts	6.167.067	689	13.994	0	4.013
Autres dépôts	104.647	0	0	0	0
Autres passifs financiers	0	0	0	0	0
Certificats de reconnaissance de dette	977.842	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0
Paiements sur une base partagée	0	0	0	0	0
Attribué	0	0	0	0	0
Exercé	0	0	0	0	0
Autres passifs	16.239.846	0	0	0	0
Garanties émises par le groupe	386.815	0	62	0	0
Garanties reçues par le groupe	386.391	0	0	0	0
Provisions pour créances douteuses	0	0	0	0	0

Compte de résultat		
En milliers d'EUR	2013	2012
Dépenses	8.248.708	2.792.533
Charges d'intérêt	3.335.574	1.810.500
Marché des changes	832.060	7.395
Commissions	40.914	52.380
Prestations de services	0	0
Achat de marchandises, immeubles et autres actifs	0	0
Transferts	0	0
Autre	4.040.160	922.258
Produits	9.181.444	1.534.757
Produits d'intérêts	0	0
Marché des changes	2.735.385	1.449.725
Commissions	838.487	11.253
Produits de dividendes	55.366	30.864
Réception de services	0	0
vente de marchandises, immeubles et autres actifs	0	0
Transferts	0	0
Autre	5.552.206	42.915
Charges de l'exercice actuel relatives à des créances irrécouvrables ou douteuses	0	

7.7.3.5 Litiges

ING Belgique et ses filiales sont impliquées dans des procédures de litige en Belgique ou à l'étranger, mettant en œuvre des réclamations par ou contre elles et qui surviennent dans le cours normal de leurs activités, notamment de prêteur, investisseur et contribuable ou autorités de contrôle. Dans certaines de ces procédures, des montants importants ou indéterminés sont réclamés, y compris des dommages et intérêts. Bien qu'il ne soit pas possible de prédire ou de déterminer le résultat final de toutes les procédures en instance ou menaçant d'être intentées, le management ne pense pas que leur dénouement aura un impact significatif sur la situation financière ou les résultats opérationnels d'ING Belgique.

En Belgique, ces procédures judiciaires comprennent un litige sur une prétendue responsabilité de la Banque dans le cadre d'une fraude de tiers, liée à une utilisation frauduleuse de fonds collectés par ce tiers.

Ces procédures comprennent également plusieurs litiges mettant en cause la responsabilité de la Banque dans le cadre d'opérations prétendument frauduleuses concernant des sociétés de liquidités, certaines impliquant des poursuites pénales à l'encontre d'employés d'ING Belgique.

ING Belgique a été assignée par un fournisseur informatique, avec laquelle elle avait contracté en vue de la sous-traitance d'activités de conservation et d'exécution d'ordres relatifs à des instruments financiers. L'exécution du contrat par cette société n'étant pas satisfaisante, ING Belgique a mis fin à cette collaboration, conformément aux dispositions du contrat liant les parties, ce que conteste ce fournisseur.

Record Banque, filiale de ING Belgique, a reçu plusieurs assignations de clients de certains de ses agents indépendants. Ceux-ci ont, à l'insu de Record banque, reçu des fonds de ces clients, destinés à être placés auprès d'une société tierce, avec laquelle Record Banque n'a aucun lien ni relation d'affaires, Cette société est, depuis, tombée en faillite, et un dossier pénal est ouvert auprès du Parquet.

Au Grand-Duché de Luxembourg, ING Luxembourg est confrontée à plusieurs litiges dans lesquels la responsabilité de la Banque est mise en cause dans le cadre d'une fraude d'un ex-employé qui aurait procédé à une collecte de fonds frauduleuse.

ING Luxembourg est également mise en cause dans des dossiers concernant des opérations prétendument frauduleuses concernant des sociétés de liquidités, dans lesquels la Banque (et 1 ex-employé) est (sont) confrontée(s) à des poursuites pénales en Belgique ou assignée(s) au civil par l'Etat..

7.7.3.6 Rémunération du commissaire et des membres de son réseau

Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SCCRL est le commissaire d'ING Belgique.

Le tableau ci-dessous indique les honoraires d'audit et non-audit pour le groupe relatifs à l'exercice 2013

Rémunération du commissaire et des membres de son réseau	
En milliers d'EUR	2013
Le commissaire et les personnes liées	
1. Honoraires du commissaire	2.222
1.1 Honoraires relatifs à l'exercice d'un mandat de commissaire	1.833
1.2 Honoraires relatifs à des prestations exceptionnelles ou à des missions particulières menées pour le groupe	389
a. Autres missions d'attestation	389
b. Missions de conseils fiscaux	0
c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale	0
2. Honoraires des personnes ayant un lien avec le commissaire	534
2.1 Honoraires relatifs à l'exercice d'un mandat de commissaire	400
2.2 Honoraires relatifs à des prestations exceptionnelles ou à des missions particulières menées pour le groupe	134
a. Autres missions d'attestation	38
b. Missions de conseils fiscaux	96
c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale	0

Tous les honoraires sont explicitement approuvés par le comité d'audit d'ING Belgique SA et par le comité d'audit du Groupe ING.

7.7.4 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction

7.7.4.1 Structure des rémunérations octroyées aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale ordinaire du 25 avril 2002 a fixé à 35,000 euros la rémunération attachée à l'exercice d'un mandat au sein du Conseil d'Administration. Cette rémunération s'applique, qualitate qua, à tous les membres du Conseil, qu'ils soient exécutifs ou non exécutifs.

Aucune indemnité de rupture de mandat n'est prévue pour les membres non exécutifs du Conseil d'Administration.

Pour 2013, un montant total de 620.000 euros a été payé aux administrateurs en fonction.

Un montant total de 75.225 euros a été alloué aux administrateurs honoraires en 2013.

7.7.4.2 Prêts et avances aux membres du Conseil d'administration

Prêts et avances aux membres du Conseil d'Administration		
En milliers d'EUR	2013	2012
Prêts et avances	721	435

Les prêts et avances consentis aux membres du Conseil d'Administration sont rémunérés aux conditions du marché.

7.7.4.3 Structure des rémunérations octroyées aux membres du Comité de Direction

L'évolution récente des règles en vigueur au sein du monde financier a conduit à l'adoption de nouvelles politiques de rémunération applicables à partir du 1^{er} janvier 2011.

La composition de l'enveloppe rémunératoire globale allouée aux membres du Comité de Direction a dès lors été revue et se compose à présent de deux éléments principaux :

- le salaire de base, qui représente le total du revenu annuel garanti aux intéressés;
- la rémunération variable dont une partie est attribuée directement, l'autre partie étant différée:
 - La partie attribuée directement l'est pour moitié en espèce, pour moitié en actions d'ING Group ou instruments assimilés. Cette seconde moitié est soumise à une période de rétention d'un an ;
 - La partie différée est libérée sur une période totale de trois ans, un tiers étant attribué chaque année. Chaque attribution annuelle est également divisée pour moitié en espèce, pour moitié en actions d'ING Group ou instruments assimilés. Cette seconde moitié est également soumise à une période de rétention d'un an.

La rémunération variable est octroyée sous condition suspensive qu'aucun des événements suivants ne se réalise : conduite inappropriée ou faute lourde, délit, fraude, grave défaillance dans la gestion des risques, évolution conséquente dans les exigences économiques et réglementaires de capital, conduite particulière ayant mené à la réévaluation des comptes annuels du Groupe ou ayant causé un préjudice conséquent...

En plus du salaire de base, les membres du Comité de Direction bénéficient d'avantages similaires à ceux dont jouissent beaucoup d'autres membres du personnel de la banque: extension de la couverture d'assurance maladie invalidité, couverture décès, frais de représentation, mise à disposition d'un véhicule de société.

Structure des rémunérations octroyées aux membres du Comité de Direction		
En milliers d'EUR	2013	2012
Avantages à court terme	3.063	3.293
Avantages postérieurs à l'emploi	638	664
Autres avantages à long terme	367	345
Indemnités de cessation d'emploi	0	-
Paiement fondé sur des actions	868	862
Total	4.936	5.164

7.7.4.4 Régime de pension des membres du Comité de Direction

Le régime de pension des membres (non expatriés) du Comité de Direction est fondé sur un plan d'assurance groupe à contribution définies, conclu auprès d'AXA Belgium SA/NV.

7.7.4.5 Autres dispositifs contractuels relatifs à la rémunération des membres du Comité de Direction

Lorsqu'il est mis fin aux fonctions d'un membre du Comité de Direction, pour des motifs autres que la retraite, la révocation ou la faute grave, l'intéressé bénéficie d'une indemnité de rupture s'élevant à douze mois de salaire de base. Lorsqu'il est mis fin au contrat pour un motif autre que la performance, le Comité de Direction peut décider de maintenir la rémunération pendant 18 mois maximum (salaire de base et variable).

En cas de maladie de longue durée, les membres du Comité de Direction perçoivent 100 % de leur dernier salaire de base pendant les 12 premiers mois, 90 % pendant les 12 mois qui suivent et 50% ultérieurement.

Aucune indemnité pour maladie de longue durée n'a été payée en 2013.

8 Rapport du Commissaire à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société ING Belgique SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2013

Le rapport du Commissaire concerne le chapitre 3 'Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés d'ING Belgium SA' et le chapitre 7 'Comptes Annuels consolidés' du rapport annuel.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de la société ING Belgique sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport contient notre opinion sur les comptes consolidés (les « Comptes Consolidés ») ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires comme défini ci-dessous. Les Comptes Consolidés incluent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2013, l'état consolidé du résultat global (le compte de résultats consolidé et l'état consolidé des autres éléments du résultat global), l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ainsi que les notes explicatives.

Rapport sur les Comptes Consolidés - opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des Comptes Consolidés de ING Belgique sa (« la Société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces Comptes Consolidés ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - « IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à K€ 143.470.186 et l'état consolidé du résultat global montre un bénéfice de l'exercice (part du groupe) de K€ 977.679.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des Comptes Consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Le conseil d'administration est également responsable de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces Comptes Consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISA »). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les Comptes Consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés du Groupe donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, ainsi que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les Comptes Consolidés de la Société donnent une image fidèle de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2013 et de ses résultats consolidés ainsi que de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés conformément aux articles 96 et 119 du Code des sociétés ainsi que du respect du Code des sociétés pour ces Comptes Consolidés.

Dans le cadre de notre audit et conformément à la norme complémentaire applicable émise par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises telle que publiée au Moniteur Belge en date du 28 août 2013 (la « Norme Complémentaire »), notre responsabilité est d'effectuer certaines procédures, dans tous les aspects significatifs, sur le respect de certaines obligations légales et réglementaires, comme défini par la Norme Complémentaire. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier notre opinion sur les Comptes Consolidés:

- Le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés inclut les informations requises par la loi, concorde avec les Comptes Consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 9 avril 2014

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
représentée par



Jean-François Hubin
Associé

14JFH0127